



Actes du Sommet de Québec

Proceedings of the Quebec City Summit

Actas de la Cumbre de Quebec

Procedimentos da Cúpula de Quebec

2001

AMM/DOC
.64189462 (E)
.64189474 (E)



14-535-754 (A)

Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères

SEP 18 2008

Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère

18-535-748 (E)

Actes du Sommet de Québec

Avril 2001

© **Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada 2001**

ISBN 0-662-66106-0

N° de catalogue : E2-423/2001

Imprimé au Canada

Table des matières



Le Premier ministre Chrétien et les chefs d'État, de gouvernement et de délégation à la Citadelle, Québec, avril 2001.

Prime Minister Chrétien, Heads of State, Government and delegation at the Citadelle, Quebec City, April 2001.

El Primer Ministro Jean Chrétien y los Jefes de Estado, de Gobierno y de delegación en la Citadelle, Ciudad de Quebec, abril del 2001.

O Primeiro Ministro Jean Chrétien e os Chefes de Estado, de Governo e de Delegação na Citadelle, Cidade de Quebec, abril 2001.

Declaración
de Québec

Fait à Québec, Canada
le 22 avril 2001

Declaración de la
ciudad de Québec

Hecha en la ciudad de Québec, Canadá
22 de abril de 2001

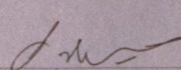
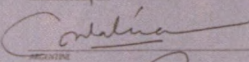
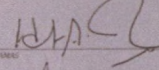
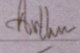
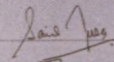
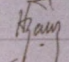
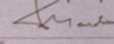
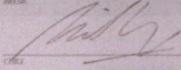
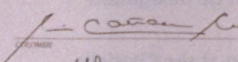
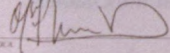
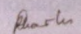
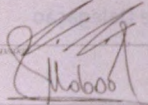


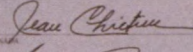
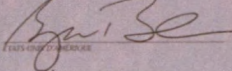
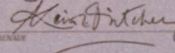
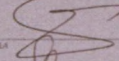
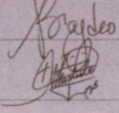
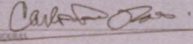
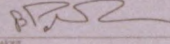
Declaration of
Quebec City

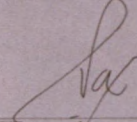
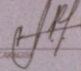
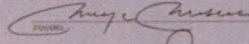
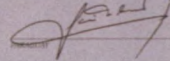
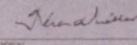
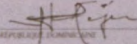
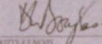
Done in Quebec City, Canada
April 22, 2001

Declaração da
cidade de Québec

Feita na cidade de Québec, Canadá
22 de abril de 2001


CANADA

ARGENTINE

ARABIA SAUDITE

ARABIE SAUDITE

ARABIE SAUDITE

ARABIE SAUDITE

ARABIE SAUDITE

ARABIE SAUDITE

ARABIE SAUDITE

ARABIE SAUDITE

ARABIE SAUDITE

ARABIE SAUDITE


CANADA

CANADA

CANADA

GUATEMALA

GUATEMALA

GUATEMALA

GUATEMALA


MEXIQUE

MEXIQUE

PAYS-BAS

PAYS-BAS

PEROU

REPUBLIQUE DOMINICAINE

SAINT-KITTS ET NEVIS

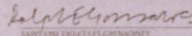
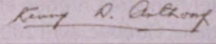
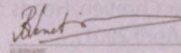
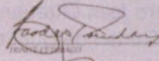
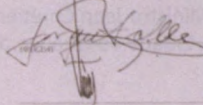


SAINT-VINCENT ET LES GRENADINES

SAINT-VINCENT ET LES GRENADINES

SLOVAQUIE

TONGA

TONGA

VENEZUELE



Table des matières

Avant-propos	iv
Documents officiels du Sommet	
<i>Déclaration de Québec</i>	I
<i>Plan d'action</i>	7
1. Pour un meilleur fonctionnement de la démocratie	7
2. Droits de la personne et libertés fondamentales	II
3. Justice, primauté du droit et sécurité de la personne	15
4. Sécurité de l'hémisphère	19
5. Société civile	22
6. Commerce, investissement et stabilité financière	22
7. Infrastructure et environnement réglementaires	25
8. Gestion des catastrophes	28
9. Fondation écologique pour un développement durable	31
10. Gestion de l'agriculture et développement rural	34
11. Travail et emploi	35
12. Croissance avec équité	36
13. Éducation	40
14. Santé	44
15. Égalité des sexes	46
16. Peuples autochtones	48
17. Diversité culturelle	50
18. Enfants et jeunes	51
Suivi du <i>Plan d'action</i>	53
<i>Connecter les Amériques</i>	57
<i>Déclaration à l'appui du processus de paix en Colombie</i>	59
Programme officiel	60

Cérémonie d'ouverture

Mot de bienvenue du très honorable Jean Chrétien
Premier ministre du Canada 62

Allocution de Son Excellence Ricardo Lagos Escobar
Président de la République du Chili 65

Allocution de Son Excellence Fernando Henrique Cardoso
Président de la République fédérative du Brésil 69

Allocution de Son Excellence Owen Seymour Arthur
Premier ministre de la Barbade et
président de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) 74

Allocution de Son Excellence Francisco Flores Pérez
Président de la République d'El Salvador 78

Renforcer la démocratie dans l'hémisphère

Allocution de Son Excellence George W. Bush
Président des États-Unis d'Amérique 81

Allocution de Son Excellence Vicente Fox Quesada
Président des États-Unis du Mexique 85

Allocution de l'honorable Javier Pérez de Cuéllar
Président du Conseil des ministres et
ministre des Affaires étrangères du Pérou 89

Allocution de Son Excellence Andrés Pastrana Arango
Président de la République de Colombie 92

Allocution de Son Excellence Fernando de la Rúa
Président de la République argentine 95

Allocution de l'honorable Kenneth Anthony
Premier ministre de Sainte-Lucie 99

Allocution de Son Excellence Miguel Ángel Rodríguez Echeverría
Président de la République du Costa Rica 102

Déclaration du président

Intervention du très honorable Jean Chrétien
Premier ministre du Canada 106

Cérémonie de clôture

Allocution du très honorable Jean Chrétien
Premier ministre du Canada 107

Allocution de Son Excellence Fernando de la Rúa
Président de la République argentine 110

Délégations officielles au Troisième Sommet des Amériques

Chefs d'État et de gouvernement 112

Chefs des institutions partenaires 115

Table ronde avec la société civile

Transcription d'une allocution de l'honorable John Manley
Ministre des Affaires étrangères du Canada 116

Transcription d'une allocution de l'honorable Pierre S. Pettigrew
Ministre du Commerce international du Canada 118

Transcription d'une allocution de l'honorable Maria Minna
Ministre de la Coopération internationale du Canada 120

Transcription d'une allocution de M^{me} Maria Soledad Alvear
Ministre des Affaires étrangères du Chili 121

Transcription d'une allocution de l'honorable Robert Zoellick
Représentant au Commerce des États-Unis 124

Table ronde avec la société civile 127



Avant-propos



Le succès du Troisième Sommet des Amériques à Québec, qui a eu lieu du 20 au 22 avril 2001, est une source de fierté pour le Canada et pour tous les participants au processus du Sommet.

Les chefs d'État et de gouvernement des pays démocratiques de l'hémisphère se sont réunis pour approuver des perspectives d'action résolues en vue de construire un meilleur avenir pour les citoyens des Amériques, perspectives fondées sur des valeurs et des objectifs communs. Par la *Déclaration de Québec* et le *Plan d'action* du Sommet, les dirigeants se sont montrés à la hauteur du défi que représentait l'élaboration d'un programme pratique

visant à renforcer la démocratie, à créer une plus grande prospérité et à offrir à tous les citoyens de l'hémisphère la possibilité de réaliser leur plein potentiel. Ils ont également adopté une *Déclaration sur la connectivité*, un cadre de travail pour l'utilisation des technologies de l'information et des communications afin d'accroître les contacts entre les personnes, de promouvoir la participation aux institutions démocratiques, de créer de nouveaux débouchés économiques et d'assurer la prestation des services gouvernementaux d'une manière plus efficace. Pour faciliter l'atteinte de ces objectifs, les institutions partenaires, dont l'Organisation des États américains (OEA), la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque mondiale, l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) se sont elles-mêmes engagées, avec un dynamisme renouvelé, en faveur du processus des Sommets et des mandats approuvés à Québec. Ce dynamisme et cet intérêt étaient aussi évidents chez les parlementaires, les gouvernements locaux et les organismes de la société civile, car ils ont participé plus que jamais au processus des Sommets. Le soutien institutionnel et la participation active de ces derniers continueront de jouer un rôle important dans le suivi et la mise en oeuvre du Sommet.

L'*Actes du Sommet de Québec* reflète cet esprit d'engagement et d'objectifs communs — l'esprit de Québec. L'*Actes* comprend les documents officiels du Sommet, ainsi que diverses allocutions prononcées par les dirigeants lors de la cérémonie d'ouverture, au cours de la première séance plénière sur le thème de la démocratie et lors de la cérémonie de clôture. L'*Actes* comprend, par ailleurs, une section sur la table ronde du Troisième Sommet des Amériques avec la société civile.

L'*Actes du Sommet de Québec* démontre non seulement la profondeur et le souffle impressionnants de la coopération qui existe dans l'hémisphère, mais aussi le potentiel réel et très stimulant de réalisations encore plus importantes dans les années à venir.

Jean Chrétien

Documents officiels du Sommet

Déclaration de Québec

Nous, les chefs d'État et de gouvernement démocratiquement élus des Amériques, réunis à Québec, à notre troisième Sommet, renouvelons notre engagement à l'égard de l'intégration hémisphérique et de la responsabilité nationale et collective quant à l'amélioration du bien-être économique et de la sécurité de nos peuples. Nous avons adopté un *Plan d'action* qui vise à renforcer la démocratie représentative, à promouvoir la saine gestion des affaires publiques et à protéger les droits de la personne et les libertés fondamentales.* Nous cherchons à créer une plus grande prospérité et à élargir les débouchés économiques tout en favorisant la justice sociale et le développement du potentiel humain.

Nous réaffirmons notre engagement ferme à l'égard des principes et des objectifs des Chartes des Nations Unies et de l'Organisation des États américains (OEA) et notre adhésion à celles-ci.

La diversité et la richesse de nos traditions offrent des possibilités sans pareille pour la croissance et pour le partage des expériences et du savoir de même que pour la création d'une famille à l'échelle de l'hémisphère, au nom d'un ordre international plus juste et démocratique. Pour y parvenir, nous devons relever les défis inhérents aux différences de taille et de niveau de développement social, économique et institutionnel dans nos pays et dans notre région.

Nous avons progressé dans la mise en œuvre des engagements collectifs que nous avons pris à Miami en 1994 et approfondis à Santiago en 1998. Nous reconnaissons la nécessité de continuer de remédier aux faiblesses de nos processus de développement et d'accroître la sécurité humaine. Nous sommes conscients qu'il reste beaucoup à faire si nous voulons que le processus du Sommet des Amériques ait sa place dans le cadre de la vie quotidienne de nos peuples et contribue à leur bien-être.

Nous reconnaissons que les valeurs et les pratiques de la démocratie sont fondamentales pour l'atteinte de tous nos objectifs. Le maintien et le renforcement de l'état de droit et du respect scrupuleux du système démocratique sont à la fois un objectif et un engagement commun, ainsi qu'une condition essentielle de notre présence à ce Sommet et aux Sommets futurs. Par conséquent, toute altération ou interruption inconstitutionnelle de l'ordre démocratique dans un État de l'hémisphère constitue un obstacle insurmontable à la participation du gouvernement de cet État au processus du Sommet des Amériques. Tenant dûment compte des mécanismes hémisphériques, régionaux et sous-régionaux actuels, nous nous entendons pour tenir des consultations dans l'éventualité d'une interruption du système démocratique d'un pays participant au processus du Sommet.

* Le Venezuela réserve sa position.

Aujourd'hui, les menaces à la démocratie prennent diverses formes. Pour nous aider à les contrer, nous demandons à nos ministres des Affaires étrangères de préparer, dans le cadre de la prochaine Assemblée générale de l'OEA, une Charte démocratique inter-américaine, laquelle renforcera les instruments de l'OEA pour la défense active d'une démocratie représentative*.

Notre engagement à l'égard du plein respect des droits de la personne et des libertés fondamentales est fondé sur des convictions et des principes partagés. Nous soutenons le renforcement et le perfectionnement de l'efficacité du système inter-américain des droits de la personne, qui inclut la Commission interaméricaine des droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Nous chargeons la XXXI^e Assemblée générale de l'OEA d'envisager une augmentation adéquate des ressources pour les activités de la Commission et de la Cour en vue d'améliorer les mécanismes des droits de la personne et de promouvoir la mise en application des recommandations de la Commission et le respect des jugements de la Cour.

Nous réaffirmons notre engagement à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité grâce au recours efficace à des modes hémisphériques de règlement pacifique des différends et à l'adoption de mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité. Nous appuyons et saluons les efforts déployés par l'OEA à ce propos. Nous réaffirmons notre pleine adhésion au principe qui oblige les États à s'abstenir de recourir à la menace ou à la force, en conformité avec le droit international. Fidèles aux principes du droit humanitaire international, nous condamnons énergiquement les attaques menées contre les populations civiles. Nous prendrons toutes les mesures à notre disposition pour que les enfants de nos pays ne participent pas à des conflits armés et nous condamnons l'utilisation d'enfants par des forces irrégulières. Nous réitérons que la subordination constitutionnelle des forces armées et des forces de sécurité aux autorités civiles légalement constituées de nos pays ainsi que le respect de l'état de droit de la part de toutes les institutions nationales et tous les secteurs de la société sont fondamentaux pour la démocratie. Nous nous efforcerons de limiter les dépenses militaires, tout en maintenant les effectifs correspondants à nos besoins légitimes en matière de sécurité, et nous encouragerons une meilleure transparence dans les acquisitions d'armes.

Nous réitérons notre engagement à faire face aux nouvelles menaces multidimensionnelles à la sécurité de nos sociétés. Soulignons parmi celles-ci, le problème mondial de la drogue et les crimes s'y rattachant, le trafic illicite et l'usage criminel des armes à feu, le danger croissant que représente le crime organisé et le problème général de la violence dans nos sociétés. Reconnaisant que la corruption mine les valeurs démocratiques fondamentales, ébranle la stabilité politique et nuit à la croissance économique, et, de ce fait, menace les intérêts vitaux dans notre hémisphère, nous nous engageons à raviver notre lutte contre la corruption. Nous reconnaissons également la nécessité d'améliorer les conditions favorables à la sécurité humaine à l'échelle de l'hémisphère.

* Le Venezuela réserve sa position.

Nous renouvelons notre engagement à l'égard de la mise en œuvre totale de la Stratégie antidrogue de l'hémisphère, fondée sur les principes de la responsabilité partagée, d'une approche globale et équilibrée, et d'une coopération multilatérale. Nous saluons le développement du Mécanisme multilatéral d'évaluation et réaffirmons notre engagement à faire de ce mécanisme unique au monde un des piliers centraux d'une coopération hémisphérique efficace dans le contexte de la lutte contre l'ensemble des facteurs qui constituent le problème mondial de la drogue. Nous exprimons notre soutien aux programmes de développement alternatif efficaces visant à éradiquer la culture illicite et nous nous efforcerons de faciliter l'accès au marché pour les produits qui résultent de ces programmes.

Nous reconnaissons que le VIH/sida constitue une autre menace importante à la sécurité de nos peuples. Nous sommes unis dans notre détermination à adopter des stratégies multisectorielles et à développer notre coopération afin de lutter contre cette maladie et ses conséquences.

Nous réaffirmons l'importance d'un ordre judiciaire indépendant et notre détermination à garantir l'égalité d'accès à la justice et l'administration opportune et impartiale de celle-ci. Nous nous engageons à accroître la transparence à tous les ordres de gouvernement.

Des économies libres et ouvertes, l'accès aux marchés, des mouvements d'investissements soutenus, la formation de capital, la stabilité financière, des politiques publiques appropriées, l'accès à la technologie ainsi que le développement et la formation des ressources humaines sont essentiels pour réduire la pauvreté et les inégalités, élever les niveaux de vie et promouvoir le développement durable. Nous collaborerons avec tous les secteurs de la société civile et avec les organisations internationales pour faire en sorte que les activités économiques contribuent au développement durable de nos sociétés.

Nous saluons les progrès importants réalisés à ce jour quant à la création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), y compris l'élaboration d'un avant-projet d'accord de la ZLEA. Tèl que convenu lors du Sommet de Miami, le libre-échange, exempt de subventions et de pratiques déloyales, accompagné d'un flux croissant d'investissements productifs et d'une plus grande intégration économique, encouragera la prospérité à l'échelle régionale, permettant ainsi d'élever le niveau de vie, d'améliorer les conditions de travail des peuples des Amériques et de mieux protéger l'environnement. La décision de rendre public l'avant-projet de l'Accord de la ZLEA démontre clairement notre engagement collectif à l'égard de la transparence et d'une communication accrue et soutenue avec la société civile.

Nous demandons à nos ministres de s'assurer que les négociations relatives à l'Accord de la ZLEA soient conclues au plus tard en janvier 2005, et de voir à son entrée en vigueur le plus tôt possible ou au plus tard en décembre 2005*. Ceci constituera un des éléments clés favorisant la croissance économique et la prospérité à l'échelle de l'hémisphère, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs généraux du Sommet. L'Accord doit

* Le Venezuela réserve sa position.

être équilibré, global et conforme aux principes et aux disciplines de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et constituera un engagement unique. Nous accordons beaucoup d'importance à l'élaboration d'un accord qui tienne compte des différences de taille et de niveau de développement des économies participantes.

Nous reconnaissons le défi que représente la gestion de l'environnement dans l'hémisphère. À cet effet, nous demandons à nos gouvernements de s'engager à renforcer la protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles, en vue d'établir un équilibre entre le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, ceux-ci étant des éléments interdépendants qui se renforcent mutuellement.

Notre objectif est d'atteindre un développement durable dans l'ensemble de l'hémisphère.

Nous favoriserons le respect des normes fondamentales du travail reconnues au niveau international, telles qu'elles ont été incluses dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi adoptée en 1998 par l'Organisation internationale du travail (OIT). Nous prendrons en considération la ratification ou l'adhésion des ententes de base de l'OIT, comme il convient. Afin de concrétiser notre engagement à créer de meilleures possibilités d'emploi, à enrichir les compétences des travailleurs et à améliorer les conditions de travail dans l'ensemble de l'hémisphère, nous reconnaissons la nécessité d'aborder dans les forums hémisphériques et internationaux pertinents les questions de la mondialisation liées à l'emploi et au travail. Nous demandons à la Conférence interaméricaine des ministres du Travail de poursuivre son étude des questions liées à la mondialisation ayant une incidence sur l'emploi et le travail.

Reconnaissant l'importance de l'énergie comme l'une des principales assises du développement économique et de la prospérité de la région ainsi que d'une meilleure qualité de vie, nous nous engageons à poursuivre les initiatives en matière d'énergie renouvelable, à étendre l'intégration de l'énergie et à parfaire les cadres de réglementation et leur application, tout en préconisant les principes du développement durable.

La démocratie et le développement économique et social sont interdépendants et s'épaulent mutuellement, étant tous deux des conditions fondamentales à la lutte contre la pauvreté et l'inégalité. Nous ne ménagerons pas nos efforts pour libérer nos concitoyens des conditions déshumanisantes de la pauvreté absolue. Nous nous engageons à déployer davantage d'efforts pour atteindre les objectifs en matière de développement international, y compris une réduction de 50 % de la proportion de personnes vivant dans la pauvreté absolue, et ce, d'ici l'année 2015.

Nous nous engageons à promouvoir divers programmes visant l'amélioration de l'agriculture et de la vie rurale, ainsi que des agro-industries, ces programmes constituant une contribution essentielle à la réduction de la pauvreté et au développement intégral. Nous nous engageons à renforcer la coopération dans l'hémisphère ainsi que les capacités nationales pour mettre au point une approche plus intégrée de la gestion des catastrophes naturelles. Nous continuerons à mettre en œuvre des politiques ren-

forçant notre capacité de prévenir et d'atténuer l'incidence des catastrophes naturelles ainsi que d'intervenir dans de telles situations. Nous convenons d'étudier des mesures permettant de faciliter un accès opportun aux ressources financières nécessaires pour répondre aux besoins en cas d'urgence.

Nous reconnaissons les contributions culturelles et économiques des migrants aux sociétés qui les accueillent ainsi qu'à leurs communautés d'origine. Nous nous engageons à assurer le respect de la dignité des migrants, un traitement humain et des protections juridiques appropriées, la défense des droits de la personne ainsi que des conditions de travail saines et sécuritaires. Nous renforcerons les mécanismes de coopération hémisphérique pour répondre aux besoins légitimes des migrants et adopter des mesures efficaces contre le trafic de personnes.

L'avancement vers des sociétés plus démocratiques, des économies en expansion et l'équité sociale repose sur une population instruite et une main-d'œuvre qualifiée. Nous avons convenu d'une série de politiques visant à améliorer l'accès à une éducation de qualité par le biais de la formation des enseignants, l'enseignement des valeurs civiques et l'utilisation des technologies de l'information à la fois dans nos salles de classe et pour mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte de ces objectifs. De meilleures politiques en matière d'éducation et un investissement accru dans nos systèmes d'éducation aideront à réduire la disparité des revenus et à combler le fossé numérique dans notre hémisphère.

Les efforts que nous déployons collectivement à l'échelle de l'hémisphère seront plus efficaces grâce à l'utilisation novatrice des technologies de l'information et des communications pour brancher nos gouvernements et nos peuples, et pour partager les connaissances et les idées. Notre Déclaration sur la connectivité souligne cette conviction.

Nous soulignons que la bonne santé et l'égalité d'accès aux soins médicaux, à des services de santé et à des médicaments à un coût abordable sont essentiels au développement humain et à l'atteinte de nos objectifs politiques, économiques et sociaux.

Nous réitérons notre engagement à l'égard de la protection des droits de la personne et des libertés fondamentales de tous, y compris ceux qui sont vulnérables, marginalisés, handicapés ou qui ont besoin d'une protection particulière. Nous sommes déterminés à mettre fin à toute forme de discrimination, dont le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et autres formes connexes d'intolérance dans nos sociétés, ainsi qu'à promouvoir l'égalité des sexes et à atteindre la pleine participation de tous à la vie politique, économique, sociale et culturelle de nos pays.

Nous nous efforcerons de nous assurer que les résultats issus du Conclave des peuples autochtones des Amériques, tenu au Guatemala, et du Sommet des peuples autochtones des Amériques, tenu à Ottawa, seront pris en considération dans la mise en œuvre de la déclaration et du *Plan d'action* du Sommet des Amériques. Nous appuyons les efforts déployés pour permettre la conclusion hâtive et fructueuse des négociations concernant le *Projet de Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones*, laquelle favorisera et protégera leurs droits humains et leurs libertés fondamentales.

Nous considérons que la diversité culturelle qui caractérise notre région est source de grande richesse pour nos sociétés. Le respect et la valorisation de cette diversité doivent constituer un facteur de cohésion qui fortifie le tissu social et le développement de nos nations.

C'est à nos gouvernements qu'incombe la principale responsabilité de la coordination et de la mise en œuvre du *Plan d'action* ci-joint. Les rencontres ministérielles donnent d'importants résultats en appui aux mandats des Sommets. Nous continuerons à développer cette coopération.

Nous apprécions le soutien actif de l'Organisation des États américains et de ses organes spécialisés, plus particulièrement l'Organisation panaméricaine de la santé, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture et l'Institut interaméricain de l'enfant, ainsi que la Banque interaméricaine de développement, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Banque mondiale. Nous invitons ces institutions et d'autres organisations régionales et internationales à développer une plus grande coordination pour le soutien à la mise en œuvre et au suivi du *Plan d'action* de ce Sommet.

L'OEA joue un rôle central dans la mise en œuvre des décisions des Sommets des Amériques. Nous chargeons nos ministres des Affaires étrangères de faire avancer et approfondir, au cours de la prochaine Assemblée générale, le processus de réformes au sein de l'OEA, soutenu par des ressources appropriées, afin d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation et de lui permettre de mieux mettre en œuvre les mandats du Sommet.

Nous accueillons avec satisfaction et apprécions les contributions de la société civile à notre *Plan d'action*, incluant des associations des chefs d'entreprises et des syndicats. Nous affirmons que l'ouverture et la transparence sont vitales à la sensibilisation du public et à la légitimité de nos travaux. Nous faisons appel à tous les citoyens des Amériques afin qu'ils contribuent au processus des Sommets.

Nous, les chefs d'État et de gouvernement des Amériques, avons accepté l'offre du gouvernement de la République argentine de recevoir le Quatrième Sommet des Amériques.

La raison d'être des Sommets des Amériques est de servir les peuples. Nous devons mettre au point des solutions efficaces, pratiques et solidaires, pour répondre aux problèmes auxquels sont confrontées nos sociétés. Nous ne craignons pas la mondialisation et ne sommes pas aveuglés par son éclat. Nous sommes unis dans notre détermination à léguer aux générations futures un hémisphère démocratique et prospère, plus juste et généreux, un hémisphère où personne n'est laissé pour compte. Nous nous engageons à faire de ce siècle le siècle des Amériques.



Plan d'action

Pour renforcer la démocratie, créer la prospérité et réaliser le potentiel humain, nos gouvernements vont :

I. Pour le meilleur fonctionnement de la démocratie

Procédures et processus électoraux

Reconnaissant la relation entre la démocratie, le développement durable, la séparation des pouvoirs et des institutions gouvernementales efficaces, et prenant acte du fait que la transparence et la responsabilité des systèmes électoraux ainsi que l'indépendance des organes chargés de la conduite et de la vérification d'élections libres, justes et régulières, sont des éléments essentiels pour susciter l'appui en faveur des institutions démocratiques nationales et la participation à ces dernières :

Mettre en commun les pratiques exemplaires et les meilleures technologies pour accroître la participation des citoyens aux processus électoraux, notamment dans les domaines de l'éducation des électeurs, de la modernisation et de la simplification de leur inscription, du mode de scrutin et du processus de dépouillement des votes, tout en tenant compte de la nécessité de préserver l'intégrité du processus électoral et de promouvoir la pleine participation et intégration de toutes les personnes admissibles à exercer leur droit de vote, sans discrimination.

Continuer d'améliorer les mécanismes électoraux, en utilisant les technologies de l'information et des communications dans la mesure du possible, afin de garantir réellement l'impartialité, la promptitude et l'indépendance d'action des organismes, des tribunaux ou des autres instances chargées de la conduite, de la surveillance et de la vérification des élections à l'échelle nationale et infranationale, et de renforcer et de faciliter, avec l'appui de l'Organisation des États américains (OEA) et d'autres organisations régionales et internationales, la coopération hémisphérique et l'échange d'expériences législatives et technologiques dans ces domaines, et le déploiement d'observateurs, lorsqu'il est sollicité.

Convoquer, sous l'égide de l'OEA et en collaboration avec la Banque inter-américaine de développement (BID), des réunions d'experts pour faire un examen plus approfondi de questions telles que l'inscription des partis politiques, l'accès des partis politiques au financement et aux médias, le financement des campagnes électorales, la surveillance et la diffusion des résultats électoraux, et les relations des partis politiques avec les autres secteurs de la société.

Transparence et bonne gouvernance

Reconnaissant que la bonne gouvernance nécessite des institutions gouvernementales efficaces, représentatives, transparentes et tenues de rendre compte à tous les niveaux,

la participation du public, des freins et des contrepoids efficaces ainsi que la séparation des pouvoirs, et prenant note du rôle des technologies de l'information et des communications dans la réalisation de ces objectifs :

Promouvoir la coopération entre les organismes nationaux de l'hémisphère chargés d'élaborer et de maintenir des procédures et des pratiques pour la préparation, la présentation, la vérification et la surveillance des comptes publics avec l'assistance technique, le cas échéant, des organisations multilatérales et des banques multilatérales de développement (BMD), et encourager les échanges de renseignements sur les activités de surveillance liées à la collecte, à l'affectation et à la dépense des fonds publics.

Encourager la coopération et l'échange d'expériences et de pratiques parlementaires exemplaires entre les législateurs nationaux de l'hémisphère, tout en respectant la séparation et l'équilibre des pouvoirs, grâce à des mécanismes bilatéraux, sous-régionaux et hémisphériques, tels que le Forum interparlementaire des Amériques (FIPA).

Travailler conjointement afin de faciliter la coopération entre les institutions nationales ayant la responsabilité de garantir la protection, la promotion et le respect des droits de la personne ainsi que l'accès à l'information et la liberté de l'information, dans l'optique d'élaborer des pratiques exemplaires pour améliorer l'administration de l'information que détiennent les gouvernements sur les personnes, tout en facilitant l'accès des citoyens à cette information.

Créer et mettre en œuvre, avec l'appui technique et financier des organisations multilatérales et des BMD, le cas échéant, des programmes pour favoriser, en recourant, lorsqu'il y a lieu, aux technologies de l'information et des communications, la participation du public et la transparence dans les processus décisionnels et dans la prestation de services gouvernementaux, et pour publier l'information, dans les délais prévus par les lois nationales, à tous les niveaux du gouvernement.

Médias et communications

Notant que l'accès aux technologies de l'information et des communications, nouvelles et existantes, a des incidences de plus en plus notables sur la vie des particuliers et recèle des possibilités considérables en ce qui concerne le développement démocratique, et que les médias ont un rôle important à jouer dans la promotion d'une culture démocratique :

Faire en sorte que les médias ne subissent pas d'interventions arbitraires de la part de l'État et, plus précisément, œuvrer pour éliminer les obstacles juridiques ou réglementaires à l'accès aux médias par les partis politiques inscrits, notamment en facilitant, lorsque cela est possible, un accès équitable aux stations de radio et de télévision pendant les campagnes électorales.

Encourager la coopération entre les radiodiffuseurs publics et privés, incluant les câblodistributeurs, les organismes indépendants chargés de la

réglementation de la radiodiffusion et les organisations gouvernementales, de manière à faciliter l'échange des pratiques exemplaires dans le domaine de l'industrie et des meilleures technologies à l'échelle hémisphérique, afin de pouvoir garantir la liberté, l'ouverture et l'indépendance des médias.

Encourager les efforts d'autoréglementation des médias, y compris les normes de conduite éthiques, pour répondre aux préoccupations de la société civile à l'égard, notamment, de la réduction de la diffusion de l'extrême violence et de stéréotypes négatifs à l'égard des femmes et des groupes ethniques, sociaux, ou d'autres groupes, contribuant ainsi à la promotion des changements d'attitudes et de modèles culturels, grâce à la projection d'images pluralistes, équilibrées et non discriminatoires.

Lutte contre la corruption

Reconnaissant que la corruption porte sérieusement atteinte aux institutions politiques démocratiques et au secteur privé, affaiblit la croissance économique et compromet les besoins et les intérêts fondamentaux des groupes les moins privilégiés d'un pays, et que la prévention et le contrôle de ces problèmes sont la responsabilité du gouvernement ainsi que des institutions législatives et judiciaires :

Envisager, dans les meilleurs délais et selon le cas, de signer et de ratifier, ou de ratifier la *Convention interaméricaine contre la corruption*, ou d'y adhérer, conformément à leurs cadres législatifs respectifs, et promouvoir la mise en œuvre efficace de la *Convention*, plus particulièrement par le biais du *Programme interaméricain de coopération dans la lutte contre la corruption* et des programmes et activités connexes de coopération technique, incluant ceux des organisations multilatérales et des BMD pertinentes, dans les domaines de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption, ainsi que de programmes que chaque pays conçoit et met en œuvre, conformément aux lois nationales, en recourant à ses propres organes appropriés, qui sont susceptibles d'avoir besoin d'aide.

Appuyer la création, dès que possible, et en tenant compte de la recommandation de l'OEA, d'un mécanisme de suivi pour la mise en œuvre de la *Convention interaméricaine contre la corruption* par les États parties à cet instrument.

Soutenir la consolidation du Réseau interaméricain de coopération contre la corruption dans le contexte de l'OEA, ainsi que les initiatives visant à renforcer la coopération entre les conseillers en éthique et les membres de la société civile.

Renforcer, en collaboration avec les organisations multilatérales et les BMD, le cas échéant, la participation de la société civile à la lutte contre la corruption, au moyen d'initiatives qui promeuvent l'organisation, la formation et les réseaux de groupes de citoyens ayant des projets concrets destinés à accroître la transparence et la responsabilité dans la gouvernance.

Continuer de promouvoir des politiques, des processus et des mécanismes qui protègent les intérêts publics, le recours à des mécanismes de divulgation des actifs pour les fonctionnaires, afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêts et incompatibilités, ainsi que d'autres mesures augmentant la transparence.

Renforcer le pouvoir des administrations locales

Reconnaissant que la participation des citoyens et une représentation politique appropriée sont le fondement de la démocratie et que les administrations locales sont les plus proches des citoyens dans leur vie quotidienne :

Promouvoir des mécanismes visant à faciliter la participation des citoyens à la vie politique, en particulier dans les administrations locales ou municipales.

Promouvoir le développement, l'autonomie et le renforcement institutionnel des administrations locales, afin de susciter les conditions favorables au développement économique et social durable de leurs communautés.

Renforcer la capacité institutionnelle des administrations locales, pour permettre la pleine et équitable participation des citoyens aux politiques publiques, sans aucune discrimination, faciliter l'accès aux services fondamentaux pour améliorer la qualité de vie des citoyens et renforcer la décentralisation et le développement intégral de ces services, en partie grâce à un financement proportionnel et opportun, et à des initiatives permettant aux administrations locales de générer et d'administrer leurs propres ressources.

Promouvoir le partage de l'information, des pratiques exemplaires et de l'expertise administrative entre le personnel des administrations locales, les associations d'administrations locales, les associations communautaires et le public, en facilitant notamment l'accès des municipalités aux technologies de l'information et des communications, et en encourageant la coopération et la coordination entre les associations de maires et d'administrations locales, au niveau national, infrarégional et régional.

Stimuler la coopération internationale en ce qui concerne la formation des directeurs et des gestionnaires des administrations locales.

Appuyer la convocation, en Bolivie, d'une réunion des ministres ou des plus hautes autorités aux responsables des politiques de décentralisation, de la participation des administrations locales et des citoyens aux administrations municipales, et examiner soigneusement les recommandations de la sixième Conférence interaméricaine des maires, ainsi que d'autres processus pertinents.

Appuyer le Programme de coopération et de décentralisation des administrations locales de l'OEI, entre autres avec l'appui de la BID, l'élaboration de programmes et la véritable inclusion des citoyens aux processus décisionnels.

2. Droits de la personne et libertés fondamentales

Reconnaissant que la protection et la promotion universelles des droits de la personne, notamment des droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux, ainsi que le respect des normes et des principes du droit humanitaire international basé sur les principes d'universalité, d'indivisibilité et d'interdépendance, sont fondamentaux pour le fonctionnement de la société démocratique et, soulignant l'importance du respect de l'état de droit, de l'accès réel et équitable à la justice et de la participation de tous les éléments de la société aux processus décisionnels publics :

Mise en œuvre des obligations internationales et respect des normes internationales

Envisager, dans les meilleurs délais et selon le cas, de signer et de ratifier, ou de ratifier tous les instruments universels et hémisphériques relatifs aux droits de la personne, ou d'y adhérer, prendre des mesures concrètes au niveau national pour promouvoir et renforcer le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales de tous, y compris les femmes, les enfants, les personnes âgées, les peuples autochtones, les migrants, les citoyens de retour, les personnes handicapées et les personnes appartenant aux autres groupes vulnérables ou victimes de discrimination, et noter que l'utilisation du mot « peuples » dans ce document ne peut être interprétée comme ayant des incidences quant aux droits qui s'attachent au terme en vertu du droit international; et les droits associés à l'expression « peuples autochtones » ont une signification particulière selon le contexte, qui est dûment déterminée dans les négociations multilatérales des textes des déclarations traitant plus particulièrement de tels droits.

Réaffirmer leur détermination à combattre et à éliminer l'impunité à tous les niveaux de nos sociétés, en renforçant les systèmes judiciaires et les organismes nationaux des droits de la personne.

Combattre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, où qu'ils se produisent, conformément au droit international et, plus particulièrement, demander à tous les États d'envisager de ratifier le *Statut de Rome de la Cour pénale internationale* ou d'y adhérer, selon le cas.

Reconnaître l'importance de la Conférence préparatoire régionale des Amériques pour la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui a eu lieu à Santiago, au mois de décembre 2000, et entreprendre de participer activement à la Conférence mondiale qui doit avoir lieu, en Afrique du Sud, en 2001, en promouvant ses objectifs et en insistant sur le fait que les programmes politiques basés sur le racisme, la xénophobie ou les doctrines de supériorité raciale doivent être condamnés comme étant incompatibles avec la démocratie et une gouvernance transparente et comptable.

Soutenir à l'OEA les efforts relativement à la nécessité d'élaborer une convention interaméricaine contre le racisme et les formes connexes de discrimination et d'intolérance.

Renforcer les systèmes de droits de la personne

Continuer de promouvoir des mesures concrètes pour renforcer et améliorer le système interaméricain des droits de la personne et, en particulier, le fonctionnement de la Cour interaméricaine des droits de l'homme et de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH), en mettant l'accent sur l'universalisation du système interaméricain des droits de la personne, l'augmentation de l'adhésion à ses instruments fondamentaux, le respect des décisions de la Cour interaméricaine des droits de l'homme et le suivi des recommandations de la Commission, la facilitation de l'accès des personnes à ce mécanisme de protection, l'augmentation substantielle des ressources affectées au maintien des opérations courantes, notamment en encourageant les contributions volontaires, l'examen de la possibilité que la Cour et la CIDH fonctionnent en permanence, et charger la XXXI^e Assemblée générale de l'OEA, qui aura lieu à San José, au Costa Rica, au mois de juin de cette année, d'initier des mesures visant à atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus.

Renforcer la capacité des institutions gouvernementales chargées de la promotion et de la protection des droits de la personne, telles que les organismes nationaux des droits de la personne, reconnaissant ainsi leur rôle important, et contribuer à la constitution effective d'un réseau réunissant toutes les institutions de ce type de l'hémisphère, en recourant aux technologies de l'information et des communications pour promouvoir et concrétiser une coopération durable et une meilleure coordination.

Créer et renforcer des plans d'action nationaux en matière de droits de la personne, conformément au mandat de la *Déclaration et Programme d'action de Vienne* de 1993 et encourager des organismes indépendants nationaux des droits de la personne en cherchant, le cas échéant, le soutien technique et financier d'organisations multilatérales, des BMD et d'organismes multilatéraux spécialisés.

S'efforcer de promouvoir et de mettre en œuvre la *Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, des groupes et des organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus* (appelée parfois la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme).

Faire progresser, au sein de l'OEA, les négociations sur le *Projet de Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones*, en vue de parvenir à sa conclusion et à son adoption le plus tôt possible.

Migration

Réaffirmant les engagements pris en 1998, lors du Sommet de Santiago, à l'égard de la protection des droits de la personne des migrants, plus particulièrement des travailleurs migrants et de leurs familles :

Renforcer la coopération entre les États pour aborder, avec une orientation globale, objective et à long terme, les manifestations, les origines et les incidences des migrations dans la région.

Promouvoir la reconnaissance de la valeur d'une coopération étroite entre les pays d'origine, les pays de transit et les pays de destination, afin d'assurer la protection des droits de la personne des migrants.

Élaborer un programme interaméricain, au sein de l'OEA, pour la promotion et la protection des droits de la personne des migrants, notamment des travailleurs migrants et de leurs familles, en tenant compte des activités de la CIDH, et appuyer le travail du Rapporteur spécial relativement aux travailleurs migrants de la CIDH et celui du Rapporteur spécial de l'ONU sur la migration.

S'engager à se lancer dans la coopération et l'échange d'information les plus vastes possibles entre les États au sujet des réseaux de trafic illicite, en organisant entre autres des campagnes préventives sur les dangers et les risques auxquels se trouvent confrontés les migrants, en particulier les femmes et les enfants qui, souvent, peuvent être victimes d'un tel trafic, en vue d'éliminer ce crime.

Créer des liens avec les processus sous-régionaux, tels que la Conférence régionale sur les migrations et la Conférence sud-américaine sur les migrations, qui sont des forums de dialogue, afin d'échanger des informations sur le phénomène des migrations et de promouvoir la collaboration avec des organisations internationales spécialisées, telles que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), pour faire progresser et coordonner les efforts déployés pour la mise en œuvre des mandats du Sommet.

Droits des femmes

Continuer de mettre en œuvre les recommandations contenues dans le Rapport du rapporteur spécial de la CIDH sur le statut de la femme dans les Amériques de 1998, et assurer, le cas échéant, leur évaluation et la mise en place de mécanismes de suivi nationaux.

Intégrer pleinement les droits de la personne des femmes dans les travaux des institutions de l'hémisphère, notamment de la Cour interaméricaine des droits de l'homme et de la CIDH, et élargir la nomination de femmes comme candidates à des postes dans ces organes.

Demander à l'OEA, par l'intermédiaire de ses organes spécialisés et, en particulier, de la Commission interaméricaine des femmes (CIM), de faciliter l'intégration d'un point de vue tenant compte des différences entre les sexes dans les

travaux de tous ses organes, organismes et entités, en recourant à l'élaboration de programmes de formation et à la diffusion de l'information sur les droits de la personne des femmes, et de soutenir les gouvernements dans la compilation et la diffusion systématiques des données non regroupées sur le sexe.

Élaborer, examiner et mettre en œuvre des lois, des procédures, des codes et des règlements pour garantir la compatibilité avec les obligations juridiques internationales et pour interdire et éliminer toutes les formes de discrimination fondées sur le sexe, et continuer les travaux entrepris au Sommet de Santiago, qui ont fixé pour objectif d'instaurer l'égalité juridique entre les hommes et les femmes d'ici 2002.

Élaborer des politiques et des pratiques supplémentaires pour combattre la violence contre les femmes, notamment la violence familiale, conformément à la définition établie dans la *Convention interaméricaine sur la prévention, la punition et l'élimination de la violence contre les femmes* (Convention de Belém do Pará).

Envisager, dans les meilleurs délais et selon le cas, de signer et de ratifier, ou de ratifier la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* des Nations Unies et de son Protocole facultatif, ou d'y adhérer.

Droits des enfants et des adolescents

Envisager comme une question prioritaire, dans les meilleurs délais et selon le cas, de signer et de ratifier, ou de ratifier les deux Protocoles facultatifs à la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies, plus particulièrement sur la participation des enfants aux conflits armés, et sur la vente d'enfants, la pornographie juvénile et la prostitution enfantine, ou d'y adhérer; chercher à intégrer pleinement leurs obligations d'après la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant* et des autres instruments internationaux en matière de droits de la personne dans les politiques, les pratiques et les textes de lois nationaux.

Intégrer pleinement les droits de la personne des enfants et des adolescents aux travaux des institutions de l'hémisphère, notamment à ceux de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, de la CIDH et de l'Institut interaméricain de l'enfant (IIE).

Liberté d'opinion et d'expression

Continuer à appuyer les travaux du système interaméricain des droits de la personne dans le domaine de la liberté d'expression, par le biais du Rapporteur spécial chargé des questions relatives à la liberté d'expression de la CIDH, ainsi qu'à procéder à la diffusion de la jurisprudence comparée, et s'efforcer de veiller à ce que les textes de lois nationaux sur la liberté d'expression soient conformes aux obligations juridiques internationales.

Veiller à ce que les lois nationales relatives à la liberté d'expression soient appliquées à tous de manière équitable, en respectant la libre expression et le

libre accès à l'information de tous les citoyens, s'assurer que les journalistes et les guides d'opinion soient libres d'enquêter et de publier sans crainte de représailles, de harcèlement ou de mesures de rétorsion, notamment d'un emploi abusif des lois anti-diffamation.

3. Justice, état de droit et sécurité de la personne

Reconnaissant que l'égalité d'accès à une justice indépendante, impartiale et opportune est l'une des pierres angulaires de la démocratie, du développement économique et social, accueillant favorablement la tenue plus fréquente de réunions, de consultations et une plus grande collaboration, y compris entre nos ministres de la Justice, nos juges des Cours suprêmes, nos procureurs généraux, nos ombudsmans, nos responsables de l'application de la loi et autres, et prenant note avec satisfaction de l'intérêt accru porté à la collaboration et au partage des expériences pour élaborer et mettre en œuvre des réformes en matière judiciaire et d'application des lois :

Accès à la justice

Soutenir les initiatives et les programmes publics et privés visant à informer les personnes de leurs droits à l'égard de l'accès à la justice, et promouvoir des mesures assurant un accès prompt, équitable et universel à la justice.

Promouvoir la coopération pour échanger des expériences en matière de mécanismes alternatifs de règlement des différends, afin d'accélérer l'administration de la justice, en particulier chez les peuples autochtones, ce pour quoi ils peuvent avoir besoin, selon le cas, du soutien de l'OEA, de la BID et de celui d'autres entités.

Indépendance du pouvoir judiciaire

Encourager des mesures qui visent à renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire, entre autres choses une sélection transparente de l'appareil judiciaire, un mandat des magistrats d'une durée stable, des normes de conduite et des systèmes appropriés de reddition des comptes.

Réunions des ministres de la Justice de l'hémisphère

Continuer à appuyer les travaux réalisés dans le cadre des réunions des ministres de la Justice et des procureurs généraux des Amériques, dont la quatrième réunion aura lieu à Trinité-et-Tobago, ainsi que dans les réunions ultérieures, et la mise en œuvre de leurs conclusions et recommandations.

Élaborer pour le Centre d'études juridiques des Amériques un plan de financement qui tienne compte des intérêts et des ressources des gouvernements et des autres donateurs probables, et qui permettra au Centre de contribuer non seulement à la modernisation et à la formulation de la politique publique dans ce domaine, mais aussi au développement institutionnel des systèmes judiciaires de la région.

Élaborer, par le biais de réunions des ministres de la Justice et d'autres mécanismes pertinents, en recherchant le soutien technique et financier d'autres organisations multilatérales et BMD, le cas échéant, un échange de pratiques exemplaires et de recommandations conforme aux normes internationales en matière de droits de la personne, pour réduire le nombre des personnes en détention préventive, mettre en œuvre des formes alternatives de peines pour les délits mineurs et améliorer les conditions dans les prisons de tout l'hémisphère.

Créer, au sein de l'OEA, un réseau d'information sur Internet réunissant les autorités juridiques compétentes en matière d'extradition et d'assistance juridique mutuelle, afin de faciliter les communications directes et régulières entre ces autorités et de cerner les problèmes communs qui se posent dans le traitement de questions et de cas particuliers méritant une attention et un règlement collectifs.

Lutte contre le problème de la drogue

Reconnaissant la nature extrême du problème de la drogue dans la région, renouvelant leur engagement inconditionnel en faveur de la lutte sous toutes ses formes, dans une perspective intégrale, conformément au principe de responsabilité partagée, grâce à la coordination d'efforts nationaux et dans un esprit de coopération et de respect mutuel, tel qu'il est établi dans la *Stratégie antidrogue* dans l'hémisphère, et reconnaissant aussi les travaux accomplis par la Commission interaméricaine de la lutte contre l'abus des drogues (CICAD) et le groupe gouvernemental d'experts nommés pour lancer le premier cycle du Mécanisme multilatéral d'évaluation (MME) :

Prendre note avec satisfaction de la création et de la mise en œuvre du MME, et réitérer leur engagement à faire de cet instrument, unique au monde, un pilier d'une coopération hémisphérique constructive dans la lutte contre tous les éléments liés au problème de la drogue.

Mettre en œuvre les propositions et les recommandations trouvées dans les rapports nationaux et le rapport hémisphérique, approuvés par la CICAD, conformément à la situation particulière à chaque pays.

Continuer de renforcer et d'examiner le MME pour surveiller les efforts nationaux et hémisphériques dans le cadre de la lutte contre les drogues, et recommander des mesures concrètes pour encourager la coopération interaméricaine et les stratégies nationales visant à lutter contre ce fléau.

Recommander :

- ▶ L'intensification des efforts communs de la BID et de la CICAD afin d'obtenir des ressources financières de la communauté internationale des donateurs grâce à des groupes consultatifs soutenant les efforts antidrogues, pour des programmes alternatifs de développement et de réduction de la demande.

- Créer des unités ayant des fonctions de renseignements financiers dans les pays qui ne l'ont pas encore fait, avec l'appui de la CICAD et d'organismes internationaux spécialisés dans ce domaine, ce pour quoi, dans ce contexte, il est recommandé que les efforts de formation de la CICAD et de la BID soient élargis.
- Élaborer, dans le cadre de la CICAD, une stratégie à long terme incluant un programme d'une durée de trois ans, pour mettre au point un mécanisme de base homogène en vue d'estimer les coûts sociaux, humains et économiques du problème de la drogue dans les Amériques, et soutenir les pays en leur apportant l'assistance technique nécessaire.

Promouvoir une coopération bilatérale et multilatérale et un échange d'information sur les politiques et les mesures relatives à la prévention, au traitement, à la rééducation et au contrôle de l'approvisionnement en matière de drogue, et organiser des campagnes de sensibilisation pour favoriser la sensibilisation du public aux risques que représente la consommation de drogues.

Soutenir des mesures visant à faire obstacle au crime organisé, au blanchiment d'argent, au détournement de précurseurs chimiques, au financement de groupes armés et à d'autres activités illicites découlant du trafic des drogues et des armes.

Promouvoir la coopération bilatérale et multilatérale, afin d'étudier d'une manière intégrale le phénomène du déplacement de différents facteurs liés au problème de la drogue, y compris le déplacement de personnes et les récoltes illicites.

Criminalité transnationale organisée

Encourager tous les pays de l'hémisphère, dans les meilleurs délais et selon le cas, à signer et à ratifier, ou à ratifier la *Convention sur la criminalité transnationale organisée*, des Nations Unies, son *Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer*, et de son *Protocole additionnel visant à prévenir, à réprimer et à punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants*, ou à y adhérer, ainsi que son *Protocole contre la fabrication et le commerce illicites des armes à feu, de leurs pièces et de leurs munitions*, lorsque ce protocole sera prêt pour la signature.

Mettre en œuvre des stratégies collectives, dont celles qui se dégagent des réunions des ministres de la Justice des Amériques, afin de renforcer la capacité institutionnelle des États d'échanger des informations et des éléments de preuve, en concluant, au besoin, des accords internationaux sur l'assistance juridique mutuelle, d'élaborer et de diffuser des rapports nationaux, de renforcer la coopération, en recherchant le soutien technique et financier d'organisations multilatérales et des BMD, le cas échéant, en vue de lutter conjointement contre les formes naissantes d'activités criminelles transnationales, en particulier contre le trafic de personnes et le blanchiment des produits et des actifs découlant du crime et du crime cybernétique.

Examiner les lois et les politiques nationales afin d'améliorer la coopération dans des domaines tels que l'assistance juridique mutuelle, l'extradition et la déportation vers les pays d'origine, en reconnaissant les préoccupations majeures des pays qui déportent certains ressortissants étrangers ayant commis des crimes et les préoccupations majeures des pays d'accueil à l'égard des effets négatifs qu'entraînent ces déportations sur les incidences de la criminalité dans les pays d'origine, et expriment le souhait de travailler ensemble, au besoin, afin d'atténuer les effets négatifs sur nos sociétés.

Promouvoir, si nécessaire, et conformément aux lois nationales, l'adoption de techniques d'enquête, prévues par la *Convention contre la criminalité transnationale organisée* des Nations Unies; ces techniques sont un outil très important dans la lutte contre le crime organisé.

Prévention de la violence

Reconnaissant que la violence et le crime sont de sérieux obstacles à l'harmonie sociale et au développement démocratique et socio-économique de l'hémisphère, et prenant également note de la nécessité urgente d'une approche intégrale pour la prévention de la violence :

Encourager nos institutions nationales à travailler de concert et à coordonner avec toutes les organisations multilatérales et les BMD compétentes afin de mettre en œuvre des programmes intégrés, entre autres des initiatives portant sur le règlement des différends, s'il y a lieu, pour susciter une prévention soutenue, une attention permanente, une sensibilisation de la population et un traitement pertinent dans les cas de violence contre des personnes, des familles et des communautés, en renforçant les capacités institutionnelles nationales dans ces domaines.

Envisager d'instaurer une coopération avec les médias et l'industrie du divertissement, afin d'éviter la promotion et la diffusion d'une culture de violence, en contribuant à une culture de paix.

Encourager une plus grande utilisation des techniques policières communautaires, pour instaurer un dialogue et une interaction accrue des autorités chargées de l'application de la loi avec les groupes de la société civile et les communautés locales.

Promouvoir la coopération pour moderniser le droit pénal, en recourant aux technologies de l'information et des communications, au besoin, et en mettant l'accent sur la formation en matière de droits de la personne et sur la prévention des actes de violence, en particulier de la violence perpétrée par des fonctionnaires chargés de l'application de la loi, en vue de réduire la violence contre les civils et de promouvoir, dans nos sociétés, les valeurs nécessaires pour conserver l'harmonie sociale.

Promouvoir l'échange d'expériences et de pratiques exemplaires nationales sur le recours aux techniques policières de profilage dans l'intention de

prévenir les détentions fondées sur la partialité, qui tendent à frapper principalement les minorités et les personnes défavorisées.

Élargir les possibilités de mettre en commun les expériences, les techniques et les pratiques exemplaires entre les organismes du gouvernement et la société civile qui interviennent dans la lutte contre la violence psychologique, sexuelle ou physique, au foyer et en milieu de travail, en reconnaissant que cette violence vise, dans l'immense majorité des cas, des femmes et des enfants.

S'efforcer d'adopter les mesures nécessaires pour prévenir, empêcher et punir la violence, la ségrégation et l'exploitation des femmes, des mineurs, des personnes âgées, des personnes handicapées et des autres groupes vulnérables, et de veiller à ce que la législation nationale prévienne les actes de violence contre eux et à ce que ces lois soient appliquées, en reconnaissant que, lorsque les victimes de la violence ont besoin d'une aide juridique pour obtenir réparation, tous les efforts doivent être déployés pour garantir qu'elles reçoivent cette aide.

Demander aux organisations multilatérales et aux autres organismes participant à la Coalition interaméricaine pour la prévention de la violence d'intensifier leur soutien et leur assistance technique à l'égard des pays qui en font la demande, dans le cadre de l'élaboration de stratégies et de mesures nationales portant sur ce sujet.

Promouvoir des mesures concrètes pour empêcher les actes hostiles contre les minorités de l'hémisphère ainsi que les activités violentes locales, régionales et internationales de mouvements qui soutiennent et promeuvent des idéologies racistes et des pratiques terroristes pour atteindre leurs objectifs.

Accroître la coopération régionale en vue d'empêcher l'utilisation d'armes à feu et de munitions à des fins criminelles et examiner, au besoin, des mesures et des lois additionnelles au niveau national.

Mettre en œuvre, dès que possible, la *Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, des munitions, des explosifs et autres matériels connexes*, et appliquer, s'il y a lieu, les Règlements modèles de la CICAD.

4. Sécurité hémisphérique¹

Reconnaissant que la démocratie est un élément fondamental de la sécurité, de la paix et du développement dans l'hémisphère, qui, de leur côté, constituent les meilleures bases pour améliorer le bien-être de nos peuples, prenant acte que la subordination constitutionnelle des forces armées et des services de sécurité aux autorités légalement constituées de nos États est indispensable à la démocratie :

1 Le Mexique interprète que la totalité du Chapitre 4 du *Plan d'action*, plus particulièrement son titre « Sécurité hémisphérique » et tous ses concepts et ses dispositions, sera abordée au cours des forums pertinents de l'OEA, conformément au mandat du Deuxième Sommet des Amériques, tenu à Santiago de Chile, en avril 1998.

Renforcement de la confiance mutuelle

Tenir en 2004 la Conférence spéciale sur la sécurité pour laquelle le Comité sur la sécurité hémisphérique de l'OEA conclura l'examen de toutes les questions relatives aux approches en matière de sécurité internationale dans l'hémisphère, tel que déterminé lors du Sommet de Santiago.

Poursuivre, de façon prioritaire, les activités relatives à la prévention des conflits et au règlement pacifique des différends, réagir aux préoccupations partagées en matière de défense et de sécurité traditionnelle et non traditionnelle, de même qu'appuyer les mesures visant à accroître la sécurité humaine.

Soutenir les efforts des petits États insulaires en développement pour aborder leurs préoccupations spéciales en matière de sécurité, en reconnaissant que, pour les États les plus petits et les plus vulnérables de l'hémisphère, la sécurité revêt une portée à facettes multiples, met en jeu des acteurs étatiques et non étatiques, et inclut des éléments politiques, économiques, sociaux et naturels, et que les petits États insulaires en développement ont conclu que parmi les menaces à leur sécurité figurent le trafic de drogues illicites, le commerce illégal des armes, les niveaux croissants de criminalité et de corruption, la vulnérabilité environnementale exacerbée par la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et au transport de déchets nucléaires, la vulnérabilité économique, particulièrement en ce qui a trait au commerce, les nouvelles menaces pour la santé, notamment la pandémie du VIH/sida, et les niveaux accrus de pauvreté.

Accroître la transparence et la responsabilité des institutions de défense et de sécurité, et promouvoir une meilleure compréhension et une plus grande coopération entre les organismes gouvernementaux s'occupant de questions de sécurité et de défense, par des moyens tels qu'un partage accru de documents relatifs aux politiques et aux doctrines de défense, des informations, et des échanges de personnel, incluant, lorsque cela est possible, une coopération et une formation en vue d'une participation à des activités de maintien de la paix des Nations Unies, et mieux satisfaire aux besoins légitimes en matière de défense et de sécurité en accroissant la transparence en ce qui concerne l'acquisition d'armes, dans le but d'augmenter le degré de confiance et de sécurité dans l'hémisphère.

Continuer de renforcer les niveaux de confiance et de sécurité dans l'hémisphère, en continuant, en particulier, de soutenir des mesures telles que celles énoncées dans les *Déclarations de Santiago et de San Salvador sur les mesures de confiance et de sécurité (MCS)*, ainsi que les mécanismes, les ententes et les fonds existants et envisager de signer et de ratifier, ou de ratifier la *Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction*, la *Convention interaméricaine sur la transparence des acquisitions d'armes conventionnelles* et la *Convention interaméricaine*

contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, des munitions, des explosifs et autres matériels connexes, ou d'y adhérer, dans les meilleurs délais et selon le cas; en appuyant sans réserve la Conférence des Nations Unies sur les armes légères, qui doit avoir lieu au mois de juillet 2001, tout en gardant à l'esprit les résultats de la Réunion préparatoire régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes, tenue à Brasilia en novembre 2000, et le travail de l'OEA, qui ont contribué à l'établissement d'une perspective régionale pour les discussions.

Appuyer vigoureusement la troisième réunion des États membres de la *Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction* qui se tiendra en septembre 2001 à Managua, au Nicaragua, et la prochaine Conférence qui aura lieu à Genève en décembre 2001 dans le but de réviser la *Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées excessivement nocives ou ayant des effets* des Nations Unies de 1980, de même que les efforts de l'OEA en vue d'atteindre les objectifs de transformer l'hémisphère occidental en une zone exempte de mines antipersonnel.

Demander une réunion d'experts, avant la Conférence spéciale sur la sécurité, comme suivi des conférences régionales de Santiago et de San Salvador sur les MCS, afin d'évaluer la mise en œuvre et d'étudier les prochaines étapes pour consolider davantage la confiance mutuelle.

Promouvoir le soutien financier au « Fonds pour la paix : règlement pacifique des différends territoriaux » de l'OEA, créé pour fournir des ressources financières en vue d'aider à défrayer les coûts inhérents aux procédures antérieurement acceptés par les parties concernées pour un règlement pacifique des différends territoriaux entre États membres de l'OEA.

Soutenir les travaux menant à la cinquième Réunion des ministres de la Défense des Amériques, qui se tiendra au Chili, ainsi que des réunions supplémentaires qui auront lieu par la suite.

Lutte contre le terrorisme

Soutenir les travaux entrepris par le Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) formé au sein de l'OEA, découlant de l'*Engagement de Mar del Plata* adopté en 1998, et encourager la coopération hémisphérique afin de prévenir, de combattre et d'éliminer toutes les formes de terrorisme, en tenant compte du statut et du plan de travail approuvé du CICTE.

Envisager, dans les meilleurs délais et selon le cas, de signer et de ratifier, ou de ratifier les accords internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme, ou d'y adhérer, dans les meilleurs délais et selon le cas, conformément à leur législation interne respective.

5. Société civile

Reconnaissant le rôle important de la participation de la société civile dans la consolidation de la démocratie, et que cette participation constitue l'un des éléments cruciaux de la réussite de l'élaboration des politiques, prenant note que les hommes et les femmes ont le droit de participer, en toute égalité et équité, aux processus décisionnels touchant leur vie et leur bien-être, et considérant que la diversité d'opinions, d'expériences et d'expertises techniques de la société civile constitue une ressource importante et précieuse pour les initiatives et les réponses du gouvernement et des institutions démocratiques :

Renforcement de la participation aux processus hémisphériques et nationaux

Chercher à établir des instruments de financement publics et privés qui seraient destinés à accroître les capacités des organisations de la société civile afin de mettre en évidence les travaux et les contributions de ces organisations et de promouvoir leur obligation de rendre compte.

Élaborer des stratégies au niveau national et par l'intermédiaire de l'OEA, d'autres organisations multilatérales et des BMD, pour accroître la capacité de la société civile de participer plus pleinement au système interaméricain, ainsi qu'au développement politique, économique et social de leurs communautés et de leurs pays, en favorisant la représentativité et en facilitant la participation de tous les secteurs de la société, et accroître la capacité institutionnelle des gouvernements de recevoir et d'intégrer les contributions et les arguments de la société civile et d'y donner suite, en recourant, entre autres, à l'utilisation des technologies de l'information et des communications.

Promouvoir la participation de tous les groupes minoritaires au développement d'une société civile plus forte.

Élaborer des programmes éducatifs, de concert avec des organisations pertinentes de la société civile, des spécialistes universitaires et d'autres intervenants, au besoin, afin de dispenser une formation sur la démocratie et les droits de la personne et de promouvoir l'introduction de livres et de matériel didactique reflétant la diversité ethnique, culturelle et religieuse des Amériques dans le cadre de programmes d'études primaires et secondaires.

6. Commerce, investissement et stabilité financière

Commerce et investissement

Faire en sorte que les négociations sur l'accord de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) soient terminées au plus tard en janvier 2005 et tenter de mettre cet accord en vigueur dès que possible par la suite mais, quoi qu'il en soit, au plus tard en décembre 2005, conformément aux principes et aux objectifs formulés dans la Déclaration ministérielle de San José, plus précisément ceux visant à parvenir à un accord compréhensif et équilibré, con-

forme aux règles et aux disciplines de l'OMC, et dont les résultats représenteront un engagement unique qui renferme les droits et les obligations tels qu'acceptés sur une base mutuelle.

Faire en sorte que le processus de négociation soit transparent, notamment par la publication, dans les meilleurs délais, de l'ébauche préliminaire de l'entente de la ZLEA dans les quatre langues officielles et par la diffusion de renseignements supplémentaires sur les progrès des négociations.

Favoriser, par le biais des mécanismes nationaux respectifs de discussion et par le biais des mécanismes pertinents de la ZLEA, un processus de communication accrue et soutenue avec la société civile afin de faire en sorte qu'elle ait une perception claire des progrès du processus de négociation de la ZLEA; inviter la société civile à continuer à contribuer au processus de la ZLEA et, pour ce faire, élaborer un choix d'options qui pourrait inclure des programmes de diffusion destinés aux petites économies, lesquels pourraient recevoir l'appui du Comité tripartite et d'autres sources.

S'assurer de l'entière participation de tous nos pays à la ZLEA, en tenant compte des différences de taille et de niveau de développement des économies de l'hémisphère, afin de créer des possibilités favorisant la pleine participation des plus petites économies et d'accroître leur niveau de développement.

Superviser et appuyer, par l'entremise de l'assistance technique, la mise en œuvre complète des mesures de facilitation du commerce déjà adoptées.

Charger nos représentants dans les institutions du Comité tripartite de continuer à sécuriser l'allocation des ressources nécessaires afin de contribuer au soutien du travail entrepris par le Secrétariat administratif de la ZLEA.

Exhorter les institutions membres du Comité tripartite à continuer d'acquiescer aux demandes de soutien technique formulées par les entités de la ZLEA et demander aux institutions, conformément à leurs procédures internes respectives, d'accueillir favorablement les demandes d'assistance technique concernant les questions relevant de la ZLEA qui proviennent des pays membres, plus particulièrement celles des petites économies, dans le but de faciliter leur intégration au processus de la ZLEA.

Stabilité économique et financière

Accueillir et appuyer le travail amorcé par nos ministres des Finances, qui se sont rencontrés à Toronto, au Canada, les 3 et 4 avril 2001, afin de promouvoir la stabilité économique et financière ainsi que la croissance durable et forte, en tant que conditions préalables et essentielles au développement accéléré et à la réduction de la pauvreté, et de faire en sorte que les bénéfices de la mondialisation soient répartis équitablement et de façon générale à toutes nos populations.

Reconnaître la valeur des efforts entrepris en faveur de l'avancement de l'intégration hémisphérique, y compris ceux qui visent à rendre les biens, les services, le capital et les technologies plus accessibles, afin d'atteindre tous les objectifs sociaux et autres.

Appuyer les efforts des ministres des Finances visant à relever les défis liés à la mondialisation, à protéger les plus vulnérables et à prévenir les crises, et affirmer l'importance de voir les bénéfices de la mondialisation être distribués largement à toutes les régions et dans tous les secteurs sociaux de nos pays, reconnaissant ainsi les défis uniques que doivent relever les petits États.

Affirmer qu'il importe d'accorder une plus grande attention au renforcement de la croissance économique et à la réduction de la pauvreté de manière à ce que ces facteurs se renforcent mutuellement, et que cette priorité doit comprendre dans le domaine social des politiques sectorielles qui mènent de manière efficace à la réduction de la pauvreté et à un plus grand investissement dans la personne, grâce à un meilleur accès à l'éducation de base et aux services de santé.

Charger nos ministres des Finances de continuer d'examiner des moyens de faire en sorte que les institutions financières internationales, les banques régionales de développement et les autres institutions internationales tiennent compte, de manière adéquate, des initiatives du Sommet dans l'établissement de leurs politiques de prêt et de leurs programmes d'assistance technique pour l'hémisphère.

Responsabilité sociale des entreprises

Reconnaissant le rôle central que jouent les entreprises de toutes tailles dans la création de la prospérité ainsi que des flux et du maintien du commerce et de l'investissement dans l'hémisphère, constatant qu'elles peuvent contribuer considérablement au développement durable et élargir l'accès aux débouchés tout en réduisant les inégalités dans les communautés au sein desquelles elles travaillent, et tenant compte des attentes croissantes de nos citoyens et des organismes de la société civile pour que les entreprises mènent à bien leurs activités d'une manière conforme à leurs responsabilités sociales et environnementales :

Soutenir, à l'OEAE, l'analyse et l'étude continues de la responsabilité sociale des entreprises, en veillant à ce que la société civile, et notamment le secteur privé, soient consultés de manière appropriée et régulière et à ce que ce processus tire profit des expériences d'autres organisations internationales, agences nationales et acteurs non gouvernementaux.

Convoquer une réunion, dès que possible en 2002, avec le soutien de l'OEAE, de la BID et d'autres organisations interaméricaines pertinentes, en faisant participer des représentants des gouvernements, de la société civile, et principalement du milieu des affaires, pour approfondir le dialogue sur la responsabilité sociale des entreprises dans l'hémisphère, accroître la sensibilisation

aux questions clés devant être déterminées et étudier des moyens de promouvoir l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre, par le milieu des affaires, de principes de bonne conduite qui feront progresser la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

7. Infrastructure et environnement réglementaires

Reconnaissant que le développement de l'infrastructure est un complément important de l'intégration économique; que les progrès dans le domaine de l'infrastructure libéreront de nouvelles forces motrices susceptibles de favoriser une vaste et profonde intégration, mettant en marche des dynamiques qui devraient être encouragées; et que les projets d'infrastructure axés sur l'intégration devraient être complétés par l'adoption de régimes réglementaires et administratifs qui facilitent leur mise en œuvre :

Télécommunications

Reconnaissant que les États ont le droit souverain de réglementer leurs propres secteurs des télécommunications et qu'un accès abordable et universel aux nouvelles technologies de l'information et des communications constitue un moyen important de hausser les niveaux de vie de nos citoyens et de réduire le fossé entre les populations rurales et urbaines et entre les pays; prenant note de l'importance d'augmenter la coopération avec le secteur privé pour moderniser et élargir davantage nos secteurs des télécommunications; constatant et réaffirmant nos efforts et notre dévouement à l'égard de l'ouverture des marchés et d'une concurrence libre, loyale et équitable dans tous les services de télécommunications, tout en respectant le cadre de réglementation de chaque pays, afin d'attirer l'investissement nécessaire pour élaborer l'infrastructure et pour réduire le coût des services; insistant sur l'importance d'adopter des politiques visant à protéger les intérêts des utilisateurs et à améliorer la qualité, l'efficacité, la couverture et la diversité des services, toutes fondées sur le respect de la vie privée des utilisateurs; et gardant à l'esprit les besoins sociaux, politiques, économiques, commerciaux et culturels de nos populations, en particulier de celles des communautés les moins développées :

Proposer des mesures conçues pour moderniser les lois nationales, le cas échéant, qui soient fondées sur des principes tels que: la permanence d'organismes de réglementation solides et indépendants; une approche bénéfique à la concurrence, y compris l'adoption de règles sur les exploitants dominants; un cadre de réglementation souple, compatible avec la convergence technologique; et développer la capacité humaine et institutionnelle afin de soutenir ces principes.

Faciliter la mise à niveau des ressources humaines dans le secteur des télécommunications, grâce à des programmes de formation permanents sur les politiques, les réglementations, la gestion et la technologie en matière de télécommunications, et demander à la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL), en coordination avec les organismes nationaux, le Centre d'excellence pour les Amériques de l'Union internationale des télécommunications (UIT), et en partenariat avec les organisations régionales et

infrarégionales et le secteur privé, de créer un centre de liaison pour l'information sur les programmes de développement des ressources humaines, afin de favoriser les échanges d'information sur les programmes de formation pertinents entre les gouvernements, les universités, les associations industrielles et le secteur privé, pour aider les pays des Amériques à répondre à leurs besoins croissants de personnel formé et compétent dans une économie du savoir en rapide évolution.

Prendre les mesures appropriées afin de rendre opérationnel l'*Accord de reconnaissance mutuelle (ARM)* pour l'évaluation de la conformité élaboré par la CITELE, sans porter préjudice au droit souverain de chacun des participants de réglementer son propre secteur des télécommunications, et encourager l'étude de normes adéquates pour assurer l'interopérabilité des réseaux de télécommunications existants et futurs, et en temps opportun, l'introduction de la technologie sur les marchés nouveaux et existants, en tenant compte des réglementations et des recommandations de l'UIT et des autres organismes appropriés d'établissement des normes.

Appuyer la convocation du Sommet mondial de l'UIT sur la société de l'information, qui doit avoir lieu en 2003 et qui sera axé sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications pour le développement social et économique.

Recommander que nos organismes nationaux travaillent au sein de la CITELE pour élaborer des lignes directrices sur le Service universel, fondées sur des principes devant être établis par la CITELE, et pour élaborer une définition claire des responsabilités des gouvernements et des entités privées.

Demander, le cas échéant, à nos autorités et à nos organismes de réglementation pertinents en matière de télécommunications, qui travaillent au sein de nos agences et organismes sous-régionaux et régionaux, d'élaborer et de mettre en œuvre, avant le prochain Sommet des Amériques, un programme coopératif pour soutenir un programme de connectivité pour l'hémisphère.

Encourager une plus grande concurrence et une plus grande productivité de tous les secteurs, grâce à des applications telles que le téléenseignement et la télésanté, et promouvoir la création d'activités nationales ayant pour but la production d'industries qui reposent sur Internet.

Demander aux ministères ou aux organismes chargés des télécommunications et aux organismes de réglementation pertinents de coopérer au sein de la CITELE afin de clarifier et de simplifier les règles qui régissent la fourniture de services par satellite dans nos pays, et de travailler à parachever l'élaboration d'un site Web à l'échelle de l'hémisphère, contenant les formules de demande et les exigences requises par chaque pays pour l'obtention d'un permis en vue de fournir des services de télécommunications par satellite.

Promouvoir la modernisation et l'élargissement de l'infrastructure des télécommunications dans les zones rurales et urbaines, par l'introduction opportune de nouvelles technologies et de nouveaux services, en particulier de technologies à large bande, par l'adoption de nouvelles normes en matière de télédiffusion, de diffusion Web, et de Protocole Internet (PI), en accordant une attention particulière à la gestion du spectre, aux politiques d'interconnexion, au rythme de développement approprié et aux communications d'urgence.

Prévoir des fonds de contributions volontaires pour la mise en œuvre des mandats additionnels de la CITEL énoncés dans le présent *Plan d'action*.

Transports

Reconnaissant que des systèmes de transport écologiques, sûrs et efficaces, y compris des couloirs pour le transport combiné, sont essentiels à la qualité de vie quotidienne des peuples des Amériques ainsi qu'au commerce de marchandises et de services entre nos pays; et réaffirmant notre soutien aux efforts permanents déployés par nos ministres des Transports, par l'intermédiaire de l'Initiative de transport de l'hémisphère occidental (ITHO), pour accroître l'intégration de nos systèmes et de nos méthodes de transport :

Approuver les domaines de coopération déterminés à la Réunion des ministres qui a eu lieu à Punta del Este, en Uruguay, au mois de mars 2001.

Promouvoir et faciliter une coopération, une convergence et un partage de l'information accrus dans les activités relatives aux transports des cinq sous-régions de l'hémisphère et avec les organisations multilatérales, en vue de poursuivre le développement de la capacité humaine et institutionnelle, et d'assurer la durabilité écologique des systèmes et de l'infrastructure des transports; demander, à cette fin, que la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) continue d'apporter son précieux soutien à l'ITHO.

Améliorer les programmes de développement des ressources humaines en encourageant les échanges de personnel entre les pays et les institutions de la région, ainsi que le développement des programmes de formation liés aux transports, de même que la participation à ces derniers, et la diffusion de l'information relative à ces programmes au moyen, entre autres, du site Web de l'ITHO.

Mettre l'accent sur la nécessité d'élaborer une infrastructure propre et des normes de sécurité élevées comme priorité principale pour le programme de travail de l'ITHO, tout en reconnaissant l'importance du développement de la capacité humaine et institutionnelle pour garantir la sécurité des services de transport.

Encourager activement et collectivement les transporteurs maritimes et aériens internationaux à se conformer totalement aux normes de sécurité de l'Organisation maritime internationale (OMI), de l'Organisation de l'aviation

civile internationale (OACI) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) qui régissent le transport de matières dangereuses, plus particulièrement de substances et de déchets nucléaires, dangereux et nocifs, et insister sur l'importance de la mise en place de mécanismes de responsabilité efficaces.

Encourager activement et collectivement les transporteurs maritimes internationaux, en particulier les paquebots de croisière, à se conformer aux normes de l'OMI relatives à la protection du milieu marin, et à tenir pleinement compte du Statut de zone spéciale des Grandes Caraïbes.

Constatant les préoccupations de certains États au sujet du transport de matières radioactives, incluant les déchets, par des routes proches des côtes des États ou le long des cours d'eau navigables de l'hémisphère, ainsi que les conséquences potentielles pour la santé de nos peuples et la menace éventuelle que cela représente pour le milieu marin, et, conformément aux droits et aux obligations maritimes en matière de droit international; encourager et soutenir la pleine conformité des conventions, des normes et des codes de pratique existants de l'OMI et de l'AIEA, et insister sur l'importance de la mise en place de mécanismes de responsabilité efficaces; encourager l'étude, par l'AIEA, l'OMI et d'autres institutions internationales compétentes en la matière, de mesures internationales approfondies ou additionnelles, au besoin, susceptibles d'inclure : l'assurance de la non contamination du milieu marin; la récupération des matières radioactives, y compris des déchets, dans les cas de fuites accidentelles; les prestations de secours et la réhabilitation pour les personnes touchées en cas d'accident ou de reconstruction, selon le cas; et inviter les pays expédiant des matières radioactives, notamment des déchets, à fournir en temps utile l'information aux États potentiellement touchés de l'hémisphère au sujet de ces expéditions, conformément à la nécessité de maintenir et d'assurer la sécurité de ces expéditions.

Charger nos ministres des Transports d'explorer la possibilité de discuter de la modernisation des services aériens, afin de faire face au flux croissant de personnes et de marchandises dans l'hémisphère.

Énergie

Reconnaissant qu'en recherchant l'intégration régionale des marchés de l'énergie, des questions telles que la réforme et la stabilité des marchés, les réformes réglementaires et la libéralisation du commerce seront abordées; soutenir, et approuver l'Initiative pour l'énergie dans l'hémisphère qui promeut des politiques et des pratiques visant à faire progresser une telle intégration.

8. Gestion des catastrophes

Reconnaissant la nécessité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir des stratégies et des programmes communs complets de gestion des catastrophes pour réduire la vulnérabilité de nos populations et de nos économies aux catastrophes naturelles et à

celles qui sont provoquées par l'homme, et pour maintenir ou restaurer rapidement des niveaux minimums de consommation, de revenu et de production dans les foyers et dans la communauté dans la période consécutive aux catastrophes, notamment pour les établissements irréguliers de personnes; constatant, à cet égard, la nécessité d'élargir la communauté des parties intéressées aux niveaux régional, national et local, qui sont engagées dans la formulation de systèmes d'alertes rapides, la gestion des risques et les opérations d'intervention en cas de catastrophes, et les stratégies intégrées de développement durable :

Créer la capacité de prévoir les incidences potentielles des risques naturels et de ceux qui sont provoqués par l'homme, de s'y préparer et de les atténuer; promouvoir la réduction de la vulnérabilité; adopter et appliquer de meilleurs codes et normes de construction; assurer des pratiques appropriées d'utilisation des terres; inventorier et évaluer la vulnérabilité des installations et de l'infrastructure essentielle; estimer la variabilité des changements climatiques et la hausse du niveau de la mer, et en évaluer les incidences éventuelles; et, dans cette optique, créer le cadre légal requis et mettre en place les mécanismes coopératifs pour accéder, en les partageant, aux progrès de la science et de la technologie et à leurs applications dans les domaines de l'alerte rapide, de la préparation à ces risques et de leur atténuation.

Promouvoir l'échange d'information sur la vulnérabilité de l'infrastructure exposée aux catastrophes ainsi que la capacité d'alerte rapide, en particulier dans les régions frontalières des pays des Amériques, afin de concevoir des mesures de prévention particulières dans les domaines de l'ingénierie et de la législation, dans le but de réduire les incidences socio-économiques des catastrophes naturelles.

Créer ou renforcer, le cas échéant, des partenariats regroupant tous les acteurs pertinents, y compris le secteur privé, les associations professionnelles techniques, les institutions régionales, la société civile, les établissements d'enseignement et de recherche et d'autres organismes multilatéraux de coordination, tels que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de programmes de gestion des catastrophes aux niveaux national et communautaire, et promouvoir une plus grande sensibilisation et une intégration efficace de ces politiques et de ces programmes auprès des décideurs nationaux, des autorités locales, des communautés et des médias, et promouvoir l'assurance et la réassurance de l'infrastructure sociale et économique ainsi que la décentralisation de l'information et de la prise de décision.

Promouvoir l'échange de connaissances et d'expériences concernant la lutte contre les pratiques incorrectes dans l'exploitation des ressources naturelles et les modes de consommation non durables, entre autres les problèmes de gestion des déchets, qui augmentent la vulnérabilité des personnes aux catastrophes naturelles.

Promouvoir le développement de télécommunications pour l'aide humanitaire; encourager activement une plus grande utilisation et interopérabilité des télécommunications et des autres technologies et systèmes d'information permettant l'observation et la surveillance des différents phénomènes naturels; recourir aux systèmes d'alerte rapide tels que les images de télédétection, les données du Système d'information géographique (SIG) qui sont nécessaires pour traiter les urgences et les éviter; promouvoir la compatibilité de ces systèmes, tant dans le cadre de la planification d'opérations d'urgence que pour y répondre, au sein des gouvernements, des organismes spécialisés, des organismes internationaux pertinents et des Organisations non gouvernementales (ONG) et envisager dans cet esprit, dans les meilleurs délais et selon le cas, de signer et de ratifier, ou de ratifier la *Convention de Tampere sur la fourniture de ressources en matière de télécommunications pour l'atténuation des catastrophes et des opérations de secours*, ou d'y adhérer.

Créer des réseaux d'information, avec la participation du Comité interaméricain pour la réduction des catastrophes naturelles (IACNDR) et d'autres organisations régionales et internationales pertinentes, pour échanger des connaissances et des expériences scientifiques et technologiques; encourager une action régionale et infrarégionale plus poussée afin de réduire les risques et de mieux réagir aux catastrophes naturelles; promouvoir les techniques conjointes de recherche et de développement, et contribuer à renforcer la coordination des agences nationales de prévention et d'intervention dans des situations de catastrophes naturelles; pour y parvenir, s'appuyer sur les travaux de la CEPALC dans le contexte de l'amélioration, de l'actualisation et de la mise en œuvre de ses méthodes d'évaluation des dommages, et continuer de promouvoir l'atténuation des catastrophes naturelles, la sensibilisation et la préparation à la réduction des risques.

Envisager la création, à l'échelle de l'hémisphère, d'un système de prévention et d'atténuation des catastrophes susceptible d'inclure, entre autres, une base de données spécialisée, contenant les meilleurs renseignements sur les caractéristiques, les expériences, les points forts et les faiblesses des organismes nationaux et régionaux chargés de la prévention et de l'atténuation des catastrophes, et fournir un nouveau cadre pour la coopération technique et la recherche, dans le but de créer une culture de prévention et de solidarité hémisphérique.

Adopter et soutenir, le cas échéant, des initiatives visant à promouvoir la création de capacités à tous les niveaux, telles que le transfert et le développement de technologies pour la prévention — réduction des risques, sensibilisation, préparation, atténuation — et la réaction aux catastrophes naturelles et aux autres catastrophes, ainsi que la remise en valeur des régions touchées.

Promouvoir des mécanismes incorporant des méthodes de gestion et de réduction des risques dans les investissements publics et privés en matière de développement.

Convoquer, dans un délai d'une année, une réunion hémisphérique sur l'état de préparation et les mesures d'atténuation des catastrophes, avec le soutien de l'IACNDR et la participation d'un large éventail d'entités gouvernementales, de banques régionales et de BMD, d'entités privées, d'organisations non gouvernementales et du milieu de la recherche, ainsi que des communautés scientifiques et techniques, pour discuter et déployer des efforts coopératifs en vue de faciliter la mise en œuvre des mandats du Sommet en matière de gestion des catastrophes.

Demander à la BID d'entreprendre une étude de faisabilité en partenariat avec l'OEA, la Banque mondiale, la Banque de développement des Caraïbes (BDC) et d'autres organisations interaméricaines pertinentes, ainsi que le secteur privé, y compris les compagnies d'assurance, sur des mesures qui visent à réduire et à répartir les risques, de manière à diminuer les primes d'assurance contre les catastrophes, et sur des mécanismes visant à faciliter le financement de l'éventuelle reconstruction et le déblocage immédiat de fonds pour couvrir les besoins urgents du pays touché; cette étude examinerait la relation entre la réassurance et les capacités nationales et communautaires de gestion des catastrophes, ainsi que les tendances au désinvestissement et aux pertes d'emplois dans les secteurs économiques exigeant une couverture d'assurance onéreuse contre les catastrophes, et le rôle que ces mesures pourraient jouer à cet égard; partager avec le secteur privé des expériences dans les domaines de l'élaboration et de l'application d'outils de gestion des risques tels que des instruments de transfert des risques, des méthodes d'évaluation de la vulnérabilité et des mesures incitant à la réduction des risques pour le secteur privé.

9. Fondation écologique pour un développement durable

Gestion de l'environnement et des ressources naturelles

Reconnaissant que la protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles sont essentielles à la prospérité et à la durabilité de nos économies, ainsi qu'à la qualité de vie et de la santé des générations actuelles et futures; et étant déterminés à faire progresser le développement durable dans tout l'hémisphère conformément aux Déclarations et aux *Plans d'action* de nos Sommets des Amériques de 1994 et de 1998, et à la Déclaration et au *Plan d'action* du Sommet de Santa Cruz de la Sierra de 1996 :

Accepter les résultats et entériner les secteurs de coopération déterminés à la dernière réunion hémisphérique des ministres responsables de l'Environnement, tenue à Montréal.

Réaffirmer notre détermination à mettre en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) auxquels nous sommes parties, notamment par la promulgation et l'application efficace de toutes les lois nationales nécessaires, réaffirmant les responsabilités communes et distinctes telles que formulées

dans le Principe 7 de la *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement* de 1992, et tenant compte des besoins et des préoccupations des petits pays en développement, et prenant acte, dans ce contexte, de la *Convention mondiale sur les polluants organiques persistants* récemment conclue, insister également sur la nécessité de créer des synergies parmi les AME pour renforcer leur efficacité dans le cadre de la mise en œuvre et pour renforcer la coopération internationale.

Soutenir le processus préparatoire pour le Sommet mondial sur le développement durable de 2002, pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en se concentrant sur les domaines où d'autres efforts sont nécessaires pour la mise en œuvre d'*Agenda 21*, et pour explorer des moyens de revigorer l'engagement mondial à l'égard du développement durable.

Demander que l'OEA, par l'intermédiaire de son Secrétariat général et en coordination avec d'autres organismes, organise avant la fin de 2001 une réunion au niveau ministériel, qui aura lieu en Bolivie, à l'occasion du cinquième anniversaire du Sommet de Santa Cruz de 1996, et pour présenter les contributions au Sommet de Rio + 10 en 2002, reconnaissant que, de par sa nature, le développement durable a des objectifs à long terme qui exigent que les pays de l'hémisphère agissent de concert dans ce domaine.

Demander au Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et à l'OPS d'appuyer la convocation d'une réunion régionale des ministres de l'Environnement et de la Santé afin de faire le point sur les progrès accomplis, de déterminer les secteurs prioritaires propices à des initiatives de coopération et nécessitant une énergie renouvelée, et d'examiner des moyens de progresser dans les Amériques et mondialement, tout en contribuant au Sommet mondial de 2002 sur le développement durable, reconnaissant ainsi l'existence de liens entre l'environnement et la santé.

Résoudre, en tant que parties de la *Convention cadre sur les changements climatiques* des Nations Unies, de poursuivre ses objectifs conformément à ses dispositions et d'étudier la question des changements climatiques en priorité afin de définir les actions à prendre, en travaillant de manière constructive par le biais des processus internationaux dans le but de réaliser les progrès nécessaires afin de trouver des solutions appropriées et efficaces aux changements climatiques; en reconnaissant les vulnérabilités de tous nos pays, en particulier des petits États insulaires en développement et des États côtiers à faible altitude, ainsi que la nécessité de soutenir la conduite d'études de vulnérabilité, le développement et la mise en œuvre de stratégies d'adaptation, la création de capacités et le transfert des technologies.

Promouvoir l'adoption, la mise en œuvre et l'application de législations, de réglementations, de normes et de politiques nationales qui prévoient des mesures pour assurer de hauts niveaux de protection environnementale,

reconnaissant le droit de chaque pays d'établir ses propres niveaux de protection environnementale, renforcer à cette fin les partenariats coopératifs, en mettant particulièrement l'accent sur l'obtention d'un air plus pur, en améliorant l'accès à une eau salubre et à des services d'hygiène publique, et en renforçant les capacités nationales et régionales de gestion intégrée des ressources en eau et de gestion des déchets.

Consulter et coordonner aux niveaux national et régional, le cas échéant, dans le but d'assurer que les politiques économiques, sociales et environnementales se soutiennent mutuellement et contribuent au développement durable, en s'appuyant sur les initiatives existantes entreprises par les organisations régionales et internationales pertinentes.

Soutenir des initiatives telles que la Table ronde de l'hémisphère sur une production plus propre pour faire avancer nos efforts en faveur de la promotion de partenariats entre le gouvernement, l'industrie et la société civile, et faire progresser les plans d'action, le cas échéant, et le Réseau mondial d'information sur une production plus propre, lancé lors du Sommet international sur la prévention de la pollution, qui a eu lieu en 2000 à Montréal.

Promouvoir et soutenir la mise en œuvre, au niveau national, des priorités d'action établies dans la *Déclaration de Babia sur la sécurité chimique*, et en particulier celles visant à élargir l'accès du public à l'information sur les substances toxiques, et à renforcer les capacités dans ce domaine.

Promouvoir l'amélioration de la gestion de l'environnement au niveau municipal, notamment au moyen d'échange d'information entre les communautés locales, de l'élaboration de technologies écologiques saines et de la promotion de partenariats pour faciliter, le cas échéant, le transfert de technologies, la création de capacités, incluant le renforcement des institutions et des services locaux, et soutenir des initiatives telles que l'Initiative sur la pureté de l'air de la Banque mondiale et les programmes de la BID dans ce domaine.

Faire progresser la conservation, au niveau de l'hémisphère, des plantes, des animaux et des écosystèmes par, le cas échéant : la création de capacités, l'élargissement des réseaux de partenariats et des systèmes de partage de l'information, y compris du Réseau interaméricain d'information sur la diversité biologique; la collaboration à la lutte contre le commerce illégal d'animaux sauvages; le renforcement des ententes en matière de coopération pour les zones naturelles protégées terrestres et marines, incluant les parcs attenants à la frontière et les zones importantes pour les espèces communes; le soutien des mécanismes régionaux de conservation de l'écosystème; l'élaboration d'une stratégie hémisphérique pour soutenir la protection des espèces sauvages migratrices dans l'ensemble des Amériques, avec l'engagement actif de la société civile et en promouvant les objectifs et la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et de la *Convention pour la lutte contre la désertification*.

Promouvoir l'adoption de mesures concrètes et urgentes en faveur de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts; promouvoir des politiques, des pratiques, des incitatifs et des investissements pour soutenir une gestion durable des forêts, en s'appuyant sur les initiatives et sur la coopération existantes dans l'hémisphère, et soutenir le Forum de l'ONU sur les forêts et son programme de travail.

Réaffirmer notre engagement à faire progresser la bonne intendance environnementale dans le domaine de l'énergie, par la promotion de politiques, de pratiques, de transferts de technologies et d'accès aux technologies économiquement efficaces, et prendre en considération les incidences du développement et de l'utilisation de l'énergie; et approuver et soutenir les travaux, dans ce domaine, de l'Initiative pour l'énergie dans l'hémisphère.

Promouvoir le développement d'une gestion et d'une exploitation écologique des minéraux et des métaux, en reconnaissant l'importance des dimensions sociales et économiques des activités du secteur de l'exploitation minière, et appuyer le travail entrepris par les forums régionaux et internationaux dans ce domaine.

10. Gestion de l'agriculture et développement rural

Reconnaissant l'importance fondamentale de l'agriculture comme mode de vie pour des millions de familles rurales de l'hémisphère, ainsi que le rôle qu'il joue dans la création de la prospérité en tant que secteur stratégique de notre système socio-économique, et prenant note de l'importance de développer son potentiel d'une manière qui soit compatible avec le développement durable et qui assurerait une attention et un traitement adéquats pour le secteur rural :

Promouvoir un dialogue qui inclut les ministres gouvernementaux, les parlementaires et la société civile, en particulier les organisations liées aux régions rurales, ainsi que les communautés scientifiques et universitaires, ayant pour objectif de promouvoir des stratégies nationales à moyen et à long terme, en vue de favoriser l'amélioration durable de l'agriculture et de la vie rurale.

Soutenir les efforts nationaux visant à renforcer les entreprises rurales, en particulier les petites et moyennes entreprises, et à promouvoir, le cas échéant, un environnement favorable à l'agro-industrie; encourager, de manière complémentaire, la formation de petits et moyens entrepreneurs ruraux, ainsi que la modernisation d'établissements de formation dans ce domaine.

Encourager le développement de marchés dans l'hémisphère pour les marchandises obtenues grâce à l'utilisation durable de ressources naturelles.

S'efforcer de faciliter l'accès aux marchés pour les marchandises dérivées des programmes subsidiaires de développement mis en œuvre dans les pays engagés dans la substitution de récoltes illicites.

Charger les ministres de l'Agriculture, au cours de la prochaine réunion du Conseil interaméricain de l'Agriculture et en collaboration avec l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), de promouvoir une action conjointe par tous les acteurs du secteur agricole, pour travailler à l'amélioration de la vie agricole et rurale qui permet la mise en œuvre des *Plans d'action* des Sommets des Amériques.

11. Travail et emploi

Reconnaissant que l'emploi est le lien le plus direct entre l'activité économique et l'amélioration du niveau de vie de nos citoyens, que la véritable prospérité ne peut être atteinte que si elle inclut la protection et le respect des droits fondamentaux des travailleurs ainsi que la promotion de l'égalité d'accès à l'emploi et l'amélioration des conditions de travail dans tous les pays de la région, avec une attention particulière pour ceux qui se trouvent dans le secteur non structuré, pour les personnes appartenant à des minorités ethniques et religieuses, pour les personnes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les autochtones, les travailleurs migrants, les personnes handicapées et les personnes atteintes du VIH/sida; et constatant l'importance d'investir dans le perfectionnement des ressources humaines, de promouvoir la sécurité de l'emploi compatible avec la croissance économique et d'élaborer des mécanismes visant à aider les travailleurs en période de chômage, ainsi que de renforcer la coopération et le dialogue social sur les questions de travail entre les travailleurs, leurs organisations, leurs employeurs et les gouvernements :

Réaffirmer l'importance fondamentale de la Conférence interaméricaine des ministres du Travail, accueillir favorablement les progrès réalisés grâce à son *Plan d'action* adopté en 1998, soutenir le processus préparatoire de la Douzième Conférence en 2001; et demander aux ministres de s'appuyer sur la *Déclaration de Viña del Mar*, qui était axée sur les dimensions sociales de la mondialisation et sur la modernisation des ministères du Travail, en collaborant à l'examen des dimensions du travail dans le cadre du processus du Sommet des Amériques, afin de déterminer des points d'entente et des questions sur lesquelles il faut travailler davantage.

Respecter la Déclaration internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi de l'Organisation internationale du travail (OIT), adoptée en 1998, et adopter et mettre en œuvre une législation et des politiques prévoyant l'application efficace des normes fondamentales du travail, telles que reconnues par l'OIT, et envisager la ramification et la mise en œuvre des conventions fondamentales de l'OIT.

Consulter et coordonner à l'échelle nationale et régionale dans les forums pertinents, en vue de contribuer à améliorer le niveau de vie et les conditions de travail de toutes les personnes des Amériques; créer un processus pour améliorer la collaboration et la coordination sur les dimensions du travail dans le cadre du processus du Sommet des Amériques entre les ministères du

Travail et les autres ministères appropriés, et les institutions internationales clés des Amériques ayant un rôle essentiel à jouer dans l'amélioration des conditions de travail, en particulier l'OEA, l'OIT, la CEPALC, ainsi que la BID et la Banque mondiale.

Mettre au point de nouveaux mécanismes pour accroître l'efficacité des projets et des autres modes d'assistance technique conçus pour créer les capacités des économies de petite taille et de leurs institutions de mettre en œuvre efficacement les lois et les normes relatives au travail, et pour favoriser l'égalité des chances, notamment l'égalité des sexes, dans les stratégies, afin de promouvoir l'emploi, la formation, l'éducation permanente et le développement de programmes de ressources humaines dans le but de promouvoir l'accès à de meilleurs emplois, et en plus grand nombre, dans la nouvelle économie.

Renforcer la capacité des ministres du Travail d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques efficaces en matière de travail et de marché du travail; collaborer avec les employeurs et les syndicats pour mettre au point et produire de l'information sur les marchés du travail; participer au dialogue, aux consultations tripartites et aux stratégies de règlement des différends; et adopter des stratégies et des programmes permanents comme éléments de base pour le perfectionnement professionnel sur les marchés du travail.

Poursuivre le travail entrepris visant à éliminer le travail des enfants, et en priorité, promouvoir la ratification et la mise en œuvre dans l'hémisphère de la Convention concernant les pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination de l'OIT adoptée en 1999 (numéro 182), et veiller à ce que les lois, les réglementations et les politiques nationales soient compatibles avec cette Convention, et prendre des mesures immédiates pour éliminer les pires formes de travail des enfants.

Promouvoir et protéger les droits de tous les travailleurs, et en particulier ceux des femmes qui travaillent, et prendre des mesures pour lever les obstacles structurels et juridiques, et mettre fin aux attitudes stéréotypées face à l'égalité des sexes au travail, en s'attaquant entre autres : au sexisme dans le cadre du recrutement; aux conditions de travail; à la discrimination professionnelle et au harcèlement au travail; à la discrimination concernant les avantages sociaux; à la santé et à la sécurité des femmes au travail; à l'inégalité des possibilités de carrière et à l'inégalité salariale.

12. Croissance avec équité

Reconnaissant que la croissance économique est fondamentale pour vaincre les disparités économiques et pour renforcer la démocratie dans l'hémisphère et, qu'afin d'atteindre une croissance économique et une stabilité politique et sociale durables il est nécessaire de relever le principal défi auquel se trouve confronté l'hémisphère — l'élimination de la pauvreté et de l'inégalité, cela exige une approche intégrée et ciblée qui favorise une

meilleure concurrence, l'équité renforçant le commerce et un accès plus équitable aux chances, en tenant compte des difficultés auxquelles se trouvent confrontés les pays de la région, y compris ceux qui font partie de l'initiative concernant la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) pour obtenir des fonds pour leur développement; et qu'il est nécessaire de prendre des mesures aux niveaux national et hémisphérique, afin de créer un environnement propice aux affaires, de maximiser les avantages d'une migration ordonnée, de réduire les effets de la volatilité économique et des catastrophes naturelles, et d'encourager la stabilité et la mobilité sociales afin de promouvoir une distribution plus équitable des retombées de la croissance économique :

Financement du développement

Reconnaître la nécessité de financer le développement, plus particulièrement l'aide de donateurs bilatéraux et les prêts des BMD à des conditions appropriées, et de s'engager à soutenir nos ministres des Finances et les BMD dans la promotion de politiques visant à élargir et à maintenir l'accès aux marchés financiers internationaux pour financer nos efforts en matière de développement durable; reconnaissant que le service de la dette constitue une contrainte majeure à l'investissement pour bien des pays de l'hémisphère.

Permettre le développement économique

Concevoir et mettre en œuvre, avec la coopération de la BID, de la Banque mondiale, d'autres donateurs, selon le cas, ainsi que de l'OIT, en s'appuyant sur les travaux commencés dans le cadre des programmes régionaux et sous-régionaux après le Sommet des Amériques de Santiago du Chili, en 1998, des législations, des politiques et des réglementations qui visent à réduire les coûts de démarrage; soutenir la création de nouveaux produits financiers pour les groupes à faibles revenus et pour les jeunes; favoriser la création de coopératives d'épargne et de crédit, de BMD communautaires et d'institutions de soutien, telles que les agences d'évaluation du crédit; créer des conditions qui encouragent les banques commerciales et d'autres institutions financières appropriées afin d'élargir leur clientèle pour y inclure davantage des micro, des petites et des moyennes entreprises, et renforcer les capacités des organismes de développement des micro, des petites et des moyennes entreprises.

Fournir et améliorer, au besoin, tant dans les régions rurales qu'urbaines, l'accès à des systèmes d'information de qualité pour les micro, les petites et les moyennes entreprises, par la création de mécanismes non discriminatoires, avec la coopération de la BID, de la Banque mondiale et d'autres donateurs, le cas échéant, ainsi que de la CEPALC, et créer des programmes visant à promouvoir l'utilisation d'ordinateurs et d'Internet, basés sur un partenariat avec les secteurs public et privé, pour avoir un meilleur accès aux technologies d'information, aux crédits et aux marchés, et à des instruments conçus pour les aider dans tous ces domaines.

Soutenir et encourager, avec la coopération de la BID et d'autres donateurs, selon le cas, la création d'incubateurs d'entreprises, de réseaux associatifs, de

projets conjoints, de programmes nationaux de compétitivité, de coopératives d'épargne et de crédit, et d'accords complémentaires entre les micro, les petites et les moyennes entreprises, dans le cadre d'une stratégie plus large, leur permettant de partager les pratiques exemplaires, d'améliorer l'accès à l'information, aux crédits et à des systèmes de commercialisation adéquats, et de briser les situations d'isolement qui prédominent actuellement.

Améliorer l'accès aux débouchés afin de favoriser l'entrepreneuriat, la productivité et l'emploi durables chez les jeunes.

Améliorer, le cas échéant, les filets de sécurité sociale aux niveaux national et régional pour stabiliser les revenus individuels et familiaux et la consommation, par des moyens tels que des fonds de stabilisation, des mécanismes de micro-crédit, des programmes d'assurance-récolte, le recyclage professionnel et la formation d'habiletés dans les domaines professionnel, entrepreneurial et commercial, avec la participation des BMD et des agences de développement, ainsi que d'organisations non gouvernementales et communautaires, afin de créer des réseaux régionaux pour le partage des pratiques exemplaires et des expériences.

Promouvoir, en coopération avec la CIM et l'ICCA, et d'autres institutions interaméricaines appropriées, ainsi que la Banque mondiale, un meilleur accès aux marchés pour les entrepreneurs désavantagés, notamment pour les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les autochtones et les populations rurales, en élaborant des programmes qui favorisent l'emploi local et proposent la formation, le recyclage et l'acquisition continue du savoir, particulièrement dans le domaine des nouvelles technologies et des services abordables dans la gestion des entreprises, le développement de produits, le financement, le contrôle de la production et de la qualité, la commercialisation et les aspects juridiques de l'entreprise, en créant des programmes de sensibilisation pour informer les populations défavorisées et à faible revenu, en particulier dans les régions rurales et éloignées, des possibilités d'accès aux marchés et à la technologie, et en leur offrant de l'aide, un suivi, des services consultatifs et d'autres services de soutien, pour que ces groupes puissent profiter de telles possibilités.

Migration

Reconnaissant les aspects positifs et les avantages des migrations effectuées de manière ordonnée, tant dans les pays d'origine que de transit et de destination, comme un facteur qui contribue à la croissance économique et au développement national et régional :

Soutenir les initiatives conçues pour renforcer les liens entre les communautés migrantes à l'étranger et leurs lieux d'origine, et promouvoir des mécanismes coopératifs qui simplifient et accélèrent les transferts d'argent des migrants et en réduisent considérablement les coûts.

Soutenir les initiatives volontaires conçues par les communautés ou les particuliers pour l'utilisation de fonds dans l'investissement et des projets productifs bénéfiques pour le bien-être général des communautés d'origine.

Favoriser la discussion sur le phénomène de la migration au niveau de l'hémisphère, en accordant toute l'importance voulue à sa nature multidimensionnelle et aux différences régionales et, ce faisant, envisager l'inclusion du sujet des migrations dans les discussions sur l'intégration commerciale et économique.

Soutenir des programmes de coopération dans le domaine des formalités d'immigration pour les marchés de travail transfrontaliers et de la migration des ouvriers, tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination, comme moyens de stimuler la croissance économique, en pleine connaissance du rôle que peut jouer la coopération en matière d'éducation et de formation dans l'atténuation de toute incidence néfaste du mouvement du capital humain provenant des États de petite taille et des États les moins développés.

S'efforcer de veiller à ce que les migrants puissent accéder aux services sociaux de base, conformément au cadre légal interne de chaque pays.

Créer et harmoniser des systèmes de renseignements statistiques, et favoriser le partage de l'information et des pratiques exemplaires, en recourant à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications, dans le but de promouvoir la modernisation des systèmes de gestion des migrations.

Renforcer la stabilité et la mobilité sociales

Continuer et approfondir les progrès en vue de la mise en œuvre du programme qui vise à améliorer le mode d'enregistrement des biens de propriété mis en place au Sommet des Amériques de Santiago du Chili de 1998, en mettant un accès particulier sur la régularisation des droits de propriété officieux, conformément à la législation nationale, afin de veiller à ce que tous les droits de propriété valables soient officiellement reconnus, que les différends soient réglés, et que des cadres juridiques modernes des régimes cadastres soient mis à jour, et encourager l'adoption des titres de propriété commercialisables; ces mesures incluent la formulation de réformes institutionnelles, politiques et réglementaires qui faciliteront l'utilisation de l'enregistrement des biens de propriété comme un mécanisme rendant possible l'accès au crédit pour les propriétaires et permettant aux banques commerciales et aux BMD d'élargir leur clientèle parmi les secteurs à faible revenu; promouvoir une plus grande coopération et l'échange accru d'information et de technologies dans le but de moderniser les systèmes de registres et de cadastres dans l'hémisphère, et demander aux institutions de coopération multilatérales et bilatérales de continuer à appuyer et à renforcer leurs programmes de financement et d'assistance technique de façon complémentaire.

Soutenir, en coopération avec la CEPALC et la Banque mondiale, la recherche au niveau de l'hémisphère, pour produire des données subdivisées portant sur les incidences différentielles des politiques et des processus économiques sur les femmes et les hommes, les populations rurales et urbaines, les autochtones et les non-autochtones, et les communautés sociales à mobilité faible ou élevée, et sur leur participation respective à la croissance économique.

Promouvoir la reconnaissance de la contribution sociale et économique apportée par le travail non rémunéré exécuté par les femmes, principalement à la maison, et envisager de leur fournir des filets de sécurité sociale novateurs, en conformité avec le droit national.

Promouvoir une plus grande reconnaissance de la contribution économique des activités des femmes dans les secteurs de subsistance et dans les secteurs non structurés, et apporter, par l'intermédiaire des BMD internationales et régionales et de la communauté des donateurs, l'aide nécessaire aux communautés qui participent à ces activités en suscitant, au niveau national, une plus grande sensibilisation aux questions d'égalité des sexes dans le cadre de la planification macro-économique et de l'élaboration des politiques.

Travailler conjointement et promouvoir un dialogue sur les déplacements forcés, axé sur l'amélioration de l'attention accordée aux populations déplacées par la violence, en tenant compte des problèmes auxquels ces populations sont confrontées, et harmoniser les législations nationales conformément aux règles et aux normes du droit humanitaire international, y compris de la *Convention de Genève* de 1951.

Inviter la CIDH et son Rapporteur spécial sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à continuer d'exercer leur surveillance et de présenter des rapports sur les situations de déplacements forcés, en vue de promouvoir des solutions durables visant à s'attaquer aux causes profondes de ces phénomènes.

13. Éducation

Reconnaissant que l'éducation est la clé du renforcement des institutions démocratiques, de la promotion du développement du potentiel humain, de l'égalité et de la compréhension entre nos peuples, ainsi que du soutien de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté; constatant par ailleurs que, pour parvenir à ces fins, il est essentiel qu'une éducation de qualité soit accessible à tous, notamment aux filles et aux femmes, aux habitants des régions rurales, aux personnes handicapées, aux autochtones et aux personnes appartenant aux minorités; réaffirmant les engagements pris lors des Sommets antérieurs en vue de promouvoir les principes d'équité, de qualité, de pertinence et d'efficacité à tous les niveaux du système d'éducation, et de veiller à ce que, d'ici 2010, tous les enfants jouissent d'un accès universel à une éducation pri-

maire de qualité et achèvent leurs études, et à ce qu'au moins 75 % des jeunes puissent suivre une éducation secondaire de qualité, avec une augmentation du nombre de diplômés et la possibilité, pour la population en général, de suivre un apprentissage tout au long de la vie; et réitérant l'engagement d'éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 :

Confier à l'OEI l'organisation, dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégral (CIDI), d'une réunion des ministres de l'Éducation en Uruguay, qui aura lieu avant la fin de l'année 2001, avec pour mandat de :

- déterminer et créer des mécanismes hémisphériques appropriés afin d'assurer la mise en œuvre des initiatives en matière d'éducation contenues dans ce *Plan d'action*, et veiller à ce que l'on continue de faire progresser les priorités dégagées lors des Sommets antérieurs, sur la base d'une évaluation rigoureuse de nos réalisations collectives dans ce domaine;
- établir un calendrier et des repères permettant d'assurer le suivi de la mise en œuvre de nos engagements en matière d'éducation;
- mettre sur pied, vu l'importance fondamentale que revêt la mobilisation des ressources pour maintenir un investissement durable en éducation à tous les niveaux, un mécanisme de coopération qui favorise le développement de partenariats constructifs entre gouvernements et avec des organismes régionaux et internationaux, et les BMD;
- promouvoir la participation des organismes pertinents de la société civile et un dialogue avec eux, en vue de renforcer les partenariats entre le secteur public et d'autres secteurs de nos sociétés dans le cadre de la mise en œuvre de ce *Plan d'action*.

Formuler et mettre en œuvre des politiques qui, dans le cadre d'une stratégie visant à réduire les inégalités sociales, promeuvent l'accès à une éducation de base de qualité pour tous, y compris les jeunes enfants et les adultes, en particulier pour favoriser l'alphabétisation, tout en prévoyant des méthodes de rechange qui répondent aux besoins des segments défavorisés de la population ou des personnes exclues des systèmes d'éducation officiels, en particulier les filles, les minorités, les autochtones et les enfants en difficulté d'apprentissage; partager l'information et les expériences fructueuses qui visent à encourager la fréquentation et la persévérance scolaires et à assurer le maintien aux études de certains groupes d'étudiants, spécialement les garçons, en particulier dans les pays des Caraïbes, qui présentent un taux d'abandon élevé au niveau des études secondaires dans certaines régions.

Appuyer et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie :

- en offrant des programmes variés basés sur les compétences, les connaissances, le développement des valeurs civiques et démocratiques;

- ▶ en proposant des mécanismes de prestation de service souples, entre autres choses l'utilisation des technologies de l'information et des communications, pour favoriser l'employabilité, le développement individuel et l'engagement social;
- ▶ en assurant la certification des compétences acquises en milieu de travail.

Renforcer les systèmes d'éducation :

- ▶ en encourageant la participation de tous les secteurs de la société, afin de parvenir à un consensus sur les politiques viables et qui garantissent une répartition adéquate et permanente des ressources;
- ▶ en décentralisant la prise de décision et en promouvant la participation de la société civile, particulièrement des parents;
- ▶ en promouvant une gestion scolaire transparente, afin d'assurer une affectation adéquate et stable des ressources pour que les établissements d'enseignement puissent jouer un rôle prépondérant en tant qu'acteurs du changement.

Rehausser la performance des enseignants :

- ▶ en améliorant leurs conditions d'exercice;
- ▶ en revalorisant l'image de la profession en offrant, outre une solide préparation initiale, des possibilités de perfectionnement professionnel continu, et en concevant des stratégies de formation accessibles, souples, dynamiques et pertinentes faisant appel, entre autres moyens, aux nouvelles technologies de l'information et des communications.

Appuyer les projets régionaux actuels issus du Sommet de Santiago, qui visent à établir des indicateurs et des méthodes d'évaluation comparables en matière d'éducation, y compris les initiatives de coopération fondées sur des programmes d'évaluation du rendement aux plans des processus et des réalisations pédagogiques, en tenant compte des études en pédagogie et des méthodes d'évaluation développées antérieurement par les pays; élaborer des indicateurs comparables pour évaluer les services fournis par chaque pays aux personnes ayant des besoins spéciaux en éducation, et promouvoir l'échange d'information sur les politiques, les stratégies et les pratiques exemplaires dans les Amériques.

S'efforcer d'assurer que l'enseignement secondaire soit plus sensible aux exigences d'un marché du travail en évolution, en favorisant la diversification des programmes et l'expérimentation grâce à des méthodes d'enseignement nouvelles, plus souples, qui mettent l'accent sur les sciences et la technologie, y compris sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications, et en soutenant la création de mécanismes de reconnaissance et de certification des compétences acquises; promouvoir, à cette fin,

l'échange d'information et de pratiques exemplaires, et soutenir des projets de coopération.

Favoriser un dialogue plus efficace entre la société et les établissements d'enseignement supérieur, et faciliter l'accès pour tous à ces établissements, en équilibrant la demande croissante avec des normes de qualité plus élevées, et le financement public avec un engagement plus important du secteur privé; soutenir la coopération hémisphérique en faveur de la recherche en sciences et technologie qui visent à résoudre les problèmes particuliers de la région et à faciliter les transferts du savoir.

Appuyer, entre les pays de l'hémisphère, la mobilité des étudiants, des enseignants et des administrateurs dans les établissements au niveau de l'enseignement supérieur, ainsi que celle des enseignants et des administrateurs aux niveaux primaire et secondaire, afin de leur offrir de nouvelles possibilités de participer à la nouvelle société du savoir, d'élargir leur connaissance d'autres cultures et d'autres langues, et de leur permettre d'avoir accès à de l'information sur les possibilités d'apprentissage et d'études post-secondaires offertes dans l'ensemble de l'hémisphère, grâce à des réseaux hémisphériques nouveaux ou existants, tels que le site Web pédagogique créé après le Sommet de Santiago; continuer de soutenir des initiatives dans ce domaine, telles que celles que mènent la BID et l'OEA.

Promouvoir l'accès des enseignants, des étudiants et des administrateurs aux nouvelles technologies de l'information et des communications appliquées à l'éducation, en recourant à une formation axée sur de nouvelles approches d'enseignement, à un appui à la constitution de réseaux et à un renforcement constant des centres de diffusion de l'information, en vue de réduire les disparités dans le domaine du savoir et le fossé numérique au sein des sociétés de l'hémisphère et entre celles-ci.

Les sciences et la technologie

Promouvoir la vulgarisation des sciences et de la technologie, nécessaire à l'implantation et à la consolidation d'une culture scientifique dans la région; et de favoriser le développement des sciences et de la technologie en lien avec la connectivité régionale grâce aux technologies de l'information et des communications, qui sont un outil essentiel aux sociétés du savoir.

Soutenir la formation d'un capital humain de haut niveau pour promouvoir le développement des recherches et de l'innovation en sciences et technologie, ce qui renforcera les secteurs agricole, industriel, commercial, de l'environnement et des affaires ainsi que le développement durable de l'environnement.

Promouvoir, avec le soutien des mécanismes de coopération existants, le développement du programme régional d'indicateurs en matière de sciences et de technologie.

S'efforcer de mettre en œuvre les activités scientifiques et technologiques mentionnées ci-haut et d'en assurer le suivi, en comptant sur le soutien de la coopération et des mécanismes de coordination hémisphériques liés à ce domaine.

14. Santé

Reconnaissant, suite aux engagements pris lors des Sommets de Miami et de Santiago, et conformément aux objectifs internationaux approuvés en matière de développement dans les domaines de la santé des mères, des nourrissons, des enfants et de la santé génésique, qu'une bonne santé physique et mentale est essentielle à une vie productive et pleinement satisfaisante, et que l'accès équitable à des services de santé de qualité est un élément essentiel au développement des sociétés démocratiques et à la stabilité et la prospérité des nations; que la jouissance des plus hautes normes de santé est l'un des droits fondamentaux de tout être humain, sans distinction de race, de religion, de convictions politiques, de conditions économiques ou sociales, tel qu'énoncé dans la *Constitution de l'Organisation mondiale de la santé*; que l'égalité des sexes et les préoccupations à l'égard des peuples autochtones, des enfants, des personnes âgées et des groupes mal servis doivent être le souci primordial dans le cadre de l'élaboration des politiques en matière de santé; que les résultats dans le domaine de la santé sont liés aux facteurs physiques, sociaux, économiques et politiques et que la coopération technique de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et d'autres organisations internationales pertinentes devrait continuer de soutenir les actions sanitaires dans l'hémisphère, conformément au *Programme commun en matière de santé dans les Amériques* signé par l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), la BID et la Banque mondiale :

Réforme du secteur de la santé

Réaffirmer leur engagement à l'égard du processus de réforme du secteur de la santé orientée sur l'équité, en soulignant leurs préoccupations à l'égard des services essentiels de santé publique, de la qualité des soins, de l'égalité d'accès aux services de santé et à la couverture en matière de santé, y compris dans les domaines de la prévention des maladies et de la promotion de la santé, et en améliorant l'utilisation des ressources et l'administration des services de santé; promouvoir l'utilisation continue d'indicateurs communs, approuvés et scientifiquement validés, pour évaluer l'efficacité, l'équité et l'efficacité des systèmes de santé.

Renforcer et promouvoir l'élaboration de normes internes de pratique, de procédures d'accréditation et de délivrance des licences, de codes de déontologie et de programmes de formation pour le personnel du secteur de la santé; améliorer la combinaison de ce personnel dans le cadre de la prestation de services en matière de santé afin de mieux répondre aux priorités nationales en matière de santé.

Intensifier les efforts, et partager et promouvoir les pratiques exemplaires pour :

- ▶ réduire la morbidité et la mortalité maternelles et infantiles;

- ▶ assurer la prestation de soins et de services de santé génésique de qualité pour les femmes, les hommes et les adolescents;
- ▶ tenir les engagements pris lors des deux Conférences internationales sur la population et le développement qui ont eu lieu au Caire et à New York cinq ans plus tard pour en assurer le suivi.

Élaborer des processus pour évaluer l'efficacité d'autres pratiques dans le domaine de la santé et d'autres produits médicaux, afin d'assurer la protection de la population et de partager cette expérience et ces connaissances avec d'autres pays des Amériques.

Maladies transmissibles

S'engager, au plus haut niveau, dans la lutte contre le VIH/sida et ses effets, en reconnaissant que cette maladie menace sérieusement la sécurité de nos peuples; plus particulièrement chercher à accroître les ressources en matière de prévention, d'éducation et d'accessibilité aux soins et aux traitements ainsi que dans le domaine de la recherche; adopter une approche multisectorielle sensible à la spécificité des sexes à l'égard de l'éducation, de la prévention et du contrôle de la propagation du VIH/sida et des maladies transmises sexuellement (MTS), en élaborant des programmes participatifs réservés aux populations à haut risque, et en favorisant les partenariats avec la société civile, entre autres les mass-médias, le monde des affaires et les organismes bénévoles; encourager l'utilisation de mécanismes de coopération horizontaux existants, pour veiller à la sécurité du sang; élargir l'accès au niveau national au traitement des maladies connexes au VIH/sida, en prenant des mesures qui visent à assurer que des médicaments soient disponibles et abordables, grâce à des systèmes de distribution et de livraison fiables et à des mécanismes de financement respectant les lois nationales et les ententes internationales auxquelles les pays ont adhéré; continuer le dialogue avec l'industrie pharmaceutique et le secteur privé en général, pour encourager l'accessibilité, à des prix abordables, des antirétrovirus et des autres médicaments pour le traitement du VIH/sida, et promouvoir des stratégies qui visent à faciliter le partage de l'information sur la fixation des prix des médicaments, notamment, le cas échéant, celle disponible dans les banques de données nationales; promouvoir et protéger les droits de personnes de tous ceux atteints du VIH/sida, sans discrimination en fonction du sexe ou de l'âge; utiliser la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies de juin 2001 sur le sida comme plate-forme pour susciter un soutien en faveur des programmes de lutte contre le VIH/sida à l'échelle nationale et hémisphérique.

Renforcer les programmes aux niveaux hémisphérique, national et local, pour prévenir, contrôler et traiter les maladies transmissibles telles que la tuberculose, la dengue, la malaria et la trypanosomiase.

Promouvoir le développement d'une enfance saine, grâce aux soins prénataux, aux programmes d'immunisation élargis ainsi qu'au contrôle des maladies respiratoires et des maladies diarrhéiques au moyen de programmes tels que le programme de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, à l'éducation sanitaire, au maintien de la bonne forme physique, à l'accès à une alimentation saine et nutritive, et à la promotion de l'allaitement maternel.

Maladies non transmissibles

Mettre en œuvre des programmes communautaires de soins de santé, de prévention et de promotion, pour réduire les risques pour la santé et l'incidence des maladies non transmissibles, telles que les maladies cardiovasculaires, y compris l'hypertension, le cancer, le diabète, les maladies mentales, ainsi que les incidences de la violence et des accidents sur la santé.

Participer activement à la négociation d'un projet de convention cadre sur la réglementation du tabac; élaborer et adopter des politiques et des programmes qui visent à réduire la consommation de produits du tabac, particulièrement parce qu'elle nuit aux enfants; partager les pratiques exemplaires et les leçons apprises dans le cadre de l'élaboration de programmes qui visent à accroître la sensibilisation du public, et, en particulier, des adolescents, aux risques pour la santé qui sont associés au tabac, à l'alcool et aux drogues.

Connectivité

Fournir aux professionnels de la santé et au public des informations scientifiques et techniques sûres, en recourant à des innovations telles que la Bibliothèque virtuelle de la santé des Amériques; encourager l'utilisation de la télésanté comme moyen de joindre les populations éloignées et de fournir des services et des informations en matière de santé aux groupes mal servis, comme complément aux services de soins de santé existants.

15. Égalité des sexes

Reconnaissant que le renforcement de l'autonomie des femmes, leur pleine et égale participation au développement de nos sociétés, ainsi que des chances égales d'être en position d'exercer leur leadership sont essentielles: à la réduction de la pauvreté, à la promotion de la prospérité économique et sociale, au développement durable axé sur les personnes, à la consolidation de la démocratie et au règlement des conflits, ainsi qu'à la création de partenariats égaux entre femmes et hommes; reconnaissant de plus que ces principes constituent la base sur laquelle reposent la promotion de l'égalité des sexes et des droits de la personne des femmes dans les Amériques et les efforts pour éliminer les inégalités de toutes sortes :

Entériner le Programme interaméricain sur la promotion des droits fondamentaux de la femme, de l'équité et de l'égalité entre les sexes approuvé lors de la première Rencontre des ministres ou des hautes autorités responsables de l'avancement des femmes, tenue au mois d'avril 2000 par la CIM;

entériner aussi le *Plan d'action* régional pour les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes et d'autres mesures et initiatives adoptées lors de la Vingt-troisième Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (Beijing + 5) pour mettre en œuvre la *Déclaration de Beijing* et son *Programme d'action*; et intégrer un point de vue qui tienne compte de l'égalité des sexes dans les programmes, les actions et les ordres du jour des rencontres nationales et internationales, pour veiller à ce que l'expérience des femmes et l'égalité des sexes fassent partie intégrante de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques et des programmes gouvernementaux et interaméricains dans tous les secteurs d'activité.

Renforcer les instances nationales et les autres organes gouvernementaux chargés de l'avancement de la cause des femmes et de la promotion et de la protection des droits de la personne de celles-ci; leur fournir les ressources humaines et financières nécessaires, en explorant notamment des plans de financement novateurs, afin que la notion de l'égalité des sexes soit intégrée dans tous les programmes, les projets et les politiques; et soutenir à la fois, le rôle fondamental qu'ont joué et continueront de jouer les organismes de femmes dans la progression vers l'égalité des sexes, et les efforts conjoints des gouvernements et du secteur privé qui contribuent au respect et à la compréhension des droits de la personne des femmes.

Promouvoir l'équité et l'égalité des sexes et des droits de la personne des femmes en renforçant et en favorisant la participation pleine et égale des femmes à la vie politique de leurs pays et aux prises de décisions à tous les niveaux.

Renforcer le rôle de la CIM en tant que conseiller technique auprès du Groupe de suivi du Sommet (GSS) pour tous les aspects de l'équité et de l'égalité des sexes, et reconnaître l'importance du rôle que joue la CIM dans le suivi des recommandations pertinentes du Sommet; prévoir un niveau de ressources approprié pour la CIM, afin de lui permettre de mener à bien son rôle de principal forum hémisphérique, créateur de politiques pour l'avancement des droits de la personne des femmes, et, en particulier, de l'égalité des sexes; promouvoir le soutien et la participation de la BID, de la Banque mondiale et de la CEPALC dans la mise en œuvre et le suivi de ce *Plan d'action*.

Promouvoir le recours aux technologies de l'information et des communications comme un moyen permettant de remédier aux inégalités entre les hommes et les femmes et assurer l'égalité d'accès des femmes à ces nouvelles technologies et à la formation nécessaire; à cette fin, veiller à ce que les programmes gouvernementaux en matière de connectivité et la programmation à l'échelle locale, nationale et régionale intègrent un point de vue sur l'égalité des sexes qui soit représentatif de la diversité des femmes au sein de divers groupes, y compris des peuples autochtones et des minorités rurales et ethniques.

Renforcer les systèmes de collecte et de traitement de données statistiques subdivisées par sexe, et adopter l'utilisation d'indicateurs de sexe, qui con-

tribueront à une analyse de base de la condition féminine et à la mise en œuvre de politiques publiques aux niveaux national et régional, et qui rendront possible l'amélioration de la surveillance et de l'évaluation des accords régionaux et internationaux.

16. Peuples autochtones

Constatant que le caractère unique des cultures, de l'histoire et de la situation démographique, socio-économique et politique des peuples autochtones (tel que le terme est expliqué dans la section de ce *Plan d'action* intitulé « Droits de la personne et libertés fondamentales » des Amériques requiert des mesures spéciales pour les aider à réaliser leur plein potentiel au plan humain, et que leur inclusion dans l'ensemble de nos sociétés et de nos institutions constitue un aspect essentiel du renforcement soutenu, non seulement des droits de la personne au sein de notre collectivité hémisphérique, mais aussi, plus largement, de nos démocraties, de nos économies et de nos civilisations; notant que, si des progrès ont été réalisés, il est nécessaire de renforcer la participation des organisations, des collectivités et des peuples autochtones, de favoriser un dialogue ouvert et continu entre ces derniers et les gouvernements, et de continuer de collaborer afin d'assurer la mise en œuvre efficace des mandats pertinents du *Plan d'action* du Sommet de Santiago :

Faire tout leur possible, conformément aux textes de loi nationaux, pour encourager les organismes donateurs, le secteur privé, les autres gouvernements et les organisations régionales et internationales, ainsi que les BMD, à soutenir les conférences nationales et hémisphériques, afin d'échanger des expériences entre les peuples autochtones et leurs organisations dans le cadre de la mise en œuvre d'activités qui visent à favoriser leur développement culturel, économique et social durable, et dans d'autres domaines semblables susceptibles d'être déterminés par les peuples autochtones.

Reconnaître la valeur que les visions du monde, les usages, les coutumes et les traditions uniques des peuples autochtones peuvent apporter aux politiques et aux programmes liés à la gestion des terres et des ressources naturelles, au développement durable et à la biodiversité; sur ces fondements, élaborer des stratégies et des méthodes correspondantes pour prendre en considération et respecter les pratiques culturelles des peuples autochtones et pour protéger leur savoir traditionnel, conformément aux principes et aux objectifs de la *Convention sur la diversité biologique*.

Accroître la disponibilité et l'accessibilité des services éducatifs, en consultation avec les peuples autochtones, notamment les femmes, les enfants et les jeunes, conformément à leurs valeurs, coutumes, traditions et structures organisationnelles, en favorisant la diversité culturelle et linguistique dans les programmes pédagogiques et de formation destinés aux communautés autochtones; promouvoir des stratégies nationales et régionales pour les femmes, les enfants et les jeunes autochtones; dans le même ordre d'idées,

encourager des programmes d'échanges internationaux et des stages dans les secteurs public et privé, afin de favoriser l'égalité des chances, d'élever l'âge moyen de fin de scolarité, de porter à leur maximum les réalisations individuelles et collectives, et de promouvoir l'éducation tout au long de la vie pour tous les autochtones.

Promouvoir et répondre, le cas échéant, aux besoins culturels, linguistiques et de développement particuliers des peuples autochtones, que ce soit dans un contexte urbain ou rural, dans l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives et de stratégies éducatives, en accordant une attention particulière au renforcement des capacités institutionnelles, de la connectivité et des liens avec les autres peuples autochtones de l'hémisphère, notamment grâce à des centres de liaison nationaux.

Promouvoir et renforcer, dans tous les secteurs de la société, et entre autres choses dans le domaine de l'éducation, la compréhension de la contribution apportée par les peuples autochtones au façonnage de l'identité nationale des pays dans lesquels ils vivent.

Élaborer des stratégies, des mesures et des mécanismes qui visent à assurer la participation efficace des peuples autochtones à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de plans, de politiques, de systèmes et de programmes complets en matière de soins de santé, qui reconnaissent la valeur du développement de communautés holistiques et qui tiennent compte des circonstances et des réalités culturelles, économiques et sociales.

Soutenir l'Initiative concernant la santé des peuples autochtones pilotée par l'OPS, pour aider les États, en consultation avec les peuples autochtones, à formuler des politiques et des systèmes de santé publics intégrés qui favorisent la santé des peuples autochtones, pour concevoir et en mettre en œuvre des cadres et des modèles interculturels de soins spécifiquement ciblés pour répondre aux besoins et aux priorités des peuples autochtones en matière de santé, et pour améliorer la collecte, l'analyse et la dissémination de renseignements sur les conditions sanitaires et sociales de ces peuples, en insistant particulièrement sur les enfants.

Réduire les écarts existant sur les plans du numérique, des communications et de l'information entre la moyenne nationale et les peuples et les communautés autochtones, grâce à des programmes et des projets de connectivité et de communications pertinents, qui fournissent des services dans les domaines du développement politique, économique et social en recourant entre autres à des réseaux d'information entre peuples autochtones.

Promouvoir la collecte et la publication de statistiques nationales pour produire de l'information sur la composition ethnique et les caractéristiques socio-économiques des populations autochtones, afin de définir et d'évaluer les politiques les plus appropriées pour répondre aux besoins.

Soutenir le processus de réforme de l'Institut indianiste interaméricain, fondé sur de vastes consultations entre les États et les peuples autochtones de l'hémisphère, et élaborer davantage les processus pour assurer une large et pleine participation des peuples autochtones dans tout le système interaméricain, y compris les discussions sur le *Projet de Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones*.

17. Diversité culturelle

Reconnaissant que le respect pour la diversité culturelle et l'appréciation de sa valeur contribuent au dynamisme social et économique et sont des facteurs positifs dans la promotion de la saine gestion des affaires publiques, de la cohésion sociale, du développement humain, des droits de la personne et de la coexistence pacifique au sein de l'hémisphère, et que les effets de la mondialisation offrent d'importantes possibilités de promouvoir la diversité culturelle mais suscitent également des préoccupations quant à la capacité de certaines collectivités d'exprimer les différents aspects de leur identité culturelle; reconnaissant aussi le rôle unique de la propriété culturelle dans le renforcement des liens géographiques, sociaux, historiques et anthropologiques au sein des sociétés; constatant la nécessité de renforcer les stratégies pour empêcher le trafic illicite de biens culturels, qui est préjudiciable à la préservation de la mémoire collective et du patrimoine culturel des sociétés et menace la diversité culturelle de l'hémisphère; et ayant présent à l'esprit que l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré l'an 2001, Année du dialogue entre les civilisations :

Renforcer les partenariats et les échanges d'information en recourant, entre autres, aux technologies de l'information et des communications, en organisant une série de séminaires qui regroupent des experts, des hauts fonctionnaires et des représentants de la société civile, sur l'importance que revêt la diversité linguistique et culturelle de l'hémisphère pour promouvoir une meilleure acceptation, une plus profonde compréhension, une plus large appréciation et un plus grand respect parmi les populations de la région.

Encourager la convocation d'une réunion au niveau ministériel ou au plus haut niveau approprié, avec le soutien du CIDI, pour discuter de la diversité culturelle en vue d'approfondir la coopération sur cette question dans l'hémisphère.

Créer un environnement qui favorise la sensibilisation à la diversité culturelle et linguistique des pays des Amériques et sa compréhension, en recourant à divers moyens, entre autres à l'utilisation des nouvelles technologies de la communication, ainsi qu'à celle d'Internet; soutenir, grâce à une large collaboration, des projets de nouveaux médias qui privilégient le dialogue interculturel, par le biais de la production et de la distribution de produits culturels créés pour la télévision, le cinéma, l'industrie du disque et celle de l'édition et des médias électroniques; enrichir la diversité du contenu culturel de ces industries en, entre autres mesures, préservant et en restaurant les biens

culturels et en assurant le retour des biens culturels illégalement acquis conformément à ses obligations internationales.

Promouvoir la cohésion sociale, le respect mutuel et le développement :

- ▶ en reconnaissant la contribution apportée par l'éducation physique et les sports pratiqués de façon loyale, sans recours à la drogue;
- ▶ en soutenant des initiatives qui préservent et valorisent les sports traditionnels et autochtones, renforcent le rôle de la femme dans les sports, et augmentent les possibilités offertes aux enfants et aux jeunes, aux personnes handicapées et aux groupes minoritaires de participer aux sports et à l'activité physique et d'en bénéficier.

Engager une coopération active entre diverses institutions tant au niveau national qu'international, pour éliminer le trafic illicite de biens culturels, comme suite à la *Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels* de l'UNESCO adoptée en 1970; promouvoir également l'action conjointe avec les organisations de la société civile, pour mettre en œuvre et soutenir des politiques, des plans et des programmes qui renforceront et favoriseront la recherche, la restitution, l'étude, la conservation, le maintien, la restauration, l'accès au patrimoine culturel et aux biens culturels et leur appréciation, grâce à des précautions appropriées, à leur préservation et à leur jouissance.

18. Enfants et jeunes

Reconnaissant que promouvoir les droits des enfants et leur développement, leur protection et leur participation sont essentiels pour leur permettre d'atteindre leur plein potentiel; constatant de plus l'efficacité et la nécessité des interventions centrées sur la protection contre la discrimination, l'inégalité, l'abus, l'exploitation et la violence, en particulier des personnes les plus vulnérables, tout en tenant compte de l'égalité des sexes; et faisant valoir l'importance de la coopération approuvée lors du dixième Sommet des chefs d'État et de gouvernement ibéro-américains à Panama, ainsi que des possibilités significatives de progrès pour les enfants en 2001, dans le contexte de l'Année interaméricaine de l'enfant et de l'adolescent et des objectifs adoptés lors du Sommet mondial pour les enfants de 1990; et reconnaissant la contribution majeure de la *Convention relative aux droits de l'enfant à la promotion et à la protection des droits des enfants*, et le travail entrepris par l'Institut interaméricain de l'enfant (IACI) :

Mettre en œuvre et soutenir les engagements qui figurent dans le Programme pour les enfants touchés par la guerre agréé par 132 États à la Conférence internationale sur ce thème, tenue à Winnipeg, au Canada, en septembre 2000, en favorisant notamment la participation active des enfants et des adolescents à la politique, à la programmation et au dialogue relatif aux enfants et aux adolescents touchés par les conflits armés, et en encourageant la constitution d'un réseau pour eux; envisager des moyens additionnels d'assurer le suivi, de présen-

ter des rapports et de défendre les droits, la protection et le bien-être des enfants touchés par les conflits armés dans l'hémisphère, conjointement avec le rapporteur de la CIDH pour les questions touchant le droit des enfants.

Promouvoir les actions qui permettent de créer, de renforcer et de mettre en œuvre des politiques publiques visant à assurer le bien-être et le développement intégral des enfants et des adolescents, et préconiser la convocation de conférences, de séminaires et d'autres activités nationales ou multilatérales vouées aux enfants et aux adolescents, en particulier tout au long de l'année 2001, dans le contexte de l'Année interaméricaine de l'enfant et de l'adolescent.

Veiller à ce que chaque enfant en conflit avec la loi soit traité au mieux de ses intérêts, conformément à nos obligations à l'égard de la *Convention sur les droits de l'enfant et aux autres instruments internationaux pertinents en matière de droits de la personne*, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques; garder à l'esprit l'ensemble des Règles minima des Nations Unies relatives à l'administration des Tribunaux de la jeunesse; et offrir aux personnes qui prennent part à l'administration de la justice des possibilités de suivre une formation, s'il y a lieu, incluant, entre autres, une sensibilisation à l'égalité des sexes et sur les droits de la personne.

Déterminer, partager et promouvoir les pratiques et les approches exemplaires, en particulier les approches communautaires, qui visent à soutenir les familles, à répondre aux besoins des enfants et des adolescents en danger, et à les protéger des abus physiques ou mentaux, des blessures ou de la violence, de la discrimination, de la négligence, des mauvais traitements et de l'exploitation, y compris des abus sexuels, de l'exploitation commerciale et des pires formes de travail des enfants, telles qu'exprimées dans la Convention 182 de l'OIT; élaborer, conformément aux textes de loi nationaux, des politiques et des modèles nationaux de réhabilitation ou des systèmes judiciaires pour les mineurs qui comprennent des initiatives pour la prévention du crime, protègent l'application régulière de la loi, et permettent l'accès aux institutions et aux programmes pour la réhabilitation et la réintégration des enfants et des adolescents contrevenants dans la société et dans leur famille.

Entériner le *Consensus de Kingston* et rechercher des moyens concertés pour faire avancer les recommandations contenues dans ce Consensus, dégagé à la cinquième Réunion ministérielle consacrée aux enfants et à la politique sociale, tenue en Jamaïque, en octobre 2000, qui représente la contribution de la région à la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants qui aura lieu au mois de septembre 2001.

Encourager la coopération pour réduire les cas d'enlèvements d'enfants par l'un de leurs parents; envisager, dans les meilleurs délais et selon le cas, de signer et de ratifier, ou de ratifier la *Convention de La Haye* du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfant, la *Convention de La Haye* du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en

matière d'adoption internationale, et la *Convention interaméricaine sur le retour international des enfants* de 1989, ou d'y adhérer; et se conformer à nos obligations à l'égard de ces conventions, afin d'empêcher les cas d'enlèvements internationaux d'enfants par l'un de leurs parents et d'y remédier.

Afin de protéger et de promouvoir les droits des enfants, élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes intersectoriels pouvant inclure la promotion de l'enregistrement civil de tous les enfants, et allouer les ressources appropriées pour entreprendre ces tâches; établir et soutenir la coopération entre les États, ainsi qu'avec la société civile et les jeunes, afin d'assurer une mise en œuvre et une surveillance efficaces des droits des enfants, notamment d'indicateurs sur la santé, sur le développement et sur le bien-être des enfants propres à chaque pays, grâce au partage de pratiques exemplaires sur la manière de rendre compte au moyen de rapports nationaux pour les États parties à la *Convention relative aux droits de l'enfant*.

Promouvoir la consultation, la participation et la représentation des jeunes dans tous les domaines les touchant, en leur donnant accès à des renseignements fiables et en leur offrant la possibilité d'exprimer leurs vues et de contribuer aux discussions dans les activités et les forums locaux, nationaux, régionaux et internationaux.

Renforcer le rôle de l'OPS, de l'IACI et de la CIDH en tant que conseillers techniques auprès du GSS sur tous les aspects des questions qui touchent les enfants, et reconnaître l'importance de ces institutions dans le suivi des recommandations pertinentes du Sommet.

Suivi du *Plan d'action*

À l'occasion de notre troisième réunion, à Québec, nous soulignons la nécessité d'approfondir et d'élargir notre collaboration pour répondre aux besoins et aux aspirations des citoyens. Pour atteindre ces objectifs, il est fondamental que nous mettions efficacement en œuvre les engagements que nous avons pris. À cette fin :

Nous reconnaissons le rôle prépondérant des gouvernements dans la mise en œuvre du *Plan d'action*.

Nous accueillons avec satisfaction et encourageons la coopération sectorielle étendue qui existe au niveau ministériel dans divers secteurs et qui constitue la composante de base de la coopération hémisphérique. Nous demandons à nos ministres respectifs de continuer de soutenir la mise en œuvre des mandats contenus dans ce *Plan d'action* et de rendre compte des progrès réalisés.

Gestion du Sommet :

Nous continuons de soutenir le GSS en tant qu'organe principal tenu de rendre compte, par l'intermédiaire des ministres des Affaires étrangères, de la surveillance de la mise en œuvre des mandats du Sommet.

Dans l'objectif de renforcer l'inclusion hémisphérique dans le processus du Sommet des Amériques, nous approuvons la création d'un Conseil exécutif du GSS représentatif au niveau régional, avec un Comité directeur permanent composé des hôtes passés, présents et futurs du Sommet. Le Conseil exécutif servira à :

- ▶ évaluer, à renforcer et à soutenir le suivi des initiatives du Sommet, l'OEAs servant de secrétariat technique et de mémoire institutionnelle du processus du Sommet;
- ▶ maximiser la cohérence entre le processus et les mandats du Sommet des Amériques et les processus sous-régionaux du Sommet;
- ▶ approfondir les partenariats et la coordination entre le processus du Sommet des Amériques et ses institutions partenaires (l'OEAs, l'OPS, l'IICA, la BID, la CEPALC et la Banque mondiale), incluant l'examen de la pertinence de nouvelles relations avec les BMD infrarégionales;
- ▶ promouvoir un engagement et des partenariats plus grands avec les fondations infrarégionales et avec les groupes de la société civile, incluant le milieu des affaires et le secteur bénévole, dans l'appui aux mandats du Sommet.

Le Comité directeur aidera le président du Sommet à se préparer pour les Sommets futurs, en particulier pour les préparatifs des réunions du GSS.

Mise en œuvre et financement

Nous soulignons la nécessité d'une coordination et d'un dialogue permanents dans le système interaméricain, pour assurer la mise en œuvre efficace et efficiente des mandats du Sommet. Nous nous réjouissons de l'engagement des partenaires institutionnels (l'OEAs, l'OPS, l'IICA, la BID, la CEPALC, et la Banque mondiale) à tous les niveaux du processus du Sommet des Amériques, et approuvons :

- ▶ le dialogue régulier entre le GSS et les institutions partenaires, pour assurer la coordination de la planification, du financement et de la mise en œuvre des mandats du Sommet;
- ▶ la participation des chefs des institutions partenaires aux futures réunions du GSS au niveau ministériel;
- ▶ le renforcement de la collaboration et davantage d'échanges d'information et d'expertise entre les BMD, les organismes interaméricains et nationaux, en vue d'encourager l'utilisation efficace de leurs ressources, d'optimiser l'efficacité de l'exécution du programme, d'éviter les chevauchements et les répétitions inutiles dans les mandats existants, de maximiser les possibilités de financement pour les bénéficiaires, et d'assurer l'uniformité de la mise en œuvre des initiatives du Sommet visant à promouvoir une plus grande équité sociale.

Nous reconnaissons le rôle essentiel des BMD et des agences de financement dans la mobilisation de l'expertise et des ressources pour soutenir les objectifs sociaux et économiques du *Plan d'action*. Nous demandons à nos ministres, en collaboration avec le GSS, d'explorer avec les institutions partenaires les manières d'assurer un soutien financier permanent des initiatives, et d'encourager :

- ▶ nos représentants nationaux au sein des Conseils d'administration de ces institutions à promouvoir l'élaboration de programmes qui soutiennent les objectifs sociaux et économiques du Sommet;
- ▶ les efforts de la BID et de la Banque mondiale pour fournir l'expertise et mobiliser les ressources pour des initiatives compatibles avec les domaines prioritaires des programmes;
- ▶ la recherche active d'une meilleure communication et d'une meilleure coordination entre les coordonnateurs nationaux et les directeurs exécutifs de la BID et de la Banque mondiale, incluant une réunion entre le GSS et les directeurs exécutifs pour discuter de la mise en œuvre des mandats du Sommet;
- ▶ le renforcement des relations, au niveau national, entre les ministères et les organismes gouvernementaux chargés de la mise en œuvre des mandats du Sommet, la BID et la Banque mondiale, pour assurer un plus grand échange dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre des mandats du Sommet;
- ▶ les ministres des Finances de l'hémisphère occidental à accroître leur engagement et leur soutien à l'égard de l'ensemble du programme du Sommet des Amériques, tant dans le cadre de leurs fonctions de ministres des Finances que, le cas échéant, comme gouverneurs des BMD; nous chargeons nos ministres des Finances d'envisager la création de mécanismes financiers pour soutenir les initiatives du Sommet;
- ▶ les efforts de l'Agence interaméricaine de coopération et de développement (AICD) de l'OEA, pour l'obtention de financement, tant à partir de sources traditionnelles que de sources nouvelles, y compris celles qui découlent des nouveaux partenariats avec le secteur privé, et ses efforts pour que l'élaboration de son Plan stratégique 2002-2005 reflète les objectifs du Sommet.

Nous reconnaissons le rôle central de l'OEA pour soutenir le processus du Sommet des Amériques, et les fonctions du Comité spécial sur la gestion des Sommets interaméricains (CSGSI) de l'OEA dans la coordination des efforts de l'OEA à cet égard, ainsi que comme forum pour permettre à la société civile de contribuer au processus du Sommet des Amériques.

Nous chargeons nos ministres des Affaires étrangères, à la prochaine Assemblée générale de l'OEA à San José, au Costa Rica, de renforcer et de réformer, selon le cas,

les mécanismes institutionnels et la capacité financière du Secrétariat général de l'Organisation pour soutenir le processus du Sommet des Amériques en tant que secrétariat technique, et pour fournir un soutien aux réunions ministérielles et sectorielles pertinentes pour l'OEA. Nous les chargeons aussi d'envisager la création d'un fonds particulier pour financer les activités qui visent à soutenir le GSS.

Nous appuyons l'étude par l'OEA, par d'autres organismes interaméricains et par les gouvernements nationaux, de moyens par lesquels la société civile peut contribuer à la surveillance et à la mise en œuvre des mandats du Sommet, en vue de les recommander au GSS et d'élaborer ensuite des mécanismes et des systèmes d'information pour assurer la dissémination de l'information sur le processus des Sommets des Amériques et les engagements pris par les gouvernements.



Connecter les Amériques

Nous, les chefs d'État et de gouvernement démocratiquement élus des Amériques, réunis à Québec, reconnaissons qu'une révolution technologique est en train de se dérouler et que notre région entre dans une nouvelle économie, définie par une capacité largement accrue d'accéder au savoir et d'améliorer la circulation de l'information. Nous sommes convaincus que la promotion d'un *Programme de connectivité* pour les Amériques facilitera l'intégration constructive de l'hémisphère dans une société de plus en plus axée sur le savoir. Nous avons pour objectif commun d'offrir à tous les citoyens des Amériques la possibilité d'élaborer les outils nécessaires pour accéder, tout en le partageant, au savoir qui leur permettra de saisir pleinement les occasions de renforcer la démocratie, de créer la prospérité et de réaliser leur potentiel humain. La connectivité offrira de nouveaux débouchés à notre société dans tous les domaines, pour lesquels un accès équitable et une formation appropriée sont nécessaires.

Le Programme de connectivité pour les Amériques

Nous sommes conscients des écarts qui existent en matière de coût et d'accès à la technologie au sein de nos pays et entre eux. Nous convenons donc que nous devons agir individuellement et collectivement pour élargir l'accès au savoir mondial et favoriser la pleine intégration dans la société du savoir, en particulier dans les pays en voie de développement, les économies de petite taille, et parmi les groupes ruraux et défavorisés. Nos efforts en vue de promouvoir la connectivité seront orientés vers notre détermination commune à l'égard d'une croissance économique durable et d'un développement social, et plus particulièrement vers l'objectif suprême de la réduction de la pauvreté. Reconnaisant que le respect de la diversité culturelle et linguistique contribue au dynamisme social et économique, nous sommes également déterminés à recourir aux outils de la nouvelle économie pour que tous les individus puissent participer au dialogue interculturel pour la promotion et la protection de leurs cultures.

Nous sommes résolus à promouvoir le développement de l'infrastructure requise en matière de télécommunications pour soutenir et renforcer tous les secteurs de la société et de l'économie et chercher à fournir un accès universel abordable. Nous convenons de promouvoir la modernisation du secteur des télécommunications, en prenant note du rôle prépondérant du secteur privé dans le déploiement de l'infrastructure et des services, et en tenant compte du cadre juridique de chaque pays et des besoins sociaux, politiques, économiques et culturels de nos populations, y compris ceux des pays en développement et des régions éloignées. Nous accorderons une attention particulière à la création de capacités dans les domaines du développement des ressources humaines, en particulier la santé, l'éducation, l'environnement, ainsi qu'au renforcement du processus démocratique.

Nous reconnaissons que notre action et notre initiative sont nécessaires pour fournir une politique et un environnement réglementaire habilitants appropriés pour favoriser un plus grand investissement public et privé dans la connectivité. Nous acceptons de créer, en tenant compte des cadres juridiques nationaux, des conditions propices à la

promotion et au renforcement d'un régime de libre concurrence équitable dans tous les services de télécommunications. Nous soutiendrons aussi la coopération entre nos pays et des initiatives communes avec le secteur privé. Nous coordonnerons nos initiatives hémisphériques avec celles mises en œuvre à l'échelle mondiale, pour veiller à ce que notre région tire avantage de notre monde de plus en plus branché et y apporte sa contribution.

Nous nous engageons, par ailleurs, à mobiliser et à partager les ressources humaines pour renforcer nos capacités d'application des technologies de l'information et des communications au développement humain. Constatant l'importance d'offrir à tous nos citoyens, et notamment à nos enfants et à nos jeunes, la possibilité de participer à la société du savoir, nous décidons de recourir aux nouvelles technologies pour répondre aux besoins de nos systèmes nationaux d'éducation et de santé. Nous acceptons de chercher des moyens novateurs de faciliter l'accès aux ordinateurs et aux logiciels ainsi que l'utilisation de ceux-ci dans nos milieux d'apprentissage.

Nous notons les progrès réalisés par les programmes coopératifs de formation, et restons déterminés à élargir l'accès à l'expertise technique grâce à l'utilisation continue et à l'expansion des programmes de formation nationaux et régionaux en matière de technologies de l'information et des communications, y compris des stages, des programmes de volontariat et de la formation des éducateurs. Des programmes de formation coordonnés donneront une impulsion et un soutien additionnels au *Programme de connectivité*, tout en créant une expérience de travail partagée et collective précieuse pour tous. On peut y parvenir en s'appuyant sur les forces comparatives de nos partenaires des instituts académiques et du secteur privé.

Nos gouvernement coopéreront les uns avec les autres et favoriseront la coopération avec les organisations infrarégionales, régionales et multilatérales, la société civile et le secteur privé, pour atteindre les objectifs de la présente déclaration et encourageront la coopération horizontale et le partage des pratiques exemplaires, afin de tirer le meilleur parti des avantages de la nouvelle économie.

Nos gouvernements s'efforceront d'encourager la croissance du commerce électronique et de promouvoir la connectivité en offrant, dans la mesure du possible, des services gouvernementaux et de l'information en ligne.

Pour relever les nouveaux défis de la transition vers la société du savoir, nous avons proposé, dans notre *Plan d'action*, des mesures qui visent à ce que tous dans nos sociétés puissent recourir aux technologies de l'information et des communications pour créer des réseaux, partager des idées et créer des partenariats plus efficaces avec le gouvernement et le secteur privé, afin qu'ils puissent participer plus pleinement au développement politique, social et économique de leurs sociétés respectives.



Déclaration d'appui au processus de paix en Colombie

Nous, les chefs d'État et de gouvernement des pays des Amériques, réunis à Québec, à l'occasion du Troisième Sommet des Amériques, manifestons notre ferme appui aux efforts déployés par le président de la République de la Colombie, Andrés Pastrana Arango, en tant que politique d'État afin de parvenir à la paix et à la réconciliation dans son pays et de renforcer les valeurs démocratiques.

Nous reconnaissons les efforts déployés en vue de faire progresser le dialogue amorcé avec les groupes de guérilla, soulignant qu'il est indispensable que les engagements pris dans le cadre des négociations de Los Pozos soient respectés, et l'importance du rôle de la communauté internationale et des pays qui facilitent ce dialogue. Nous lançons un appel pour que l'on en arrive, par le biais d'un engagement ferme et concret, à un cessez-le-feu et à l'arrêt des hostilités dans le but de rétablir la paix de manière efficace. Il est nécessaire que les groupes de guérilla agissent d'une façon qui corresponde aux efforts déployés par le gouvernement afin d'atteindre cet objectif.

Nous exprimons notre assurance que le dialogue et les négociations politiques, fondés sur la primauté du droit et le respect du droit international humanitaire, mèneront à une paix stable, juste, solide et durable, mettant ainsi un terme à la violence et à la souffrance humaine résultant du conflit.



Programme officiel

Jeudi 19 avril

- Toute la journée Arrivée des chefs d'État, de gouvernement et de délégation
Aéroport international Jean-Lesage
- 16 h 45 Arrivée du Premier ministre du Canada et de Madame Chrétien
Aéroport international Jean-Lesage
- 20 h Rencontres bilatérales et sessions d'information

Vendredi 20 avril

- Toute la journée Arrivée des chefs d'État, de gouvernement et de délégation
Aéroport international Jean-Lesage
- Rencontres bilatérales et sessions d'information
- 18 h 30 Cérémonie d'ouverture
Centre des congrès de Québec, salle 400.A
- 20 h Réception dînatoire offerte aux chefs d'État, de gouvernement et de délégation, à leurs conjoints et aux invités spéciaux par le Premier ministre du Canada et Madame Chrétien
Hilton Québec, foyer de la salle de Bal

Samedi 21 avril

- 9 h 1^{re} session plénière
Hilton Québec, salle de Bal
- 13 h Réception
La Citadelle, Solarium Saint-Laurent
- 13 h 20 Photographie officielle
La Citadelle
- 13 h 30 Déjeuner de travail présidé par le Premier ministre du Canada
La Citadelle, Solarium Frontenac
- 15 h 05 Retraite de travail
La Citadelle, salle de Bal

- 17 h 15 **Déclaration du Président, le Premier ministre du Canada**
Centre des congrès de Québec, salle 400A
- 19 h **Réception privée offerte aux chefs d'État, de gouvernement et de délégation, à leurs conjoints et aux invités par le Premier ministre du Canada et Madame Chrétien**
Hilton Québec, foyer de la salle de Bal
- 20 h **Dîner officiel offert aux chefs d'État, de gouvernement et de délégation, à leurs conjoints, aux invités et aux invités par le Premier ministre du Canada et Madame Chrétien**
Centre des congrès de Québec, salle 200
- 21 h 30 **Spectacle culturel**
Centre des congrès de Québec, salle 200

Dimanche 22 avril

- 8 h **Célébration œcuménique réservée aux chefs d'État, de gouvernement et de délégation et à leurs conjoints (facultatif)**
Chapelle des Ursulines
- 9 h 30 **2^e session plénière**
Hilton Québec, salle de Bal
- 12 h **Pause**
- 12 h 30 **Clôture du Sommet et signature de la Déclaration officielle**
Hilton Québec, salle de Bal
- 13 h **Conférence de presse**
Centre des congrès de Québec, Théâtre de presse (salle 400A)
- Après-midi et soirée **Départ des chefs d'État, de gouvernement et de délégation**
Aéroport international Jean-Lesage



Cérémonie d'ouverture

Allocution du très honorable Jean Chrétien Premier ministre du Canada

Au nom de tous les Canadiens, je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue à Québec pour ce Troisième Sommet des Amériques.

Nous sommes réunis dans l'une des plus belles villes du Canada. Un lieu historique. Le berceau de la francophonie d'Amérique. Une ville cosmopolite qui bat au rythme des cultures du monde. Nous sommes ici en tant que représentants élus de nos pays respectifs. Des pays unis de par leur situation géographique. Rapprochés par l'histoire. Et qui forment maintenant l'une des plus grandes familles du monde. Une famille riche de sa diversité, fière de son histoire, consciente de ses origines et qui désire entreprendre sa marche vers l'avenir dans un esprit de coopération, d'ouverture et de respect.

Notre *gran familia* a bien changé depuis que le Canada s'est joint à l'Organisation des États américains il y a plus de dix ans.

Notre hémisphère s'est donné une vision d'avenir basée sur des valeurs et des objectifs communs : consolider la démocratie, protéger les droits de la personne, promouvoir la sécurité humaine, créer la prospérité et donner à tous les citoyens de l'hémisphère la chance de réaliser leur plein potentiel. Et nous sommes tous devenus des partenaires à part égale dans la poursuite de ces objectifs.

Bien sûr, chaque pays de l'hémisphère a ses priorités et ses intérêts, ses politiques et ses préoccupations. Chacun a son identité. Une identité que nous sommes tenus de respecter et de valoriser si nous voulons préserver la riche diversité qui caractérise les Amériques. Mais au-delà de ces aspects, nous sommes tous très conscients de la possibilité de réaliser des progrès extraordinaires si nous travaillons ensemble pour le mieux-être de tous nos citoyens.

C'est cette possibilité qui sous-tend tout le processus du Sommet.

Permettez-moi d'aller un peu plus loin sur cette question, parce qu'il existe une réalité bien simple que trop de gens ont tendance à oublier.

Tous nos efforts pour rapprocher les pays des Amériques reposent sur le fait incontestable que la très vaste majorité des citoyens de notre hémisphère désirent être gouvernés par des institutions démocratiques. Ils souhaitent un système judiciaire qui garantisse leurs droits et leur assure, au besoin, un procès juste et impartial. Ils souhaitent bien gagner leur vie, par l'entremise d'un bon emploi dans lequel ils peuvent mettre à profit leurs talents. Et ils souhaitent profiter de la prospérité qui découle de la libéralisation des marchés et de la stabilité des systèmes financiers.

Le Sommet qui s'amorce, comme les deux autres qui l'ont précédé, est l'instrument que nous nous sommes donné, en tant que représentants démocratiquement élus, pour répondre à l'appel de nos citoyens. Et je suis fermement convaincu qu'il s'agit d'un instrument privilégié pour y arriver.

Mes chers amis, la démocratie et l'intégration économique sont les mots clés de ce Sommet. Si vous le voulez bien, je vous parlerai d'abord d'intégration économique.

Comme toutes nos initiatives, la création d'une zone de libre-échange n'est pas une fin en soi. C'est un moyen. Un outil de croissance qui nous permettra de favoriser des relations économiques plus étroites et plus dynamiques entre nos pays des Amériques. À terme, elle assurera un niveau de vie plus élevé et une meilleure qualité de vie à nos citoyens dans l'hémisphère.

Et nous pouvons tous comprendre le désir qu'éprouvent nos citoyens d'être informés de nos démarches. Non seulement c'est normal, mais je pense que c'est également sain pour la démocratie. C'est pourquoi nous avons collectivement décidé, il y a deux semaines, de rendre publics l'ébauche des documents de négociation de la zone de libre-échange. Je suis convaincu que ce geste permettra de corriger bien des malentendus et de réfuter les critiques mal fondées envers un processus dont le seul objectif est d'améliorer la qualité de vie des citoyens. De tous les citoyens.

L'intégration économique n'est toutefois qu'un pilier de notre édifice hémisphérique. Après tout, la prospérité ne veut rien dire si les citoyens ne sont pas libres, égaux devant la loi et capables de tirer profit des possibilités qui s'offrent à eux.

Cette conviction trouve son écho dans nos priorités.

Depuis le début, nous mettons de l'avant un plan d'action global qui comprend une coopération accrue pour réduire la pauvreté, protéger l'environnement, favoriser l'adoption de normes du travail et encourager la responsabilité sociale des entreprises. Nous travaillons ensemble pour renforcer la démocratie, améliorer l'accès à l'éducation et aux services de santé, favoriser l'égalité des sexes, la diversité culturelle et le dialogue avec les Premières nations.

D'ailleurs, les dirigeants des quelque 40 millions d'Autochtones qui habitent notre hémisphère ont tenu deux rencontres historiques — d'abord au Guatemala, puis à Ottawa, le mois dernier lors du Sommet des peuples autochtones des Amériques — pour trouver des solutions aux défis qui leur sont propres. Et nous devons porter une attention particulière à leurs préoccupations.

Il ne fait aucun doute que nos champs d'action sont multiples. Mais ils se conjuguent pour former une stratégie cohérente, globale et équilibrée pour renforcer l'autonomie de tous nos citoyens — particulièrement de ceux qui ont souvent été défavorisés dans nos sociétés, notamment des femmes, des jeunes, des aînés et des personnes handicapées.

Aux yeux du Canada, cela signifie des mesures pour réduire sans tarder les écarts créés par la révolution informationnelle. Les nouvelles technologies des communications donnent accès à tous les pays des Amériques aux outils qui servent à véhiculer les con-

naissances, à faire des affaires, à accroître la compréhension entre les peuples et à stimuler le développement humain. Dans le cadre du Sommet, nous réfléchissons donc aux moyens qui s'offrent à nous pour aider les Amériques à s'adapter aux changements provoqués par l'émergence des nouvelles technologies, et pour mettre ces technologies au service du plan d'action que nous allons adopter.

Mes chers amis, dans quelques heures, nous amorcerons les travaux de ce Sommet des Amériques. Et, d'emblée, je suis convaincu que nous saurons répondre aux attentes et aux priorités de nos citoyens.

Pourquoi? Parce que l'ordre du jour de ce Sommet a été préparé en consultation avec des représentants issus de toutes les sphères de la société civile. Il a ensuite été enrichi par la contribution des participants au Premier Sommet autochtone des Amériques, et discuté lors de la première rencontre du Forum interparlementaire des Amériques.

Toutes ces démarches et ces consultations reflètent notre désir d'ouverture et de transparence. Notre volonté de tendre la main à ceux qui ont des inquiétudes au sujet de nos initiatives et de les convaincre du bien-fondé de nos projets.

En démocratie, le droit de manifester et de protester paisiblement est un droit fondamental. Et ceux qui sont venus à Québec pour faire connaître paisiblement leurs opinions sur les meilleurs moyens de faire avancer nos sociétés au plan social et économique sont les bienvenus.

Mais la violence et la provocation sont inacceptables en démocratie. Ce type de comportement, que nous avons vu ici cet après-midi de la part de petits groupes d'extrémistes, est contraire à tous les principes démocratiques qui nous sont si chers.

Ces gens ne représentent pas la vaste majorité de ceux qui sont venus à Québec pour exprimer paisiblement leurs préoccupations légitimes.

Beaucoup de travail nous attend au cours des deux prochains jours si nous voulons donner suite aux progrès accomplis par nos ministres et nos fonctionnaires au cours des derniers mois.

Je suis persuadé que ce dimanche, à l'heure de notre départ de Québec, nous aurons fait avancer notre cause commune. Que nous aurons en main un plan renouvelé pour renforcer la démocratie, créer la prospérité et réaliser le potentiel humain de l'hémisphère. Et que nous aurons la volonté, les moyens et les ressources pour mettre en oeuvre nos engagements.

Enfin, je suis convaincu que, dans deux jours, cette *gran familia* que nous apprenons tous à connaître un peu mieux chaque jour sera encore un peu plus unie et plus solidaire.



Allocution de Son Excellence Ricardo Lagos Escobar Président de la République du Chili

Il y a trois ans, la communauté de l'hémisphère se réunissait à Santiago. Aujourd'hui, nous voici réunis à Québec, où la richesse et la diversité sont des symboles de l'expression de notre continent américain. Les Amériques s'unissent à nouveau pour faire en sorte que la démocratie, les réformes économiques et l'intégration améliorent véritablement la vie des citoyens de tous nos peuples.

Il y a trois ans, nous déclarions que l'éducation était l'une des tâches fondamentales de la région. Cependant, le monde a changé en trois ans. En effet, depuis lors, des millions de personnes ont été sensibilisées à la mondialisation. Et c'est là tout un défi à relever, un débat à mener et une réalité inéluctable dont l'urgence est plus pressante que celle à laquelle nous faisons face il y a trois ans.

Parallèlement aux démarches en matière d'éducation, en 1998, nos pays ont entamé, en vue d'établir la Zone de libre-échange des Amériques, des pourparlers que nous avons l'intention d'achever vers 2005, comme nous l'avons déjà dit.

Bien que nous ayons réalisé des progrès ces dernières années, il nous faut travailler plus rapidement, comme nous l'avons fait dans le domaine de l'éducation. Il y a trois ans, nous avons confirmé que d'ici 2010, nous voulions que la totalité de nos enfants accèdent à une éducation primaire de qualité. Soixante-quinze pour cent de nos jeunes parviennent à l'éducation secondaire. Il est bon de nous rappeler les engagements pris pour savoir ce qu'il nous reste à faire pour les atteindre.

Chers amis, les pays qui sont ici représentés aujourd'hui partagent un grand espace commun. Nos histoires se ressemblent. En s'appuyant sur son passé et sur sa situation géographique, une communauté ne se développe essentiellement qu'à partir d'un projet, d'une tâche qui tend vers un avenir que nous voulons partager. Ce qui concrétise cette tâche, c'est cet avenir que nous voulons tous partager. Nous avons des rêves communs et nous nous sommes engagés à agir.

Les objectifs qui nous unissent sont la démocratie, le respect des droits de la personne, le développement économique et la justice sociale. Ce qui donne un sens à notre vie, ce n'est pas seulement le fait de coexister à l'intérieur d'un même espace géographique. C'est aussi l'avenir que nous allons devoir construire ensemble. Compte tenu de ces objectifs, les résultats atteints ces dernières années dans la région sont inégaux.

Bien sûr, nous avons réussi, dans une certaine mesure, à rétablir la démocratie et à assurer le respect des droits de la personne. Comme le disait si bien le Premier ministre Chrétien, si nous sommes ici, c'est grâce à la volonté de nos peuples. À mon avis, nous avons assuré davantage la croissance économique que la justice sociale. Bien que nous ayons atteint un bon équilibre, j'en déduis cependant que nous avons peut-être besoin d'un meilleur programme pour les tâches qu'il nous reste à réaliser.

La voie de la croissance économique a été, reconnaissons-le, une dure épreuve pour la région. Nous avons de nombreux problèmes à régler et nous y avons vu. Nous avons compris qu'il n'existait pas de moyens faciles pour assurer la croissance économique, mais qu'il nous fallait néanmoins bien faire les choses, parvenir à des équilibres macro-économiques, ouvrir nos économies, parvenir à la responsabilité financière et à la responsabilité monétaire. Le populisme est révolu. Il incombe de bien administrer le domaine macro-économique, et il n'est pas question de faire autrement. Certains réussissent et d'autres échouent.

Cela a exigé des efforts considérables pour nos économies, mais ces efforts en vaudront la peine si nous persévérons dans ce sens. Cependant, afin d'encourager la croissance économique nous devons faciliter davantage les échanges commerciaux. Pour nous, le commerce est un moyen et non pas une fin; c'est un instrument de croissance. Nous désirons, par-dessus tout, accroître la justice sociale et l'égalité parmi nos peuples.

Aux manifestants ici présents aujourd'hui, j'aimerais dire que la croissance économique est la base de l'amélioration des conditions sociales en matière de travail et d'environnement, de meilleures possibilités d'éducation et de santé, et que le commerce est un élément important pour assurer une plus grande croissance.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, en plus de nous rendre compte que nous sommes sur la voie de la croissance et que nous voulons l'assurer en commerçant plus librement entre nous, nous devons aussi faire en sorte que chacun des secteurs les plus en retard dans nos pays respectifs bénéficie des résultats de cette croissance.

Toutefois, il n'y aura pas de prospérité ni de gagnants s'il n'y a pas davantage de justice sociale dans nos pays. Visons la démocratie, le respect des droits de la personne, la croissance économique et la justice sociale. Et si nous n'atteignons pas un de ces buts ou si nous n'obtenons pas le résultat escompté, nous ne serons pas à la hauteur du défi que nous nous sommes lancé.

Il ne faut pas croire que la justice sociale est la quatrième étape après la croissance ou que la croissance sera assurée une fois que nous serons parvenus à la démocratie. Il n'en est pas ainsi.

En toute modestie, nous en savons très peu sur les moyens à prendre pour parvenir à une meilleure justice sociale et à l'égalité. Il en est ainsi parce que, souvent, nous considérons la justice sociale plus comme une restriction que comme un objectif, et cela parce que nous avons eu recours, entre autres, à des moyens qui ont été pris par d'autres sociétés.

Nous n'avons pas su respecter notre propre identité. Nous nous devons de prendre différents chemins, car c'est seulement ainsi que nous pourrons progresser. Une fois que nous aurons compris qu'il n'existe pas de solutions ni de pensées uniques, nous pourrons progresser. Cependant, il existe plusieurs solutions pour diminuer l'hétérogénéité productive des secteurs et des régions de notre continent. Plusieurs solutions pour accroître les efforts conjoints dans le domaine public et le domaine privé. Il existe plusieurs solutions pour déterminer quels types de changements nous voulons dans

nos sociétés. Plusieurs solutions pour améliorer les services sociaux et pour améliorer et renforcer la diversité des familles de nos sociétés.

L'un de nos récipiendaires du prix Nobel, M. Gabriel García Márquez, nous dit, et avec raison : « Pourquoi l'originalité qu'on nous reconnaît sans réserve dans la littérature nous est-elle niée et mal vue, lorsque nous tentons, avec tant de difficultés, d'effectuer des changements sociaux? »

C'est pourquoi, nous devons tout autant nous féliciter de réduire relativement la pauvreté dans nos pays, d'être parvenus à un équilibre macro-économique, d'avoir équilibré nos budgets ainsi que notre balance des paiements. Il s'agit là d'une partie importante de ce que nous voulons construire.

Il n'est pas vrai que pour croître nous devons laisser de côté un monde meilleur et l'égalité des chances, tout comme il n'est pas vrai que nous puissions parvenir à l'égalité des chances et à un monde meilleur si nous ne sommes pas capables de croître. Et pour croître, nous devons nous risquer à procéder librement aux échanges commerciaux entre nous.

En général, on se rend facilement compte que le concept des politiques de redistribution traditionnelles s'est rétréci, s'est amoindri et qu'il présente plus de difficultés. Plutôt que de redistribuer les richesses, préoccupons-nous de répartir les chances dans nos pays. Les chances face à l'emploi, à l'éducation et à la santé.

Au cours de ce sommet, nous voulons consacrer la majeure partie de nos efforts à relever le défi qui consiste à trouver le moyen d'améliorer les échanges commerciaux entre nous et à les rendre plus fluides. De plus, nous devons relever d'autres défis tout aussi significatifs. Il nous faut définir des politiques qui encouragent davantage la compétitivité. Des politiques d'appui aux investissements dans le capital humain et physique. Des politiques qui améliorent notre gestion sociale. Des politiques d'éducation associées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Par conséquent, il conviendrait ici de dresser un plan pour améliorer les liens entre les divers établissements d'enseignement de tout l'hémisphère.

Ces objectifs peuvent sembler énormes, mais nous sommes là pour nous fixer des objectifs qui visent haut. Et ceux-ci doivent répondre convenablement aux besoins des citoyens de tout l'hémisphère.

Étant donné que nous sommes en train de créer une association pour un commerce plus libre et pour parvenir à une croissance plus accélérée, nous devons également nous fixer des objectifs qui feront en sorte que cette croissance plus accélérée nous permette d'améliorer la cohésion sociale dans nos pays.

Je crois qu'au cours du présent Sommet, ici à Québec, nous avons tous pour but de relever le défi de taille qui consiste à établir un commerce plus libre entre nous, et mon pays plaide en ce sens. Je voudrais qu'aujourd'hui nous déclarions que d'ici trois ans, nous serons capables d'établir un pacte de cohésion sociale. À cet égard, je voudrais également que nous tracions la voie pour nos peuples qui nous permette de dire que oui, il y aura davantage de justice sociale et de possibilités pour tout le monde, parce

que la démocratie aura pour effet d'assurer pour tous une meilleure éducation, de meilleurs logements et une meilleure justice.

Notre plus grand défi réside peut-être dans l'explication du lien entre le commerce, la croissance et la justice sociale, afin que nous puissions répondre à ceux qui pensent qu'en criant plus fort, ils pourront mieux faire entendre leur quête pour l'égalité des chances.

L'égalité des chances s'obtient grâce aux efforts de tous. Au cours des deux prochains jours, ici à Québec, nous allons réaliser ce que nous avons proposé, soit mettre en œuvre une zone de libre-échange dans les Amériques, ce qui constitue en soi un défi collectif. Nous pouvons aussi nous fixer de nouveaux objectifs qui nous permettront, à partir de la croissance à laquelle nous parviendrons, d'obtenir une meilleure cohésion dans nos sociétés. C'est ainsi que nous renforcerons notre démocratie et le respect des droits de chacun de nos citoyens.

Nous rallierons les Amériques grâce à un objectif meilleur et en travaillant avec sérieux et dévouement. Ce sont ces mêmes qualités qui sont exigées pour assurer les délibérations que nous entamons maintenant.

Monsieur le Premier ministre, je vous remercie de m'avoir invité à participer à ce travail collectif qui se déroulera au cours des prochains jours. Je suis sûr que nous retournerons dans nos pays respectifs avec optimisme et avec la conviction que nous serons encore plus près de la réalisation du rêve qui consiste à fonder une communauté hémisphérique, objectif commun dont nous sommes tous fiers.



Allocution de Son Excellence Fernando Henrique Cardoso Président de la République fédérative du Brésil

Il y a quelques semaines, en pleine Amazonie, dans la région de la Vallée du Javari, au Brésil, une équipe d'anthropologues de l'agence gouvernementale chargée de la protection de groupes indigènes a réalisé une expédition dans des régions habitées par des Indiens isolés n'ayant eu que de rares contacts avec la société brésilienne.

Parallèlement, les représentants de 34 pays américains se réunissaient ici, à Québec, pour discuter un vaste agenda de coopération, dont l'un des thèmes est la « connectivité », un néologisme qui montre bien l'importance de l'accès aux technologies et à la connaissance dans la nouvelle économie mondialisée.

D'une part, des communautés encore isolées. D'autre part, la révolution d'Internet.

Ces faits nous poussent à réfléchir sur la sagesse de cette petite lettre « s » placée à la fin du titre de notre réunion : le Sommet des Amériques.

Car nous sommes, réellement, un continent pluriel, un continent de diversité : diversité de revenus, de niveaux de vie, de langues, de cultures, de races et de formes d'organisation sociale; diversité dont le point culminant n'est guère que le prolongement d'une rencontre de civilisations qui a débuté en 1492.

Car il n'y a pas une, mais plusieurs Amériques, peut-être 34 Amériques ou plutôt 35, car nous espérons que dans un proche avenir le peuple de Cuba, notre ami et frère, puisse également en faire partie.

Chacun de nos pays renferme lui-même ses propres contrastes.

Mais si nous nous limitons à parler de diversité, nous laisserions une fausse impression. En effet, les Amériques forment un continent uni dans ses aspirations à une démocratie faite de liberté, de justice sociale et de prospérité pour tous.

Nous sommes, véritablement, un Nouveau Monde.

Nouveau Monde parce que les Amériques sont un projet en voie de réalisation, une oeuvre encore inachevée.

Nouveau Monde parce que, à l'avènement du XXI^e siècle, nous nous battons sur des problèmes hérités de choix faits pendant la période de colonisation — plus précisément le travail esclave et toute l'infamie qu'il représentait et dont l'ombre d'injustice plane encore de nos jours, plus d'un siècle après son éradication, en fonction des inégalités sociales qui se perpétuent et des germes de racisme que nous n'avons pas encore réussi à éliminer complètement.

Nouveau Monde surtout, parce que nous sommes un continent chargé de promesses et de possibilités animé d'un espoir de justice qui nous est assuré par le régime démocratique.

Il n'en a pas toujours été ainsi. Au cours de la deuxième moitié du XX^e, une grande partie du continent fut ravagée par des régimes ou des pratiques autoritaires qui, au nom de la liberté annulaient la démocratie et violaient les règles les plus élémentaires de liberté au nom de cette même démocratie.

Ce retour au régime autoritaire finit par envenimer les relations entre les différents peuples de cet hémisphère.

Ce rappel est nécessaire car il contient un enseignement: cette tâche d'intégration que nous réalisons dans les Amériques n'est possible que parce que ses piliers reposent sur l'adhésion de tous, sans exception, aux valeurs et aux principes de la démocratie.

Les thèmes qui font partie de notre agenda — le commerce, la technologie, l'environnement, la lutte contre le crime organisé, l'éducation, la santé sont des domaines dans lesquels la coopération entre les peuples ne peut prospérer que grâce à la légitimité démocratique.

Cette légitimité comprend deux volets: l'un interne, avec le fonctionnement et le perfectionnement progressif des institutions de l'État de droit; l'autre externe, avec le respect réciproque et la supériorité du dialogue sur toutes les formes de coercition et d'usage de la force.

Les grandes questions de notre temps ne seront résolues que sur la base du dialogue et de l'entente, ou bien elles ne le seront pas du tout.

C'est seulement grâce à ce dialogue et à cette entente — seuls capables de permettre un accès plus vaste aux marchés et aux technologies, ainsi qu'à des investissements lourds dans les pays les moins développés de la région — qu'il nous sera possible de satisfaire les aspirations des peuples de notre continent, et en priorité les aspirations des plus pauvres et des plus vulnérables.

Grâce au dialogue et à la coopération, nous serons à même de relever les défis contemporains et, en particulier, d'assurer à tous les porteurs du virus du SIDA le meilleur traitement au coût le plus bas possible. Comme le prouve le succès remporté par le programme brésilien dans ce domaine, nous disposons déjà de moyens qui permettent d'augmenter l'espérance de vie de ces malades et d'améliorer leurs conditions de vie. Nous nous devons de les utiliser et de les utiliser à la plus grande échelle, et de coopérer également avec d'autres pays en développement affectés par cette maladie.

J'ai cité la diversité qui caractérise notre région et que nous souhaitons préserver. L'intégration hémisphérique, pas plus que le processus de mondialisation, ne peut constituer une descente inexorable vers l'homogénéité culturelle. Dans ce domaine, en effet, la différence est une valeur en elle-même.

Cependant si nous voulons avancer vers une intégration efficace de l'hémisphère, nous devons nous imposer comme tâche l'élimination de la diversité qui est synonyme d'in-

justice : la profonde inégalité des revenus et des conditions de vie, aussi bien à l'intérieur des pays qu'entre les différents pays.

Notre objectif doit être celui d'une Communauté des Amériques. Et une « communauté » sous-entend la conscience d'un destin commun et par conséquent l'élimination des asymétries et la garantie de possibilités pour tous.

Ce mot sous-entend également que les parcours historiques suivis par chaque peuple pour créer ses propres institutions économiques sont également variables. Il n'est pas de pensée unique capable de dicter les mêmes voies à plusieurs nations.

Le libre-échange est l'un des instruments à notre disposition. L'élimination progressive des barrières qui s'opposent aux échanges commerciaux peut jouer un rôle décisif et offrir de nouvelles occasions de croissance économique qui permettent le dépassement des inégalités.

C'est ainsi que nous concevons au Brésil la possibilité d'une Zone de Libre-Échange des Amériques.

C'est ainsi que nous avons réussi la construction du Mercosur qui, pour le Brésil, est une priorité absolue, un acquis sur lequel on ne peut revenir et dont l'existence ne peut être remise en cause par la participation à des formes d'intégration de plus grande dimension géographique.

La ZLEA se révélera bonne à condition de constituer un pas vers un accès aux marchés les plus dynamiques, vers des règles partagées en matière d'anti-dumping; à condition d'éviter les distorsions protectionnistes des normes sanitaires bien fondées; à condition de, tout en protégeant la propriété intellectuelle, de promouvoir parallèlement la formation technologique de nos peuples; et à condition d'aller au-delà de la Ronde Uruguay pour corriger les asymétries consacrées à ce moment-là surtout en matière agricole.

Autrement, elle serait inutile et, dans la pire des hypothèses, indésirable.

Si nous sommes assez sages pour créer une ZLEA bien faite, elle peut représenter un progrès dans la promotion du développement et de la justice sociale.

Nous devons donc insister sur le fait que les avantages qui découlent du libre-échange doivent être partagés également entre tous les participants, afin que l'ouverture soit réciproque et mène à une atténuation et non à une aggravation des asymétries dans notre région.

Il est essentiel qu'à toutes les étapes des négociations, qui se poursuivront jusqu'en janvier 2005, ces objectifs soient toujours présents.

Les négociations devront donc se dérouler de façon transparente, de manière à ce que chaque société dispose de tous les éléments d'information lui permettant de se prononcer — en un exercice de souveraine démocratie — sur ces questions.

Une négociation de ce genre ne peut aboutir que si elle est menée avec grandeur, afin de ne pas perdre de vue les objectifs et pour empêcher qu'ils ne soient immolés sur l'autel du court terme, des intérêts particuliers ou corporatifs.

Cela doit être le message politique du Troisième Sommet des Amériques, qui réunit les leaders démocratiquement élus dans la région, aux négociateurs commerciaux qui vont travailler au cours des prochaines années pour définir les propositions qui visent à établir une zone de libre-échange.

Étant donné que le libre-échange est un instrument au service du développement et de la justice, il est évident que ce serait une erreur, et une erreur grave, de faire de certaines normes de développement social des conditions préalables au libre échange. Cela reviendrait à dire que le développement est une condition indispensable pour parvenir au développement. Ce serait ce que l'on appelle en logique « une pétition de principe » et, en bon portugais, faire passer la charrue avant les boeufs.

La lutte entreprise pour protéger l'environnement et améliorer les normes et les conditions de travail reste essentielle et doit continuer à bénéficier d'une haute priorité dans l'agenda international et dans toutes les réunions. Ce combat ne peut cependant se transformer en un prétexte pour imposer des pratiques protectionnistes ou une distorsion aux échanges commerciaux.

La tâche qui s'impose, en matière de protection de l'environnement, consiste à renforcer les régimes et les mécanismes de coopération élaborés par la communauté internationale. Pour renverser les tendances de réchauffement de la planète, qui nous affectent tous, il est essentiel de maintenir les processus de négociation sous l'égide de la *Convention sur les Changements Climatiques* et son *Protocole de Kyoto*.

Monsieur le Premier ministre, mesdames et messieurs,

Aujourd'hui, à l'aube d'un nouveau siècle, nous est offerte la réelle possibilité de faire du continent américain, pour tous ceux qui y vivent et y vivront, une terre de liberté et de justice.

À plusieurs reprises, tout au long de notre histoire, s'est manifesté l'idéal d'un système panaméricain basé sur des principes d'égalité et de respect mutuel.

À l'aube du XIX^e siècle, des hommes comme Thomas Jefferson et le diplomate lusitain-brésil en Correa Serra rêvaient déjà d'un « système américain ». Depuis lors, le chemin suivi n'a certes pas toujours été libre d'erreur mais il a laissé un legs : la vision d'un continent américain bien défini, non par l'asymétrie du pouvoir, mais par la communauté de valeurs. Il dépendra de nous, de notre travail et de nos décisions, de faire de cette vision une réalité. Il revient aux leaders politiques — chefs d'État, de gouvernement, parlementaires, de société civile — de promouvoir les valeurs de notre hémisphère.

Les milliers de personnes qui se manifestent dans les rues de Québec attendent cela de nous. Leur protestation est motivée par la crainte d'une ZLEA ou d'une mondialisation qui n'aurait plus « face humaine ». Tel est le défi que nous devons relever.

Et ce qui est encore plus important : les centaines de millions de personnes qui ne sont pas venues à Québec mais dont le destin est indissociable de l'intégration de l'hémisphère attendent cela de nous, non seulement au terme de cette rencontre, mais également au cours des prochaines années.

Le Brésil affirme ici son engagement de travailler avec détermination à la construction, au sein des Amériques, d'une communauté de nations démocratiques, tournées vers la liberté, la justice et le développement. Nations démocratiques, qui s'uniront non seulement comme parties d'un marché, mais également comme une civilisation fondée sur les valeurs humanistes.



Allocution du très honorable Owen Seymour Arthur Premier ministre de la Barbade et président de la Communauté des Caraïbes (CARICOM)

C'est au nom du peuple de la Communauté des Caraïbes que je m'adresse à vous aujourd'hui. Je suis heureux de constater que l'entreprise dans laquelle nous sommes actuellement engagés à Québec a commencé dans les Caraïbes il y a presque deux siècles.

En effet, c'est en Jamaïque, qu'en 1915 le grand apôtre de la liberté, Simon Bolivar, a écrit sa fameuse lettre disant : « Plus que toute autre chose, je souhaite voir l'Amérique devenir la plus grande nation du monde, grande, non pas tant en vertu de son étendue et de ses richesses que par sa liberté et sa gloire ».

Cette communauté des Amériques que nous, héritiers de Bolivar, tentons de construire, prend ses racines dans une riche et merveilleuse diversité d'où elle puise son énergie.

Quand je repense au premier Sommet, en 1994, je suis frappé de la transformation spectaculaire qui s'est produite dans le concept même de la communauté que nous essayons de réaliser. À cette occasion, poussés par la vague de la libéralisation des échanges qui a balayé le monde, nous avons envisagé de mettre au point un plan en vue de l'établissement d'une zone de libre-échange des Amériques d'ici 2005.

Lors de notre deuxième Sommet, qui a eu lieu à Santiago au Chili en 1998, nous avons reconnu et avons souligné le fait que les questions d'éducation et les questions sociales sont essentielles à notre progression. Ici, à Québec, nous comptons rendre notre vision plus holistique en élaborant un plan d'action, qui non seulement appelle à renforcer la démocratie et à créer la prospérité, mais aussi, ce qui est plus important encore, à réaliser le potentiel humain.

Engageons-nous à faire de ce sommet un sommet axé sur les personnes! Il est urgent de le faire!

Le vieux monde bipolaire axé sur un équilibre de la terreur de la guerre froide gît en pleine confusion devant nous. Peu le regretteront. Pourtant, nous voici confrontés à un ensemble de nouveaux problèmes complexes. Nous passons d'une crise financière internationale à une autre avec des conséquences dévastatrices pour nos économies.

Le trafic des drogues illicites et des armes à feu nous a conduits à des niveaux de corruption et de crime avec violence sans précédents, forçant les citoyens respectueux de la loi à se terrer chez eux.

La pandémie du VIH/sida menace d'éliminer une génération entière de jeunes gens de nos Amériques.

Par ailleurs, la dégradation continuelle de l'environnement, plus particulièrement les éventuelles conséquences catastrophiques du réchauffement planétaire, sont une épée de Damoclès suspendue au-dessus de nos têtes.

De tout cela, il en résulte que la pauvreté s'intensifie autour de nous. Par conséquent, nos peuples ont commencé à perdre confiance en l'avenir. Ils ont tendance à ne voir que le côté sombre de la mondialisation et de la libéralisation des échanges. Ils craignent la perte de leurs emplois, la destruction des cultures et le déracinement des communautés. Ils redoutent l'avènement d'un « nouveau monde », dominé par une technologie impersonnelle et un marché encore plus impersonnel, dans lequel l'être humain n'est plus qu'un simple numéro.

Et nous, dirigeants politiques des Amériques, et d'autres, qui prévoyons les énormes avantages éventuels des forces de l'intégration et de la révolution de la technologie de l'information, voyons nos voix de plus en plus couvertes par la clameur qui s'élève contre la mondialisation.

Ne sommes-nous pas à blâmer de quelque façon? Ne doit-on pas se préoccuper du fait que, jusqu'à maintenant, les avantages aient été aussi inéquitablement répartis? N'avons-nous pas, pour la plupart, échoué à façonner de nouveaux instruments pour de nouveaux temps?

Nos sommets revêtent donc une importance qui va au-delà des déclarations et des plans d'action. Ils sont la seule tentative sérieuse de créer de nouvelles formes de coopération durable à l'échelle de l'hémisphère, pour composer avec le nouveau monde complexe qui nous entoure.

En fait, nous entrons dans une ère prometteuse et stimulante. Toutefois, cette promesse repose sur l'édification précaire des sociétés et des relations entre les sociétés, fracturée par les inégalités.

L'éminent économiste canadien, Gerald Helleiner, a insisté sur le fait que l'économie mondiale peut et doit être « civilisée ». Nous devons certainement être tous de cet avis!

En tant que dirigeants des Amériques, notre défi est de veiller à ce que les fruits de nos efforts soient largement et équitablement distribués, tant à l'intérieur des nations qu'entre elles. Pour y parvenir, nous devons créer une communauté de l'hémisphère fondée sur le respect de la diversité et sur la pleine participation de notre peuple.

Il ne saurait, cependant, y avoir de communauté sans communication et sans interaction. Nous devons donc nous fixer comme objectif l'accès de tous les citoyens des Amériques aux flux accrus d'information, facilité par la nouvelle technologie. Notre détermination de connecter les Amériques devrait beaucoup contribuer à faire de ce Sommet de Québec un sommet axé sur les personnes.

Le respect de notre diversité exige aussi que nous reconnaissons les différents niveaux et modèles de développement dans l'hémisphère et que nous en tenions compte, en accordant une attention particulière à la situation spéciale de nos petites sociétés.

Ce que nous tentons d'accomplir par le biais de ces sommets, c'est de créer une communauté de l'hémisphère d'une échelle et d'une intensité que l'être humain n'a jamais envisagées auparavant.

Il s'agira d'une communauté qui réunira dans le même espace économique et social les plus puissantes et certaines des plus pauvres et des plus vulnérables sociétés du monde.

Suivant un chemin analogue, bien que confrontée à moins d'inégalités, la Communauté européenne a ressenti le besoin de mettre en oeuvre des mécanismes financiers spéciaux pour intégrer pleinement, de manière harmonieuse et avantageuse, les sociétés pauvres de sa communauté.

C'est le moins que l'on puisse faire si nous voulons créer une Communauté des Amériques réussie.

Nous, dans les Caraïbes, restons favorables à un calendrier réaliste pour la négociation de la ZLEA d'ici 2005.

Pour nous, cependant, la création de la ZLEA ne concerne pas seulement le commerce et le bon fonctionnement des tarifs douaniers et autres mécanismes de commercialisation. Elle a pour principal objectif d'élargir des horizons porteurs de débouchés économiques et de possibilités d'investissement.

Les Caraïbes, comme la Méditerranée, se sont trouvées maintes fois aux carrefours de l'histoire.

Néanmoins, nous n'avons pas seulement survécu aux traumatismes du génocide, des guerres et des invasions, de l'esclavage et de la servitude forcée qui tissent la trame de notre histoire, mais nous nous sommes aussi montrés extraordinairement créatifs en tant que peuple, dans le modelage d'une communauté de nations marquées par la liberté, la justice et la coopération, face à une rude adversité.

Les Caraïbes ont une contribution essentielle à apporter à la création de la communauté des Amériques. Notre longue histoire de gouvernance démocratique stable, nos progrès dans l'élaboration de sociétés enracinées dans la justice sociale et le respect des droits de la personne, et notre détermination à créer des collectivités fondées sur la diversité ethnique et culturelle sont des atouts que nous apportons fièrement à ce vaste processus à l'échelle de l'hémisphère.

La tradition démocratique des Caraïbes a été illustrée par le respect et la tolérance à l'égard des différences d'opinions. Cette expérience nous a conduits à la ferme croyance que nous pouvons et devons façonner une communauté de l'hémisphère dont personne n'est exclu, encore moins au nom de la démocratie. Le temps est certainement venu de faire participer Cuba de manière constructive à la création d'une communauté complète des Amériques.

N'esquivons donc pas notre responsabilité historique ici, à Québec. Les défis que nous devons relever sont de taille.

Faisons-en notre responsabilité à ce Sommet, pour rassurer tous les peuples des Amériques en leur montrant que nous sommes sensibles aux problèmes auxquels nous sommes confrontés, que nous avons le courage de nous y attaquer et que nous pouvons trouver la volonté politique de fournir des ressources égales en vue de les résoudre.

Ce n'est pas par la seule création d'une zone de libre-échange des Amériques que nous pouvons y parvenir, mais par celle d'une communauté à l'échelle de l'hémisphère, fondée sur la tolérance et le respect mutuels; une communauté qui réalisera le plein potentiel humain de tous les citoyens des Amériques; une communauté qui transformera, si je puis me permettre d'utiliser les paroles de Martin Luther King, Jr, « la dissonance cacophonique de nos nations en une belle symphonie de fraternité ».

Au nom de la Communauté des Caraïbes, je remercie le gouvernement du Canada de la possibilité qui nous a été offerte de nous réunir dans cette belle ville historique et de connaître la chaleureuse et généreuse hospitalité de sa population. Québec symbolise la diversité culturelle et linguistique qui enrichit notre hémisphère. Il n'est pas toujours facile de créer l'unité à partir de la diversité. Demandez à n'importe quel Canadien. Mais cela vaut bien la peine de faire l'effort. Je suis certain que notre réunion ici sera inspirée par ces valeurs.



Allocution de Son Excellence Francisco Guillermo Flores Pérez Président de la République d'El Salvador

J'aimerais d'abord dire quelques mots sur ma patrie, qui m'est très chère, et partager mes idées avec vous. J'aimerais également dire que je suis convaincu que ce Sommet peut être une source d'espoir pour toute l'Amérique.

L'El Salvador a eu, comme certains pays, la malchance de vivre un conflit cruel, et ce, pendant une période de treize ans. Après ce conflit, nous nous sommes arrêtés et avons pris le temps de réfléchir sur notre avenir.

Durant cette période, nous avons misé sur la liberté. En effet, nous avons signé une nouvelle constitution, en pleine guerre, ce qui a permis à toutes les factions politiques de s'exprimer librement et de participer pleinement au processus politique que nous voulions adopter.

Nous avons également mis l'accent sur un nouveau cadre institutionnel par le biais de l'Accord de paix, ce qui a eu pour effet d'engendrer un virement fondamental au sein de nos institutions, soit de servir le peuple.

De plus, nous avons misé sur un modèle économique plus libre, en réduisant le rôle de l'État auquel incombe certainement une politique plus ouverte, nous avons mis en oeuvre celui-ci, ce qui a permis, grâce à un sain équilibre économique, de libérer les agents économiques.

El Salvador s'est ainsi résolument engagé sur la voie de la liberté, ce qui nous a permis de mettre fin au conflit, d'entreprendre des analyses économiques grâce auxquelles nous avons pu lutter contre la pauvreté et nous présenter sur la scène mondiale comme un pays démocratique, qui reconnaissait sur son territoire la légitimité de toutes sortes d'opinions politiques, quelle qu'en soit la nature.

L'Amérique centrale a suivi la même voie. Cette région qui connaissait autrefois des structures pyramidales est passée de la dictature à la démocratie et est parvenue, avec courage et détermination et par le biais d'importants accords de paix comme ceux intervenus au Guatemala, à assurer la paix et à amener les personnes qui s'exprimaient auparavant par les armes à s'exprimer aujourd'hui par le vote.

L'Amérique centrale a aussi encouragé l'ouverture des échanges. Elle est parvenue à construire un marché centraméricain, elle a réduit ses droits de douane et s'est aussi présentée devant le monde avec la conviction que l'ouverture et la liberté étaient nécessaires.

Cette décision, prise au niveau de la région, et en particulier dans notre pays, représente la seule voie à suivre, comme nous l'ont montré les durs événements survenus en El Salvador.

Mon pays a en effet vécu deux tremblements de terre d'une intensité presque inconcevable. On les considère comme étant peut-être les plus grandes catastrophes naturelles des 100 dernières années à avoir frappé la planète; ces terribles événements nous ont montré que les nouvelles institutions que nous avons mises sur pied permettaient au gouvernement de répondre aux besoins suscités par de tels événements.

Grâce à la liberté, les gens ont pu faire appel à leur créativité pour surmonter cette tragédie et les institutions qui, comme l'armée, étaient autrefois considérées comme des institutions répressives, sont devenues des institutions de service.

Par conséquent, El Salvador sait par expérience que la liberté est le moyen de lutter contre la pauvreté et de se défaire du sous-développement. Ce qui est important dans un pays, ce sont les gens, et la richesse de la collectivité en est la créativité.

Ce n'est que dans la liberté que peut se développer la créativité, car une personne doit disposer de sa liberté d'expression et de sa liberté d'action. Le respect des différences passe par la possibilité de développer l'énorme capital que constitue l'énergie créatrice d'une personne.

La démocratie, qui a pour fondement la liberté, est le seul moyen de lutter contre la pauvreté. Cependant, ces progrès dont a profité l'Amérique centrale, ces progrès démocratiques dont nous, Centre-Américains, sommes tous fiers, sont sans aucun doute très fragiles, car il n'y a pas plus fragile que la liberté. Et cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de progrès institutionnels, de progrès dans les structures politiques et dans l'ouverture; néanmoins, nous ne voyons pas, chez certains autres pays du monde, cette ouverture que nous aimerions trouver.

Il manque à l'équation de la liberté une réelle et véritable ouverture commerciale qui permettrait à nos pays d'avoir accès aux marchés les plus développés, les plus riches et les plus puissants.

Il ne s'agit pas de parler simplement d'un défi, mais de démontrer que nous l'avons relevé, que nous avons ouvert la voie, que nous avons fait face aux difficultés qu'engendrent l'ouverture. Par conséquent, nous estimons que pour pouvoir sauvegarder le développement démocratique de la région, il faut jouir d'une véritable liberté économique qui permettrait aux sceptiques dont nous avons suivi l'exemple, nous, qui nous sommes battus pour des réformes institutionnelles, de se rendre compte des bienfaits, véritables et concrets, du bien-être économique.

J'aimerais ajouter, à l'occasion de cette séance inaugurale, que je tiens à remercier, en mon nom et au nom de tous les pays d'Amérique centrale, le Premier ministre du Canada ainsi que tout le peuple canadien de l'amabilité avec laquelle il nous a reçus. Au cours des manifestations violentes qui ont lieu autour de nous, j'ai pu voir des manifestants jeter à bas des palissades. Ce sont des gens comme eux qui se déclarent anarchistes professionnels et qui tentent d'interrompre les travaux que nous, présidents démocratiquement élus, réalisons ici au cours de ce Sommet.

Si, au Canada, le fait qu'un petit groupe de personnes qui cherchent à se faire connaître par ce genre d'actions constitue un événement mineur désagréable, dans nos pays, dans nos démocraties émergentes, nous avons affaire à une menace bien plus grande.

L'équation de la liberté politique, de la liberté d'expression et de la véritable liberté de commerce ne sera complète que lorsque, dans nos pays, nous atteindrons nos objectifs en matière de développement et que la population, grâce au travail et à des emplois permanents, assurera le contrôle de son propre destin.

Pendant que grandit cet espoir, nos démocraties fragiles demeurent vulnérables. La démocratie est vulnérable aux yeux de ceux qui prétendent que les événements à l'échelle mondiale, la pauvreté et la situation de nombreux pays en développement sont attribuables à la mondialisation, à cette ouverture commerciale. C'est ainsi qu'est apparu dans nos pays un espace pour ceux qui parlent d'expériences collectives, dictatoriales et autoritaires.

Il n'y a donc pas de temps à perdre : nous ne pouvons pas dire à nos peuples d'attendre indéfiniment. Ce sommet, cette possibilité de création d'une zone des Amériques unie, ouverte, réellement ouverte, représente pour eux l'espoir de lutter contre la pauvreté. Et c'est pourquoi nous, Centre-Américains, sommes venus ici pour exposer clairement notre position. Maintenant que nous avons emprunté la voie de la démocratie et que nous avons fait les premiers pas vers l'ouverture, le moins que nous puissions espérer, Mesdames et Messieurs les chefs de gouvernement et les présidents, est que découle de ce sommet un engagement ferme vis-à-vis de la liberté commerciale.



Renforcer la démocratie dans l'hémisphère

Allocution de Son Excellence George W. Bush Président des États-Unis d'Amérique

Merci, monsieur le Premier ministre. *Amigo y amigos*, c'est un honneur pour moi que d'être ici parmi vous. Tout d'abord, Monsieur le Premier ministre, j'aimerais vous remercier pour votre chaleureuse hospitalité et remercier tous ceux qui, dans votre gouvernement, ont travaillé avec ardeur pour que cette conférence soit un succès. Chers amis présidents, premiers ministres et dirigeants des 34 démocraties de notre hémisphère, je le répète, c'est un grand honneur que d'être ici aujourd'hui.

Une vision grandiose s'offre à nous : un hémisphère entièrement démocratique, lié par la bonne volonté et le libre-échange. Voilà une oeuvre de taille! La chance d'une vie! Une responsabilité que nous partageons tous!

Québec est l'endroit idéal pour commencer cette oeuvre. Bon nombre des grandes cultures qui ont façonné notre hémisphère convergent vers cette ville. Avant même que Champlain ne navigue sur le Saint-Laurent, il a vogué dans les Caraïbes, visitant le Mexique et la Colombie, Porto Rico et le Panama. En fait, il a été l'un des premiers à proposer un canal allant de l'Atlantique au Pacifique, afin que le commerce puisse prospérer. Pendant 400 ans, depuis l'époque des voyages de Champlain, notre hémisphère, uni par la géographie, a trop souvent, bien trop souvent, été séparé par une histoire faite de rivalités et de ressentiments.

Nous voici cependant engagés dans une ère nouvelle. Les intérêts de ma nation, de toutes nos nations, sont favorisés aujourd'hui par des voisins démocratiques vigoureux et sains, et plus encore par des amitiés durables dans notre propre voisinage.

Mon pays ressent plus que jamais les liens de parenté commerciaux et culturels qui nous unissent, et je suis fier d'avoir le privilège, dès le début de mon administration, de rencontrer tous les dirigeants des pays démocratiques de cet hémisphère.

Notre tâche consiste à traduire les principes essentiels établis à Miami et à Santiago du Chili en actions qui profitent directement aux populations que nous servons. Je suis ici pour présenter mes propres idées à ceux qui se trouvent dans cette salle et à ceux qui sont à l'extérieur de ces murs et qui veulent se joindre à nous dans notre dialogue constructif.

La chose la plus importante que nous ferons ici sera de réaffirmer que ce Sommet est une rencontre de démocraties, et seulement de démocraties, organisée par elles et pour elles. Aujourd'hui, la liberté s'étend sur tout l'hémisphère, à l'exception d'un pays. Nous attendons le jour où tous les peuples de cet hémisphère connaîtront les avantages et la dignité de la liberté. José Martí l'a exprimé le mieux : « La libertad no es negociable ».

Nous comprenons aussi que la démocratie n'est pas une destination, mais un voyage. Chaque nation ici présente, y compris les États-Unis, doit travailler pour faire en sorte que la liberté l'emporte. Les élections sont le fondement de la démocratie, mais les nations doivent construire ces fondations avec les autres composantes de base, telles qu'un système judiciaire fort, la liberté de parler et d'écrire, un système bancaire et des services sociaux efficaces, des écoles de qualité, une propriété foncière sûre, la capacité de lancer et de posséder une entreprise. Nous devons renforcer cette architecture de démocratie au profit de tous nos peuples.

C'est là l'esprit qui anime l'American Fellows Exchange Program que j'annonce aujourd'hui. Ce programme parrainera des échanges d'une durée d'un an entre des fonctionnaires exceptionnels des nations des Amériques. Nous fournirons aussi des ressources pour contribuer à la réforme et à la modernisation des institutions judiciaires, à protéger les droits fondamentaux de la personne et à éliminer la corruption et les autres menaces aux institutions qui soutiennent la liberté.

Le soutien de notre hémisphère à la démocratie et à la liberté est fondé sur des principes, mais il est aussi pragmatique. La liberté n'est pas seulement un droit, c'est également notre meilleure arme contre la tyrannie et la pauvreté. Certains se plaignent du fait qu'en dépit de nos acquis démocratiques il y a encore trop de pauvreté dans l'égalité. Certains disent même que les choses ne s'améliorent pas, qu'elles empirent. Pour beaucoup trop de gens, cela est peut-être vrai. Mais la solution ne réside pas dans l'étatisme ou le protectionnisme, elle réside plutôt dans la liberté.

C'est la raison pour laquelle nous recherchons la liberté non seulement pour les personnes qui vivent à l'intérieur de nos frontières, mais aussi pour le commerce qui les traverse. Des échanges libres et ouverts créent de nouveaux emplois et de nouveaux revenus. Ils haussent les niveaux de vie de nos populations en appliquant la puissance des marchés aux besoins des plus démunis. Ils stimulent le processus de réforme économique et juridique. Le commerce ouvert renforce aussi l'habitude de la liberté, qui soutient la démocratie à long terme.

En toute occasion, les États-Unis travailleront en faveur d'un commerce ouvert. Nous chercherons à conclure des accords de libre-échange bilatéraux avec des amis et des partenaires, tels que celui que nous espérons achever cette année avec le Chili. Nous oeuvrerons aussi pour un commerce ouvert à l'échelle internationale, au moyen de négociations à l'Organisation mondiale du commerce. Et ici, dans les Amériques, nous travaillerons sans relâche pour construire un hémisphère entier où les échanges se feront librement.

L'histoire de notre temps est claire : le progrès se trouve dans le pluralisme; la modernisation se trouve dans les marchés. La libre entreprise exige la liberté tout comme elle l'élargit. Notre engagement à ouvrir les échanges doit être assorti d'un engagement ferme à protéger notre environnement et à améliorer les normes de travail.

Cependant, ces préoccupations ne doivent pas servir d'excuse à un protectionnisme auto-destructeur. L'ALENA nous a appris que le commerce ouvert fonctionne bien.

Depuis 1994, le total des échanges commerciaux entre le Canada, le Mexique et les États-Unis a plus que doublé. L'ALENA a donné aux consommateurs de ces trois pays plus de choix, à un meilleur prix. Il a permis de créer des emplois de haute qualité, à de bons salaires et même à des salaires élevés, du Yukon au Yucatan.

Le temps est venu d'étendre les avantages du libre-échange à tous nos peuples et de réaliser un accord de libre-échange pour l'hémisphère tout entier. Notre défi est d'activer nos négociations sur une zone de libre-échange des Amériques, afin de les achever au plus tard en 2005.

Dans mon premier discours au Congrès, j'ai bien précisé que l'obtention de l'autorisation de promouvoir les échanges commerciaux des États-Unis était parmi mes principales priorités. J'ai renforcé ce message il y a à peine deux semaines, lorsque j'ai rencontré les dirigeants du Congrès pour étudier des dossiers commerciaux. À mon retour à Washington, je présenterai un ensemble de principes qui constitueront le cadre de consultations plus intenses avec le Congrès. Je suis déterminé à obtenir l'autorisation de promouvoir les échanges commerciaux avant la fin de l'année et je suis certain que j'y parviendrai.

Le partenariat commercial est essentiel pour le bien-être de l'hémisphère. Cependant, nous savons qu'il n'est pas suffisant en soi pour garantir la qualité de vie que nous recherchons pour nous-mêmes et pour nos enfants. Beaucoup trop de personnes, dans notre hémisphère, cultivent, vendent et consomment des drogues illicites. Je tiens à clarifier les choses : les États-Unis ont la responsabilité de lutter contre la demande de drogues à l'intérieur de leurs propres frontières.

C'est là un devoir fondamental, et nous intensifierons nos efforts, avec d'importantes ressources, pour collaborer avec les pays producteurs et les pays de transit, afin de fortifier leurs institutions démocratiques, de promouvoir le développement durable et de lutter contre l'approvisionnement de drogues à la source.

C'est aussi là le message que j'ai présenté hier aux dirigeants des pays andins. Les États-Unis se rendent pleinement compte de la difficulté du défi auquel ces pays sont confrontés dans la lutte contre les stupéfiants et sont prêts à être un partenaire vrai et constant. Nous sommes aussi déterminés à étendre notre coopération dans tout l'hémisphère en luttant contre la propagation du VIH/sida, en réagissant aux catastrophes naturelles et en veillant à ce que les avantages de la mondialisation soient ressentis même dans les plus petites économies. Ces objectifs sont au cœur de la *Third Border Initiative* que nous avons lancée avec les pays des Caraïbes.

Nous nous sommes engagés à protéger les ressources naturelles de l'hémisphère. C'est pourquoi je me suis engagé à recourir à la *Tropical Forest Conservation Act* pour aider les pays à réorienter les remboursements de la dette vers des projets locaux qui protégeront la biodiversité et les forêts tropicales. Ce programme connaissant un vif succès, je suis prêt à collaborer avec le Congrès pour augmenter le financement.

Nous sommes en outre déterminés à faire de l'éducation une pièce maîtresse de notre programme économique, car l'apprentissage et l'alphabétisme sont le fondement du

développement et de la démocratie. Les États-Unis parraineront la création de centres à l'échelle de l'hémisphère pour l'excellence chez les enseignants. Ces centres formeront les enseignants afin qu'ils puissent améliorer l'alphabétisme et l'éducation de base, tant en personne que par Internet.

En dernier lieu, nous parrainerons la création du nouveau Latin E-business Fellowship program. Ce dernier donnera à de jeunes professionnels de partout dans les Amériques la possibilité de s'instruire au sujet des technologies de l'information en passant quelque temps dans des sociétés américaines. Ils pourront ainsi acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour faire profiter leurs propres sociétés des avantages de ces technologies.

Le jour où je suis devenu président, j'ai parlé de la liberté comme d'une graine portée par le vent, prenant racine dans de nombreuses nations. Pendant plus de deux décennies, notre hémisphère a été un terrain fertile pour la liberté, et de nombreux hommes et femmes sont ainsi sortis de l'ombre de l'oppression et de la peur. Après tant de chemin parcouru, ce n'est pas le moment de se laisser entraver par la timidité ou la lassitude. La liberté est encore notre meilleure arme contre la tyrannie et la pauvreté. On a conquis la liberté dans tant d'endroits de cet hémisphère! Maintenant, ses bienfaits doivent être étendus à chaque vie.

Quand nous atteindrons ce but grâce à nos efforts communs, notre exemple sera une source d'inspiration pour le monde entier. Avançons ensemble pour construire une ère de prospérité dans un hémisphère de liberté. Profitons ensemble de ce Sommet des Amériques pour lancer le Siècle des Amériques!

Juntos podemos! Juntos lo haremos! Que Dieu protège les Amériques et qu'Il protège nos peuples!



Allocution de Son Excellence Vicente Fox Quesada Président des États-Unis du Mexique

Merci beaucoup. Monsieur le Premier ministre, chers collègues, chers amis,

C'est avec une entière confiance dans le projet de communauté continentale que le Mexique participe à ce Troisième Sommet des Amériques.

Je suis très heureux d'assister à cette tribune en tant que représentant du Mexique. Mon pays, qui est en plein essor, est décidé à renforcer la démocratie, à promouvoir la prospérité et à rehausser le potentiel humain de nos peuples.

Ces dernières années, l'Amérique latine a été porteuse de bonnes nouvelles.

La démocratie s'étend et se consolide graduellement sur tout le continent.

Nous sommes parvenus à améliorer la qualité des institutions de nos systèmes politiques et aussi à incorporer la société civile à la prise de décisions, ce qui explique que la gestion des affaires publiques est sans cesse devenue plus transparente.

Les droits de la personne sont toujours plus largement observés, respectés et protégés dans nos pays.

Par ailleurs, nous avons travaillé pour rétablir le rythme de notre développement en ouvrant nos économies. On a déjà mentionné le cas de l'Accord de libre-échange de l'Amérique du Nord qui, à tous égards, s'est avéré un succès, et qui nous a permis d'atteindre un niveau sans précédent en matière de commerce et de création d'emplois. Cela nous a aussi permis, en ce qui concerne le Mexique, d'offrir le plein emploi à la moitié des habitants du pays. C'est ce que l'on peut espérer d'un accord de libre-échange d'envergure continentale.

Cela a également contribué à instaurer une discipline au sein des finances publiques et dans la lutte contre l'inflation.

Finalement, notre région a démontré son engagement vis-à-vis de la paix et de la sécurité internationales, en dissipant les tensions frontalières.

Nous avons bien des raisons de nous réjouir, mais aussi bien d'autres de nous plaindre.

Notre région est l'une de celles où les inégalités sont les plus fortes et 220 millions de Latino-Américains vivent encore dans la pauvreté.

Nos systèmes d'éducation et notre capacité scientifique et technologique sont loin de satisfaire les besoins de la société du savoir, en plein développement.

Nous avons laissé nos richesses naturelles se détériorer, nos forêts disparaître et nos rivières et nos lacs se dégrader.

Le renforcement de la démocratie doit être l'une des principales priorités de la région.

La démocratie nous incite de nouveau, nous Mexicains, à faire preuve d'optimisme et à renouveler notre engagement envers elle, car nous reconnaissons son rôle central dans la promotion du développement humain et du développement économique.

Les élections qui ont eu lieu en juillet 2001 au Mexique, les plus disputées et les plus propres de notre histoire, ont été un véritable triomphe pour la société tout entière et ont marqué le début d'une nouvelle étape dans l'histoire du pays, en libérant beaucoup d'énergie positive.

Je vous invite donc à renouveler l'engagement de nos pays envers les institutions démocratiques. La croissance économique et le progrès ne dureront jamais si nos systèmes politiques ne bénéficient pas de la légitimité, s'ils ne sont pas reconnus comme efficaces, transparents et réellement représentatifs.

Je suis convaincu que l'exercice démocratique du pouvoir, lié à la démocratisation de l'économie et au renforcement de la primauté du droit, rendra nos économies plus compétitives, plus progressives, et nos sociétés plus justes et plus humaines.

C'est pour cette raison que le Mexique a proposé et appuie résolument l'inclusion de la clause démocratique dans le plan d'action qui devra découler du présent Sommet et dans lequel on reconnaît que les valeurs et les pratiques de la démocratie sont fondamentales pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. On y reconnaît également que toute modification ou rupture de l'ordre démocratique dans l'un de nos États constituerait un obstacle à la participation au processus du Sommet des Amériques.

Parallèlement à la consolidation de la démocratie, j'estime indispensable de ratifier notre engagement envers les droits de la personne. Le Mexique a proposé d'adopter un train de mesures visant à renforcer le respect des droits de la personne sur notre territoire et à en encourager le respect dans le monde entier.

La défense des droits de la personne doit être prioritaire sur tout le continent. Nous devons éradiquer à tout jamais la torture, la discrimination, l'exploitation des personnes, les mauvais traitements et la discriminations envers les autochtones, les groupes vulnérables, les immigrants ainsi que toute autre forme d'abus de pouvoir.

Nous devons prendre l'engagement incontournable de nous porter à la défense de tous les droits, de toutes les personnes, de la liberté d'expression orale et écrite, de la liberté d'association et de réunion, de la liberté de crier, de la liberté de manifester bruyamment, mais aussi pacifiquement et sans violence, de la liberté de respecter le droit des chefs d'État — élus démocratiquement — de se réunir pour améliorer le niveau de vie de leurs peuples, de la liberté de conscience, du vote libre et secret, du droit à la justice, du droit de professer librement une religion. Tous ces droits et bien d'autres nécessitent un cadre d'équité et de sécurité, que nous sommes tenus de garantir.

Or nous savons que la pauvreté, surtout la pauvreté absolue, constitue un mécanisme implacable d'exclusion dans une démocratie, car elle sépare physiquement, psychologiquement et culturellement ceux qui, parmi le reste de la société, en souffrent.

En raison des indices de pauvreté élevés, une proportion considérable de la population de nos pays ne participe pas réellement au processus démocratique.

Il ne peut exister de réelle démocratie dans une société si durement touchée par la pauvreté et l'inégalité, comme c'est le cas dans bien des régions de l'Amérique latine, y compris le Mexique.

Il ne peut y avoir de développement durable si nous n'assumons pas sérieusement l'engagement envers une nouvelle durabilité qui protège notre présent et garantisse notre avenir. Le capital naturel de notre continent doit être protégé.

La construction de notre avenir commun passe par la préservation de notre plus grand atout : nos immenses ressources naturelles.

Il ne peut y avoir de développement si nous ne sommes pas capables de réduire l'écart entre ceux qui ont accès aux technologies de l'information et ceux qui ne se doutent même pas de l'existence de ces technologies.

En ce moment, les technologies de l'information doivent être au centre même des programmes de nos pays. L'objectif est de faire en sorte que la révolution de l'information et des communications se propage sur tout le continent. C'est le seul moyen dont nous disposons pour combler l'écart qui sépare les pays, les entreprises et les foyers, en matière de technologie.

Sur la base de la démocratie, de la liberté et de la solidarité, il est impératif de construire des ponts qui nous permettent de partager le même avenir : des ponts entre l'avant-garde, synonyme de réussite, et l'arrière-garde laissée pour compte, entre la tradition et la modernité, entre la vieille et la nouvelle économies; des ponts qui permettront aux exclus du développement de prendre part à un processus auquel ils ont droit; des ponts qui permettront à tous ceux et celles qui, jusqu'à présent, ont été marginalisés de parvenir au but plus rapidement et en plus grand nombre.

Pour ce faire, il est indispensable de susciter une forte expansion de la communauté économique, de démocratiser les marchés et d'assurer que les moyens d'accès à la nouvelle économie seront disponibles pour tous. Ce n'est qu'ainsi qu'on libérera le potentiel des millions de personnes qui ont été exclues du développement.

Pour y parvenir, il ne suffit pas que les marchés soient rationnels, il faut un minimum de justice, une bonne dose de politiques et un bon nombre de politiciens actifs.

Les sociétés ne se transformeront pas avec des politiciens apathiques. Après tout, aujourd'hui en Amérique latine, il faut qu'existe, plus que l'art du possible, l'art de rendre possible le nécessaire, de le faire ensemble et de le faire le plus tôt possible.

Aujourd'hui, nous sommes liés à notre avenir autant qu'à notre passé. Il faut reconnaître les asymétries et les combattre maintenant.

L'assistance technique et la coopération scientifique ne feront pas, d'elles-mêmes, disparaître ces différences.

Pour rendre notre continent plus compétitif, plus équitable et plus juste il faut des critères de convergence et de mesure des résultats, des institutions d'appui, des systèmes de financement qui encouragent la construction d'infrastructures pour une croissance harmonieuse et soutenue. Il faut nécessairement des fonds de cohésion sociale pour faire progresser les communautés les plus marginalisées de notre continent.

Je sais que beaucoup se demandent comment constituer ces fonds de cohésion sociale. Nous devons faire appel à une réflexion créative et latérale.

Je propose aujourd'hui, par exemple, que nous tous, pays de l'Amérique latine, consacrons un pourcentage de nos dépenses en matière de défense pour entreprendre la constitution d'un fonds de cohésion sociale.

Le reste des pays et les banques de développement multinationales pourraient faire quelque chose d'équivalent.

Mesdames et messieurs, chefs d'État et de gouvernement, nous partageons plus qu'un espace géographique; nous avons plus qu'une relation de voisinage; nos liens sont aussi profonds que notre histoire et aussi riches que notre culture. Il est temps de convertir ce patrimoine commun en un pari sur l'avenir.

L'Amérique latine se doit d'être plus audacieuse. Nous disposons d'une réserve stratégique dans nos valeurs; nous devons agir avec fermeté et faire preuve de stratégie pour faire face aux énormes défis de la démocratie, du respect des droits de la personne, de la lutte contre la pauvreté, du défi de la nouvelle économie et de la promotion d'un développement participatif et durable.

Nous devons, et nous pouvons, transformer toute la région en un espace de progrès, d'innovation et de dynamisme, de possibilités pour tous et pour toutes, en un avenir partagé, sûr et riche d'espoir pour les enfants et les adolescents du continent.

Nous ne pouvons pas nous payer le luxe de partir à la dérive, sans timonier, à la merci des vents dominants et des caprices des forces du marché. Nous devons définir notre destin, le guider, pour ensuite progresser directement vers notre objectif.

Je vous invite à franchir les frontières nationales pour que, par la coopération et par des contacts étroits et proches, nous formions tous ensemble un espace américain de développement.

Faisons de ce XXI^e siècle le siècle des Amériques!



Allocution de l'honorable Javier Pérez de Cuéllar Président du Conseil des ministres et ministre des Affaires étrangères du Pérou

Monsieur le Premier ministre, messieurs les chefs d'État et de gouvernement, mesdames et messieurs,

En tant que Premier ministre, c'est un honneur pour moi de représenter, à l'occasion de cette importante réunion hémisphérique, le président de la République, M. Valentín Paniagua, qui, pour affaires constitutionnelles, ne peut s'éloigner du territoire national. C'est également pour moi un honneur d'être le porte-parole du peuple péruvien. Grâce à sa volonté démocratique, ce peuple a réussi à dissiper l'obscurité dans laquelle nous avaient plongés la dictature et la corruption et à rétablir dans le pays la primauté du droit. La preuve nous en a été donnée par la justice, la liberté et la transparence des élections tenues le 8 avril dernier au Pérou, lesquelles permettent aux Péruviens de commencer à édifier leur bien-être sur la base de la liberté et de la démocratie.

À Québec, ville de rencontres et de cultures, qui nous accueille si généreusement, se sont donné rendez-vous les dirigeants des pays du continent pour réaffirmer leur engagement envers la démocratie, les droits de la personne, la justice sociale et pour conclure un pacte de solidarité dont le but est d'encourager le développement et d'améliorer la qualité de vie de tous ses habitants.

Bien sûr, pour que nos sociétés soient démocratiques, pour que nos citoyens exercent leur droit à la démocratie dans leur vie publique et quotidienne, pour que les institutions démocratiques soient toujours plus représentatives et pour que la liberté constitue la limite du pouvoir de l'État face à l'individu, il est indispensable qu'il existe une conscience démocratique commune. Le Canada symbolise aujourd'hui, à l'occasion de cette rencontre, la conscience démocratique du continent.

Je crois que l'existence de cette conscience démocratique est l'un des signes de notre temps. Nos sociétés civiles s'identifient aux valeurs de liberté, de démocratie, des droits de la personne, de justice et du développement équitable. Dans les Amériques, ce développement de la conscience individuelle et sociale a engendré de nouvelles conditions sociales et culturelles pour la coopération entre nos peuples et le renforcement du système interaméricain.

En effet, la démocratie dans les Amériques a, ces dernières décennies, subi une évolution positive, sans soubresauts ni crises. La quasi-totalité de nos peuples profite de systèmes démocratiques et lutte aujourd'hui pour préserver la liberté et améliorer leurs institutions démocratiques.

En même temps, nos gouvernements ont apporté d'importantes modifications réglementaires et institutionnelles pour la défense de la démocratie. Un fait historique incontestable à l'appui de cette réussite est qu'aucun mouvement, aucun gouverne-

ment qui a porté atteinte ces dernières années au droit de son peuple à la démocratie, n'a réussi à s'imposer pleinement; au contraire, la volonté démocratique a prévalu. C'est là un signe encourageant pour notre époque.

Le système interaméricain dispose aujourd'hui d'un ensemble de normes, de valeurs, de principes et de mécanismes de défense de la démocratie, qui forment un régime juridique international.

Depuis le premier Sommet de 1994, des progrès considérables ont été accomplis. L'approbation et l'application de la résolution 1080 de l'Organisation des États américains (OEA) ont permis de réaliser un partenariat dans les cas d'interruption brusque du processus démocratique. Même si son application n'a pas été totalement cohérente avec les normes démocratiques et les principes juridiques qui l'appuient, la résolution 1080 constitue un instrument précieux qu'il faut perfectionner et utiliser à l'avenir de façon plus rigoureuse.

Le *Protocole de Washington* de 1992 a modifié la Charte de l'OEA en incorporant une clause démocratique selon laquelle, quand un gouvernement légitimement constitué est renversé par la force, le gouvernement qui usurpe le pouvoir pourra être suspendu dans les organes de l'OEA.

Qui plus est, en se fondant sur l'expérience du gouvernement autoritaire néfaste et de longue durée qu'a connu récemment le Pérou, l'OEA a approuvé la résolution 1753 qui, appliquée avec succès, peut déboucher sur un nouveau mécanisme visant à prévenir des situations qui affectent gravement la vie démocratique et la primauté du droit et à réagir face à celles-ci, sans pour autant constituer un coup d'État militaire traditionnel.

La solidarité internationale, la réaction appropriée du système interaméricain et, éventuellement, l'application de sanctions diplomatiques, comme celles prévues dans le *Protocole de Washington*, sont des facteurs complémentaires d'une valeur incalculable. Cependant, elles n'acquièrent leur véritable dimension que lorsque les forces internes décident de prendre en main leur propre destinée démocratique, comme cela a été le cas au Pérou.

Les menaces potentielles sur la démocratie rendent nécessaire le renforcement des ressources institutionnelles dont dispose l'OEA pour défendre et enraciner la démocratie et la primauté du droit.

C'est pour cela que la Pérou croit satisfaire à l'aspiration de tous les peuples et de tous les gouvernements des Amériques, en proposant que les chefs d'État et de gouvernement, réunis à Québec, accordent un mandat à leurs ministres des Affaires étrangères pour élaborer et adopter une charte démocratique interaméricaine.

Nous avons conçu la charte démocratique interaméricaine comme un système cohérent regroupant l'ensemble des règles et des mécanismes qui visent la promotion et la défense de la démocratie existantes dans le système interaméricain et dans nos diverses régions et sous-régions. Il s'agit là aussi d'un moyen pour les renforcer et les adapter aux nouveaux défis.

La Charte démocratique que nous proposons devrait également donner une plus grande impulsion politique aux normes du système interaméricain qui font de la démocratie une condition essentielle et indispensable pour l'appartenance au système de coopération régional.

Il faudra aussi nécessairement développer les liens fonctionnels et conceptuels qui existent entre les droits de la personne et la démocratie.

La démocratie, en plus d'être un régime politique assurant la jouissance des droits de la personne et des libertés fondamentales, est, en soi, un droit de la personne. Pour cela, dans l'évolution du droit international américain, elle constitue un devoir des États. Le fait pour l'État d'exiger ce devoir, dans le libre exercice de sa souveraineté, ne peut être interprété comme une dépréciation du principe de non-intervention.

La Charte démocratique interaméricaine doit nécessairement prévoir des mécanismes appropriés pour faire face aux nouvelles menaces à la démocratie.

La fraude électorale évidente, la transformation d'un gouvernement légitimement élu en gouvernement autocrate, la suppression de la division des pouvoirs, l'assujettissement systématique de l'administration de la justice au pouvoir politique, la violation, grave et systématique, de la liberté d'expression ou d'autres libertés fondamentales devraient être solidairement rejetés.

Cette réaction collective doit inciter les forces politiques, sociales et institutionnelles internes à exiger le rétablissement de la primauté du droit et de la vie démocratique. Il faut que la Charte démocratique établisse un mécanisme flexible et pragmatique qui, moyennant la sécurité juridique appropriée, soit capable de s'adapter aux caractéristiques que peut présenter chaque cas.

La Charte démocratique interaméricaine doit ainsi constituer, pour les gouvernements, un principe d'action. Ce sera aussi une forme de contribution dans l'atteinte de la justice, de la liberté et du bien-être de nos peuples.

Mesdames et Messieurs, ce moment historique nous incite à assumer nos responsabilités civiques pour faire des Amériques un espace de liberté. Un espace démocratique et de respect des droits de la personne. Un espace, à l'échelle du continent, où les pauvres pourraient espérer cesser d'être pauvres. Et cesseraient de l'être. Un espace où la justice sociale serait, plus qu'un idéal, une réalisation de chaque jour.



Allocution de Son Excellence Andrés Pastrana Arango Président de la République de Colombie

Je représente avec fierté un pays qui se bat pour la démocratie. Un peuple qui, non seulement vit dans un système démocratique depuis plus de 181 ans, mais qui est aussi prêt à livrer bataille pour la défendre, pour la consolider et pour la renforcer, dans son pays et sur tout le continent.

La Colombie, qui est victime de violence et des drogues illicites, demeure partisane des solutions de droit. Notre force réside dans notre confiance immuable dans les principes de la liberté et de la démocratie.

Nous avons beaucoup souffert. Nous avons ressenti dans notre propre chair les ravages de la violence, mais notre démocratie ne fléchit pas. Elle est vive. Nous voyons à la renforcer et à la rendre de plus en plus transparente.

Et cela ne fait aucun doute. Si la démocratie en Colombie était faible, elle aurait déjà disparu. Notre force réside dans celle-ci, et la participation libre et résolue de notre peuple dans les décisions politiques et nos institutions républicaines en est le symbole.

L'engagement de la Colombie envers la démocratie et envers les normes et les mécanismes destinés à la protéger et à l'épurer, qui nous viennent de l'Organisation des États américains et d'autres instances régionales comme le Groupe de Rio et la Communauté andine ainsi que de programmes mondiaux, est aujourd'hui plus ferme que jamais. Nous appuyons résolument l'initiative qui consiste à incorporer tous ces efforts dans une grande charte d'orientation qui systématisera et réunira les divers instruments américains pour la défense et le progrès de la démocratie.

Mon pays est un maillon de l'immense chaîne démocratique des Amériques : un maillon fort et sûr qui fait face aux menaces qui l'entourent et qui tenaillent son avenir.

La Colombie est victime d'un problème international, c'est-à-dire les drogues illicites, et d'un conflit interne qu'alimente ce fléau, mais elle ne renonce pas pour autant à son droit de vivre et de progresser en paix ni à son obligation d'aider à l'édification d'un système interaméricain plus solidaire.

Les groupes responsables de la violence dans mon pays ne luttent pas, comme cela s'est passé dans d'autres parties du monde, pour libérer le peuple d'un régime tyrannique et dictatorial qui viole les droits de la personne. En Colombie, le conflit est causé par des groupes minoritaires qui ont, à tort, choisi la voie des armes et qui ont encouragé une violence insensée et se sont opposés à l'État et à une société majoritairement convaincue de la supériorité de la démocratie et qui procède pacifiquement à des réformes.

Nous vivons aujourd'hui, en Colombie, un moment crucial du fait que la société offre aux groupes armés l'option de s'intégrer au système démocratique en s'associant à la

vie politique et civile, et en coupant leurs liens avec le trafic des drogues, dont les ressources servent à alimenter toute cette violence et à envenimer le conflit.

En ce sens, je dirige, dans le respect du mandat que m'ont confié mes compatriotes, un processus de paix pour trouver une solution politique au conflit interne. Mais nous devons être réalistes : tant que le problème international de la drogue demeurera enraciné dans nos pays et continuera de nous harceler, tout effort de notre part sera annihilé par son énorme pouvoir de corruption et de destruction.

Le problème des drogues illicites — et la menace que cela implique pour nos systèmes démocratiques et le tissu social de nos peuples — n'est pas seulement le problème de la Colombie : l'épicentre se trouve dans chacun de nos pays qui participent, d'une façon ou d'une autre, à ce douloureux cortège funèbre.

Les conséquences dont souffre aujourd'hui la Colombie plus que tout autre pays constituent un danger latent pour tout le continent : la Colombie, qui est essentiellement victime et combattante, n'en est pas la seule responsable, car les symptômes de cette endémie mondiale sont présents dans tous les pays.

Il est important que chaque État cesse de montrer du doigt les autres États et reconnaisse sa part de responsabilité avant qu'il ne soit trop tard, pour faire en sorte que nous trouvions et renforçons une stratégie intégrée de lutte contre les drogues illicites.

Nous devons reconnaître qu'aucun effort individuel et sous-régional ne peut à lui seul suffire pour faire face à un fléau de cette envergure. C'est pour cela que nous devons mettre en place le mécanisme d'évaluation multilatéral et doter la Stratégie d'une structure opérationnelle efficace, mais aussi d'une instance de coopération politique et judiciaire du plus haut niveau possible, qui en garantisse l'analyse et le suivi.

Par ailleurs, nous devons assurer la durabilité économique et sociale du processus de remplacement des cultures illicites pour que les agriculteurs des pays touchés puissent obtenir des revenus justes de la culture de produits légaux.

Il faudrait que la Colombie, de même que tous les pays qui ont vu grandir sur leur territoire les semences de la drogue, aient la possibilité de se livrer à un commerce ouvert et équitable qui leur permettrait d'orienter leur économie dans la bonne voie et de faire face aux déséquilibres que crée la mondialisation.

Mon pays attend avec impatience la conclusion des négociations de la Zone de libre-échange des Amériques pour que celle-ci entre en vigueur en 2005. Nous sommes confiants que la liberté des échanges commerciaux permettra un accès préférentiel aux marchés de produits qui découlent des programmes de développement de rechange.

Ce n'est qu'ainsi, dotés d'une stratégie intégrée de lutte contre les drogues et forts de la coopération internationale et d'un commerce équitable, que nous pourrons vaincre ensemble un ennemi que nous hébergeons tous sous nos toits et qui risque de devenir la principale source de déstabilisation des démocraties de notre continent.

J'ai aussi la conviction que pour renforcer la démocratie, il faut parvenir à une stabilité et à une croissance économique qui assureront un véritable développement humain. Nos sociétés exigent de nous, qui avons la responsabilité de les guider, une réponse claire et ferme. Une réponse qui, tout en garantissant leur bien-être à long terme, subviendra à leurs besoins fondamentaux de subsistance.

Il est impérieux de faire preuve de réalisme : lorsque ces besoins ne sont pas satisfaits, il devient difficile de croire au long terme! Quand la faim, la misère et le chômage nous harcellent, comme il est difficile de croire aux structures et comme il est facile de sombrer dans le populisme irresponsable!

Nous devons résister à la tentation de sombrer dans du populisme à court terme, mais aussi de ne penser qu'aux solutions structurelles, alors que nos peuples souffrent et espèrent. Si aujourd'hui certaines options populistes prolifèrent ou si le mécontentement social grandit, il faut en attribuer la cause à la maladresse politique de n'avoir pas su équilibrer le présent et l'avenir.

Lorsque certains font des promesses dans l'immédiat, ils sacrifient un avenir de prospérité dont pourrait bénéficier leur peuple. Et il n'y a rien de plus dangereux pour la démocratie que ce populisme irresponsable. La pratique d'un tel populisme radical s'est avérée, au cours de l'histoire, néfaste pour les démocraties latino-américaines.

De l'autre côté, se trouvent ceux qui nous demandent de penser uniquement à l'avenir, en oubliant que les besoins immédiats de nos peuples ne peuvent attendre. Les partisans des réformes structurelles ou du fameux consensus de Washington doivent comprendre qu'une position intransigeante et éloignée de la réalité a toujours entraîné, et c'est encore possible, des situations critiques ou dangereuses. Notre Amérique vit dans l'ici et maintenant et nous ne pouvons ignorer cela.

La solution que m'a inspirée mon gouvernement et que je propose à tous les gouvernements américains est que nous trouvions un équilibre entre l'urgence de combler tous les vides à court terme et l'importance de susciter une croissance stable à long terme.

Orthodoxie intelligente! Orthodoxie raisonnable! Pas de première ni de deuxième ni encore de troisième voies, mais la seule voie possible : celle de l'équilibre entre les mesures à court et à long terme; le juste milieu entre des réformes structurelles et la justice sociale. C'est là le véritable soutien de la démocratie.

Je crois en l'orthodoxie économique. Comme certains, je me suis battu pour la défendre, dans un milieu plus hostile que tout ce qu'ont pu connaître plusieurs personnes ici présentes. Mais je ne crois pas à la myopie politique. C'est pour cela que je suis décidé à trouver l'équilibre entre les problèmes urgents et les problèmes importants, entre les mesures de convenance et celles qui sont absolument nécessaires.

La politique que je vous propose, c'est l'art d'équilibrer le présent et l'avenir.

Si nous luttons ensemble, mes chers amis, si nous travaillons en coopérant pleinement, cet avenir que nous édifions dès aujourd'hui sera, enfin, à la mesure de nos rêves!



Allocution de Son Excellence M. Fernando de la Rúa Président de la République argentine

Les années 1980 ont représenté pour les pays de l'Amérique latine une étape importante, marquée par le rétablissement des institutions démocratiques. Cela a été une période de changements, de transformations et d'engagements. Cela a également été une décennie qui a vu renaître des institutions.

Le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple que préconisaient de grands constitutionnalistes argentins a engendré le renversement du despotisme. La démocratie représentative est aujourd'hui établie dans la région. Pour exister pleinement, elle nécessite les efforts constants de tous.

La démocratie est fondée sur des valeurs essentielles que partagent tous nos peuples, tout comme le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales, la primauté du droit, le progrès économique et social dans la liberté, et d'autres choses encore. Si ce système de gouvernement rejette le fanatisme et la violence, le désintéressement et la neutralité permanents lui portent préjudice. Sa force dépend de l'enthousiasme avec lequel les citoyens profitent des possibilités qui leur sont offertes.

La démocratie confère aux États une empreinte, un style qui se reflètent dans l'activité internationale. Elle suggère la transparence et des comportements basés sur des règles certaines, connues et respectées de tous.

Sur le continent américain, où pendant des décennies le système démocratique a subi des interruptions en raison de coups d'État militaires, le rétablissement de la démocratie a contribué à appuyer vigoureusement les processus d'intégration régionale. Le Marché commun du Sud (Mercosur) en est un bon exemple. On constate que les anciennes causes de conflit ont disparu pour céder le pas aux politiques de coopération entre partenaires.

La démocratie et la paix en tant que piliers de ce processus se sont traduites par le *Protocole d'Ushuaia* sur l'engagement démocratique dans le Mercosur, en Bolivie et au Chili, signé en juillet 1998 et incorporé dans le *Traité d'Asunción* pour faire partie des documents fondamentaux, ainsi que la *Déclaration politique* du Mercosur, de la Bolivie et du Chili, en tant que zone de paix, et par le document de Buenos Aires sur l'engagement social dans le Mercosur, en Bolivie et au Chili.

Le *Protocole d'Ushuaia* réitère ce qui a été exprimé dans la *Déclaration présidentielle de Las Leñas* en 1992, en ce sens que l'existence d'institutions démocratiques est une condition essentielle au développement des processus d'intégration des États parties et que toute interruption de l'ordre démocratique dans l'un d'eux constitue un obstacle inacceptable à la continuité dans le processus de l'État touché.

Par conséquent, au cours du Forum de consultation et de concertation politique du Mercosur, de la Bolivie et du Chili, on s'est prononcé à plusieurs reprises sur les cas qui ont représenté une menace pour la démocratie.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Organisation des États américains (OEA), nous avons adopté l'Engagement de Santiago envers la démocratie et la rénovation du système interaméricain, à Santiago du Chili, en 1991, à l'occasion de la XXI^e Assemblée générale de l'Organisation et la résolution AG/RES 1080 intitulée : Démocratie représentative.

La réforme de la Charte de l'OEA, appelée *Protocole de Washington*, qui résultait d'une initiative argentine, a été adoptée en 1992 et établit la sanction de suspension d'un membre de l'Organisation dont le gouvernement démocratiquement constitué serait renversé par la force.

Dans le Groupe de Rio, les déclarations relatives à la légitimité démocratique, tout comme sa défense, ont constitué des questions vitales. De façon précise, le mécanisme a eu pour fondement, dès le début, par l'intermédiaire du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui, le rétablissement et la consolidation de la démocratie. Je ne mentionnerai que l'*Acte de Veracruz*, signé le 19 mars 1999, qui résume le patrimoine historique du Groupe de Rio.

J'ajouterai que pendant le XIV^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe de Rio, tenu à Carthagène en juin 2000, a été signé l'engagement de Carthagène vis-à-vis de la démocratie, par lequel est réaffirmée la conviction de renforcer la démocratie représentative comme système de gouvernement, d'encourager ses valeurs comme forme de vie et de défendre l'institution démocratique et la primauté du droit en Amérique latine et aux Antilles.

Les Sommets des Amériques doivent aussi être un instrument de renforcement des valeurs essentielles que partagent tous nos pays et dont j'ai parlé auparavant : les droits de la personne et les libertés fondamentales, la démocratie représentative, la primauté du droit et le progrès économique et social dans la liberté. Ces valeurs, ainsi que la liberté économique avec la justice sociale, sont la base sur laquelle il faut asseoir l'intégration continentale que nous voulons créer.

Voilà les valeurs que l'Argentine partage et qu'elle s'est engagée à atteindre et à défendre sur notre continent.

La pleine application de ces valeurs est ce que nous avons appelé la qualité institutionnelle de la démocratie, objectif pour lequel nous devons tous travailler, parce que nous ne pourrions l'atteindre que si nous agissons en étroite coopération avec tous les pays de notre hémisphère.

Les institutions des Amériques, qu'elles soient sociales, économiques, juridiques, de sécurité ou autres doivent aussi soutenir ces valeurs et la conception du monde qui les privilégie et dans laquelle le respect est directement relié à la légitimité des gouvernements.

La démocratie représentative n'est pas autre chose qu'un gouvernement élu par le peuple et dont les représentants ont pour but de satisfaire les désirs et de protéger les droits de leurs citoyens.

Nous assistons aujourd'hui au triomphe de la conception d'ouverture, de défense de l'individu et de ses droits, qui a créé une circonstance unique dans notre histoire : il est possible d'encourager et de défendre ces valeurs à l'échelle du continent et même de la planète. Les particularités nationales, qui nous enrichissent tant et que nous devons respecter ne doivent pas, cependant, porter préjudice au principe général, soit l'indivisibilité des droits et des libertés fondamentales.

La protection de la démocratie, des droits de la personne et des libertés fondamentales est donc, dans ce contexte, essentielle pour garantir un avenir prometteur et la liberté pour nos peuples. C'est la responsabilité que nous confère le mandat populaire que nous tous, dirigeants réunis ici, avons reçu. C'est pour cette raison qu'aucun pays du continent ne peut demeurer indifférent aux violations graves des droits de la personne et des libertés fondamentales, dans n'importe quel pays.

Par conséquent, nous déclarons aujourd'hui que toute modification constitutionnelle ou interruption de l'ordre démocratique dans un État de l'hémisphère constitue un obstacle insurmontable à la participation du gouvernement de cet État au processus des Sommets des Amériques.

Le principe de la non-intervention est à la base même des relations entre États indépendants. Ce principe a pour objectif primordial de défendre le droit sacré de tout peuple de choisir librement son système politique, social et économique qui s'adapte le mieux à ses désirs, en ce qui concerne les droits de la minorité et les droits des autres peuples. C'est pourquoi, quand on empêche un peuple d'exercer librement ce droit, les autres peuples ont l'obligation de ne pas demeurer indifférents.

C'est ce que résume cette phrase : « Pas d'intervention mais pas d'indifférence ».

Ces dernières années, nous avons fait, à l'échelle du continent, un bon nombre de déclarations en faveur de la défense des institutions démocratiques, et j'ai fait allusion à quelques-unes d'entre elles. Il faut démontrer jusqu'à quel point existe la volonté politique de joindre des actes à de telles déclarations et de forger des consensus clairs sur les principes qu'il faut défendre et démontrer jusqu'à ce que nous soyons prêts à nous porter collectivement à son secours. L'année dernière, à l'Assemblée générale de l'OEAA, tenue à Windsor, le système interaméricain nous en a donné des exemples. L'Argentine est prête à continuer à favoriser activement ces normes élevées à l'appui de ces principes. Nous sommes convaincus que la solidité de la démocratie et le respect des droits de la personne dans chaque pays sont intimement liés au respect en général.

Par conséquent, les actions communes qui visent à aider les pays frères qui se trouveraient en difficulté dans ce domaine sont non seulement un acte de solidarité régionale mais aussi de défense de nos propres intérêts collectifs à encourager un environnement démocratique, libre et politiquement stable sur notre continent.

La démocratie représentative, la promotion et la protection des droits de la personne et des libertés fondamentales, la primauté du droit, la création des conditions qui assurent la prospérité morale et matérielle de nos peuples sont, entre autres choses, des éléments qui constituent la raison d'être de nos gouvernements. Nous devons tous nous protéger de ce qui menace ces valeurs fondamentales auxquelles nous croyons et qui sont l'essence de tout bon gouvernement : que nos peuples jouissent du plus grand bien-être économique, social et spirituel que nous puissions leur procurer dans la liberté. C'est, en fin de compte, la qualité institutionnelle de la démocratie à laquelle je faisais allusion.

Les droits de la personne et leur protection internationale constituent un intérêt légitime, et nous en sommes tous responsables. Dans ce domaine, notre continent est à l'avant-garde, et les institutions interaméricaines qui s'y consacrent en sont la preuve. Nous devons les renforcer davantage.

Ce nouveau cycle historique, qui s'est ouvert dans les Amériques, devra être pour tous nos pays une ère de progrès, de justice et de liberté dans la démocratie, comme le fut l'objectif initial de nos libérateurs. Y parvenir dépend de nous tous.



Allocution de l'honorable Kenneth Anthony Premier ministre de Sainte-Lucie

Monsieur le Président, distingués Chefs de gouvernement,

Au nom de la délégation de Sainte-Lucie, des délégations des Caraïbes anglophones et des délégations de la sous-région de la CARICOM, j'aimerais vous remercier de votre accueil amical et chaleureux, et du professionnalisme et de l'efficacité des dispositions prises par le personnel de soutien du Sommet à l'égard de nos délégations. Le peuple du Canada nous a amplement démontré qu'il n'y a aucune corrélation réelle entre température et tempérament.

Je m'exprime aujourd'hui au nom du peuple de la CARICOM — un peuple qui vient des États les plus petits et les plus vulnérables de cet hémisphère, mais je m'adresse aussi à vous au nom d'une communauté d'États qui jouissent de l'une des plus fières et solides traditions de démocratie dans les Amériques.

Dans les États de la Communauté des Caraïbes, la démocratie est née des luttes des classes ouvrières pour la justice et la reconnaissance des droits des travailleurs. Elle s'est fortifiée dans les creusets de nos mouvements en faveur de l'autonomie et de l'autodétermination. Elle s'est épanouie dans les jeunes années de notre histoire postcoloniale et a fleuri alors que nous continuons de nous débattre pour parvenir à gouverner nos propres affaires et à organiser notre propre destin.

Il y a ceux que la démocratie des Caraïbes déconcertent. Comment une région composée d'aussi petits États peut-elle continuer à détenir un record ininterrompu de démocratie dynamique, malgré les pressions qu'exercent la pauvreté, les difficultés économiques, la taille et les ressources limitées? Certes, nous avons eu nos défauts mais, dans la Communauté des Caraïbes, la démocratie est une chose vivante, qui respire, et le peuple des Caraïbes est tellement attaché à ses traditions qu'il les tient en grande partie pour acquises.

Nous ne sommes pas inquiets au sujet de nos antécédents en matière de démocratie. Nous ne nous sentons pas coupables pour ce qui est du respect de nos engagements en faveur des droits de la personne et de la primauté du droit. Il n'y a pas de clause sur la démocratie dans nos plans régionaux d'intégration, car le peuple des Caraïbes n'attend rien d'autre de nos gouvernements.

Nous avons appris, Monsieur le Président, qu'on ne peut imposer la démocratie. Il faut la planter, lui permettre de germer et de fleurir. Certaines sociétés, parmi nous, ont une expérience récente de la démocratie. Bien que la démocratie aura des valeurs fondamentales, ses manifestations différeront d'un pays à l'autre. Notre tâche consiste à aider les pays dans leur lutte pour créer et établir des institutions qui visent à soutenir leurs nouvelles démocraties au fil du temps. Le président Bush vient de nous le rappeler : « la démocratie n'est pas une destination, mais un voyage ». Ces paroles

devraient trouver un écho en chacun de nous, alors que nous portons un jugement sur nos démocraties naissantes.

Monsieur le Président, des expériences récentes ont cependant apporté chez nous quelques réalités qui nous ont fait réfléchir sur la durabilité de la démocratie dans nos sociétés. Nos traditions démocratiques sont éprouvées, non par les défaillances de notre politique interne, mais par les effets des changements extérieurs sur nos traditions socioéconomiques et politiques. Pendant des années, les pays des Caraïbes ont averti que la stricte adhésion des grandes puissances aux nouveaux évangiles de la mondialisation et de la libéralisation des échanges, sans prendre connaissance des circonstances spéciales dans lesquelles se trouvent de petits États comme les nôtres, nous menaçait de marginalisation et d'exclusion. Ce moment est arrivé.

Dans les Caraïbes, la démocratie est maintenant menacée par des centaines de personnes mises au chômage par la doctrine de la libéralisation des échanges. Elle est attaquée par les feux dévorants de la toxicomanie et par le monopole dont jouissent les barons de la drogue et ses marchands grâce au recours à la violence. Elle est minée par la colère d'une jeunesse mécontente et par la désillusion de ceux qui s'appauvrissent dans les campagnes. Elle est compromise par notre préoccupation de maintenir l'ordre public au détriment de la lutte contre la pauvreté et la dégradation sociale.

Monsieur le Président, notre message est simple : il ne suffit pas d'assurer des exercices électoraux réguliers. Même les traditions les plus solides de la démocratie faibliront face à la pauvreté écrasante, à l'exclusion sociale et à la marginalisation économique.

Aussi sûr que la nuit succède au jour, les violations des droits humains par les États, bien que toujours inacceptables, suivront les injustices humaines du système mondial économique.

Il y a ceux qui disent que la démocratie apporte la prospérité : mais la démocratie est compromise si les politiques économiques qu'elle préconise approfondissent et accélèrent la pauvreté. Nous ne pourrions pas prétendre avoir construit des démocraties réussies tant que nous n'aurons pas chassé la pauvreté hors de cet hémisphère. Tant que l'hémisphère tout entier ne peut profiter des fruits de la libéralisation des échanges, nous ne pouvons pas chanter sa gloire. Tant que les peuples des Amériques ne sont pas libérés de la faim et de la crainte du chômage, nous ne pouvons pas louer les avantages de la libéralisation des échanges. C'est vrai, la libéralisation des échanges peut apporter une nouvelle prospérité pour certains, mais nous devons être honnêtes et admettre qu'elle détruira les vies d'autres personnes.

C'est dans cet esprit de préoccupation au sujet du sort de nos cultures démocratiques, que Sainte-Lucie et la CARICOM⁸ entament ce Sommet. Nous demandons instamment, de la part de nos voisins de plus grande taille, une meilleure compréhension des nouvelles réalités économiques et sociales qui mettent nos démocraties en danger et minent nos aspirations au développement. Tous les États des Amériques doivent s'attaquer aux problèmes exacerbés par ces nouvelles réalités. La reconnaissance des cir-

constances spéciales dans lesquelles se trouvent les petites démocraties n'a rien à voir avec de la compassion. Il s'agit d'une nécessité économique, de survie et de sécurité.

Nous avons maintenant la possibilité de créer des structures de coopération durables et d'élaborer une approche véritable à l'échelle hémisphérique pour résoudre nos problèmes communs en matière de commerce et de développement. Nous sommes captivés par les nouvelles possibilités de coopération que le processus du Sommet nous apporte. Bâtissons ensemble les fondations que proclament nos traditions démocratiques naissantes, afin que nous puissions offrir aux peuples des Amériques l'avenir qu'ils souhaitent et qu'ils méritent.



Allocution de Son Excellence Miguel Ángel Rodríguez Echeverría Président de la République du Costa Rica

Dans l'esprit des Sommets de Miami et de Santiago, confiants que l'Amérique sera « la région de l'avenir », nous, pays de l'hémisphère, nous nous retrouvons avec un enthousiasme débordant pour ce Troisième Sommet des Amériques, afin d'asseoir les bases d'un nouvel ordre riche en possibilités pour la famille américaine.

Un nouvel ordre où la démocratie, la paix, la liberté, le respect des droits de la personne et de l'environnement, associés aux valeurs de la responsabilité personnelle et de la solidarité sociale, complètent le panorama des occasions de progrès qui se dessinent, grâce à la spécialisation productive et à la compétence, aux flux du commerce et des investissements, au développement technologique et aux nouvelles connaissances scientifiques.

Édifier ce nouvel ordre est un défi fascinant et imposant, mais non pour autant utopique ou inaccessible. Sa réalisation n'admet ni excuses ni délais.

L'heure de convertir l'Amérique en « une région de l'avenir » est arrivée. Pour matérialiser ce souhait, nous devons coopérer afin de faire en sorte que les pays de l'hémisphère puissent compter sur la primauté du droit, des démocraties solides, participatives et représentatives, où la société civile, au sens le plus large, peut contribuer de plus en plus au processus de prise de décisions, et où il existe un système responsable et transparent de poids et de contrepoids à l'exercice du pouvoir.

Cette tâche est ardue et laborieuse. En tant que système de discussion intelligent, la démocratie nous permet de conclure des accords et d'assurer la liberté, la dignité de chaque personne, la paix, la gouvernance et la stabilité, toutes conditions indispensables pour le climat optimal que requiert la paix entre les nations, la primauté des droits de la personne, l'épanouissement des économies et le succès des processus d'intégration.

La démocratie est le soutien politique de l'intégration hémisphérique que nous sommes en train de mener à bien et que nous devons renforcer. Les Costariciens qui, depuis 1949, ont éliminé l'armée, voient avec le plus grand plaisir l'inclusion dans ce Sommet de « la clause démocratique », initiative costaricienne présentée depuis octobre de l'année dernière et en vertu de laquelle toute altération ou rupture de l'ordre démocratique dans un État américain constitue un obstacle insurmontable à sa participation aux processus des Sommets.

Le renforcement de la démocratie exige de la vigilance à l'égard de l'éthique dans la fonction publique. Le *Plan d'action* soutient la signature et la ratification de la *Convention interaméricaine contre la corruption*. Je demande respectueusement aux chefs d'État et de gouvernement d'en modifier le texte et de faire en sorte que la

signature et la ratification se fassent au plus tard à la fin de 2002 ou à la date limite que nous aurons convenue ici.

De la même façon dont nous appuyons et partageons tous les bienfaits de la démocratie, nous devons nous unir pour renforcer le système interaméricain des droits de la personne, comme le recommande le *Plan d'action* que nous sommes en train d'approuver. Pour ce faire, il faut qu'à l'occasion de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains, qui se tiendra à San José, nous adoptions les propositions visant à renforcer ce système et à l'adapter aux nouvelles réalités, pour qu'il devienne la « pierre angulaire » du nouvel ordre que nous sommes en train d'instaurer.

Parmi les principales propositions, le Costa Rica presse les États membres qui n'ont toujours pas ratifié la Convention américaine, ainsi que ses protocoles et instruments connexes, de le faire et d'accepter la juridiction contentieuse de la Cour. Cela empêchera le système de permettre des voies différentes pour le règlement des différends, selon l'État dont il s'agit, situation qui ne peut ni ne doit se maintenir.

Une seconde étape consiste à faire en sorte que, progressivement, la Cour et la Commission deviennent permanentes et à modifier la relation entre ces instances. Cette dernière doit être fluide, constante et articulée, sans dédoublement de processus. Sinon la Cour devra répéter les démarches déjà effectuées devant la Commission.

Nous proposons d'inclure également, au sein de l'OEA, un modèle de suivi des sentences prononcées par le système, ce qui servira à établir un lien entre les mécanismes des droits de la personne et les organes politiques de l'OEA. Il est fondamental, par ailleurs, de permettre un accès direct de l'individu au système qui, dans son évolution naturelle, doit s'ouvrir au dénonciateur et à la victime, qui auront ainsi la possibilité d'une défense autonome de leurs droits.

L'ordre que nous souhaitons instaurer nécessite une contrepartie. C'est l'intégration économique qui se traduira par un plus grand nombre de possibilités pour les familles à faible revenu et pour les pays en développement. Cet aspect a été extraordinairement profitable pour la négociation de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), marché de 800 millions d'habitants. Un rêve qui est de plus en plus proche de la réalité.

Le Costa Rica, qui prêche le libre-échange par l'exemple, soutient avec force la prompte entrée en vigueur de la ZLEA. Nous devons à nos relations économiques avec des pays de l'hémisphère 73 % de nos exportations et 79 % de nos importations ainsi que 94 % des investissements étrangers directs dont nous bénéficions.

C'est donc avec conviction que nous participons au processus de la ZLEA, convaincus que l'option juste est l'ouverture, surtout lorsqu'on dispose d'un petit marché qui offre peu d'occasions de croissance à un rythme qui tient le pas avec nos aspirations en matière de développement humain. Ainsi, nous travaillons avec acharnement, exerçant un leadership qui n'a pas de rapport avec l'importance de notre économie, pour établir des accords de libre-échange avec des économies fortes et dynamiques du continent, ce qui, non seulement nous prépare à la ZLEA, mais contribue également à la consolidation de l'intégration hémisphérique.

C'est un honneur pour les Costariciens que de signer, lundi prochain, un accord de libre-échange avec le Canada, pays qui jouit du plus fort développement humain de la planète. Il s'agit d'un accord bilatéral entre un petit pays en développement et un membre du G-7. Cet accord ne représente pas seulement un grand progrès pour le Costa Rica mais une importante contribution au processus d'intégration hémisphérique. En effet, dans des documents séparés, tant le Canada que le Costa Rica se sont engagés à respecter les normes de travail et les normes environnementales établies par les lois de chacun de nos pays, sans recourir à des amendes, sans possibilité de décisions arbitraires par l'un des deux pays et sans que puisse être freiné le flux commercial, sans contraintes, sans toucher le commerce et sans amendes, mais en veillant au respect rigoureux des normes de travail et des normes environnementales de chacun. Il s'agit là de décisions qui ouvrent le chemin vers le traitement que méritent ces questions dans le cadre de la ZLEA. Par ailleurs, nous sommes heureux de faire partie du Marché commun centraméricain, possédant des accords de libre-échange avec le Mexique et le Panama et ayant élargi les bénéfices de l'Initiative du bassin des Caraïbes pour accéder au marché américain en parité avec les membres de la ZLEA.

Nous négocions et approuvons des accords avec le Chili et la République dominicaine. Nous sommes aussi en train de négocier des accords avec les autres pays d'Amérique centrale et le Panama, et nous espérons faire rapidement des progrès dans nos négociations avec les pays des Caraïbes, comme Trinité-et-Tobago et la Jamaïque. Avec le Panama, nous négocions actuellement un nouvel accord de libre-échange qui actualisera et modernisera celui qui est en place.

Sur tout le continent, c'est la consigne. Le commerce entre les pays de l'hémisphère a plus que doublé au cours de la dernière décennie, produit du renforcement des blocs sous-régionaux, de la négociation d'un grand nombre d'accords et de l'effort des entrepreneurs qui, avec leur esprit d'initiative et leur travail, constituent le moteur de l'intégration. Pour appuyer le travail de ce moteur — le secteur privé —, notre rôle en tant que gouvernement est de mettre en place des régimes juridiques qui facilitent, encouragent et intensifient ce processus. Nous participons tous à l'instauration de ce nouvel ordre plus libre et aux possibilités accrues. Nous faisons tous partie d'un vaste mouvement qui vise l'établissement de la ZLEA.

Pour que nos pays profitent des occasions de commerce et d'investissement, il est essentiel d'assurer à tous un accès équitable à l'éducation, laquelle dans mon pays est gratuite et obligatoire depuis 1869, à la santé et aux nouvelles technologies qui enrichissent le capital humain et comblent l'écart « numérique » qui exacerbe dangereusement les différences entre les pays et à l'intérieur de chaque pays. Tout cela nous permettra de franchir les obstacles et, sur la base des capacités de chaque individu, permettra aux familles à faible revenu de parvenir à un niveau de vie plus élevé.

Nous devons travailler ensemble et de façon responsable au maintien de la croissance que nous sommes en train de stimuler. Le Costa Rica est un exemple à cet égard puisque l'année dernière nous avons généré — à partir des ressources propres et renouvelables — 99,5 % de l'énergie électrique que nous consommons et nous venons de

mettre en place, en tant qu'élément de notre culture environnementale, un système de paiement des services environnementaux.

Mais le défi est énorme et l'effort d'un pays ne suffit pas. Le changement climatique est une réelle menace pour tous les pays sans exception, parce que l'atmosphère n'a pas de frontières. Notre réponse doit adopter une vision intégrale et globale au problème, ce qui nous oblige à utiliser les mécanismes les plus efficaces possible pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il faut créer des mécanismes de marché qui stimulent, encouragent et consolident la protection de l'environnement. Par conséquent, il est urgent d'établir avant toutes choses un marché mondial des services environnementaux. Et nous ne réussissons que si nous pouvons établir des marchés mondiaux qui obligent les pollueurs à payer et qui accordent des avantages à ceux qui adoptent des mesures de préservation ou d'atténuation.

L'avenir est entre nos mains. C'est une question de vision, de responsabilité à l'égard des générations actuelles et futures. C'est une responsabilité que nous partageons tous. Si nous ne l'assumons pas de la façon voulue, des millions de familles à faible revenu ne pourront jamais mettre en pratique leur droit au développement humain. Les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes ne pourront solutionner leurs problèmes de vulnérabilité. Des milliers d'hectares de forêt sont détruits tous les ans par des pratiques agricoles de subsistance et, très bientôt, nous n'aurons plus de forêts tropicales pour réduire les émissions de gaz qui réchauffent la terre et altèrent les climats.

Mesdames et messieurs, saisissons cette occasion unique d'aborder les sujets transcendants du développement humain envers lesquels le Costa Rica s'est engagé. Notre poète Jorge Debravo s'exprimait ainsi à cet égard :

« Nous avons l'obligation de lutter pour un meilleur destin de l'homme. Pour un destin merveilleux. Le silence ne nous est pas permis. Nous n'avons pas le droit d'être des observateurs ou de simples témoins de la lutte de nos peuples. À une époque comme la nôtre, être neutre c'est trahir le destin de l'homme. »

Parce que le silence ne nous est pas permis, parce que nous ne pouvons être que de simples observateurs ou de simples témoins, parce que nous ne pouvons être indifférents à l'édification de notre destin, le Costa Rica — notre petit pays — vous invite à jouer un rôle actif dans la promotion du progrès et du bien-être de nos peuples, et ce, grâce aux efforts de tous et de tous les pays, grâce aux possibilités offertes, à la solidarité internationale et aux mécanismes de coopération qui nous permettront de concevoir le développement humain en Amérique pour resserrer encore plus les relations entre nous, pays voisins, amis et partenaires stratégiques qui partageons cette tâche.



Déclaration du président

Intervention du très honorable Jean Chrétien Premier ministre du Canada

Nous avons eu une journée intense et productive. Je dois dire que j'ai été impressionné par la qualité de nos discussions franches et honnêtes. Nous avons discuté des défis que la mondialisation pose aux pays démocratiques, des préoccupations très réelles et légitimes exprimées à l'égard des courants que déclenche la mondialisation et de la nécessité pour les gouvernements de maintenir leur capacité à répondre aux besoins et aux circonstances qui leur sont propres.

Je suis heureux de vous apprendre que nous nous sommes entendus sur un élément fondamental du développement de la grande famille des Amériques. Pour faire partie du processus du Sommet des Amériques, un pays doit être dirigé par un gouvernement démocratique. C'est là une condition essentielle.

À partir d'aujourd'hui, seules les nations qui se conforment à notre loi démocratique pourront bénéficier des avantages de n'importe quel accord que nous conclurons. La clause couvrira tous les éléments du processus du Sommet, y compris les zones de libre-échange des Amériques. Nous avons également invité les gouverneurs de la Banque interaméricaine de développement à appliquer les lois de la démocratie à leurs activités.

Le président du Costa Rica a lancé un appel en faveur de la ratification de la convention contre la corruption d'ici 2002. Le Canada et le Costa Rica ont déjà ratifié une convention. Demain, nous poursuivrons nos discussions sur les thèmes du Sommet : créer la prospérité et réaliser le potentiel humain. Puis, nous signerons la *Déclaration de Québec* et le *Plan d'action*.



Cérémonie de clôture

Allocution du très honorable Jean Chrétien Premier ministre du Canada

Au moment où se termine ce Troisième Sommet des Amériques, je voudrais d'abord, au nom de tous les citoyens du Canada et de tous mes homologues de l'hémisphère, remercier chaleureusement la population de la ville de Québec pour l'accueil chaleureux, et surtout patient, qui nous a été réservé. La tenue d'un sommet de cette ampleur est une tâche considérable pour la ville-hôte, et Québec a relevé ce défi avec tout le savoir-faire et le charme qu'on lui connaît.

Mes chers amis, lorsque le rideau est tombé sur notre deuxième Sommet il y a trois ans à Santiago, au Chili, notre hôte avait annoncé le début d'une nouvelle ère au sein des Amériques. Une ère marquée par la maturité et la confiance. L'expérience des dernières années, et particulièrement celle des derniers jours, nous prouve combien il avait vu juste.

Nous nous sommes réunis ici en tant que représentants d'une communauté de pays démocratiques pour continuer et approfondir le dialogue entrepris il y a près de sept ans à Miami. Nous avons eu des discussions franches sur une foule de sujets d'importance pour l'avenir de notre hémisphère. Et nous avons adopté un plan d'action pour donner suite à nos priorités communes.

La déclaration que nous venons juste de signer comprend un engagement clair et sans équivoque en faveur de la démocratie, en faisant de celle-ci une condition essentielle à la participation au processus des sommets des Amériques. Ce geste illustre de façon claire et éloquente notre volonté d'assurer la protection des droits de la personne et de progresser ensemble dans la liberté et la stabilité.

Nous avons toutefois noté que, dans certains pays, la démocratie demeure fragile. Le cas d'Haïti retient notre attention de façon particulière. Nous reconnaissons que des problèmes continuent à limiter le développement démocratique, politique, économique et social de ce pays.

Nous notons les efforts déployés par le Président Aristide en vue de résoudre ces problèmes. Nous sommes aussi conscients des efforts que déploient les partis politiques et d'autres secteurs de la vie politique, notamment les membres de la société civile.

Nous demandons à toutes les parties de redoubler d'efforts, dans un esprit d'ouverture et de conciliation, en vue de mettre fin aux difficultés qu'ont entraîné les élections du 21 mai 2000, et nous demandons au Président Aristide d'assurer la mise en oeuvre rapide de tous les engagements pris en décembre dernier.

Afin de faciliter l'atteinte de ces objectifs, nous avons demandé au Secrétaire général de l'OEA, M. César Gaviria, de collaborer avec la CARICOM, de tenir des consultations, d'effectuer une visite à Port-au-Prince dans les plus brefs délais et de faire rapport des résultats à l'OEA avant la tenue de la prochaine assemblée générale de l'OEA, en vue d'assurer un suivi adéquat.

Notre rencontre nous a également permis de discuter de notre projet d'intégration économique des Amériques ainsi que des moyens que nous pouvons prendre pour que les bienfaits de la croissance se traduisent par une plus grande prospérité pour tous nos concitoyens.

C'est en gardant ceci à l'esprit que nous maintenons notre objectif de créer des mécanismes et des instruments de coopération qui favoriseront une croissance durable, une répartition de plus en plus équitable des avantages économiques et une plus grande stabilité financière.

La création d'une Zone de libre-échange des Amériques est une composante essentielle de notre effort. Dans le cadre de ce sommet, nous avons réaffirmé notre volonté collective d'établir et d'appliquer, d'ici 2005, des règles claires et prévisibles pour les échanges économiques au sein de l'hémisphère.

Nos efforts pour renforcer la démocratie et favoriser la prospérité doivent être accompagnés de mesures qui élargissent et encouragent la participation de tous les citoyens à la vie sociale, politique et économique de leur pays et de notre région.

Nous voulons nous assurer que chaque citoyen a une chance égale de vivre dans la dignité, de réaliser son plein potentiel et de contribuer au développement de la collectivité. Cela s'applique en premier lieu à ceux qui font partie des groupes trop souvent marginalisés ou défavorisés dans nos sociétés, parmi eux des jeunes, des aînés, des femmes et des personnes handicapées. Cela comprend également les peuples autochtones de l'hémisphère, dont la situation particulière doit être reconnue par les gouvernements.

C'est ainsi que notre programme d'action reconnaît qu'il nous faut poursuivre nos investissements afin d'offrir à nos citoyens un accès équitable à une éducation et à des soins de santé de qualité.

Nous avons aussi adopté une *Déclaration sur la connectivité*. Elle décrit comment nous entendons utiliser les technologies de l'information et des communications pour faciliter les contacts entre les citoyens, favoriser la participation au sein des institutions démocratiques, ouvrir de nouvelles perspectives économiques et fournir des services gouvernementaux.

Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que pour contribuer de façon tangible aux objectifs du Sommet des Amériques 2001, le Canada va créer l'Institut de la connectivité des Amériques.

Cet institut mettra à profit la stratégie que nous avons adoptée pour brancher les Canadiens et misera sur l'expérience internationale.

Nous avons engagé des efforts sans précédent pour que les ressources disponibles soient à la mesure des objectifs que nous avons établis dans notre *Plan d'action*. Et nous devons continuer à travailler avec les banques de développement multilatérales, ainsi qu'avec les autres institutions internationales, régionales et sous-régionales, le secteur privé et la société civile, pour réaliser notre vision des Amériques.

C'est ce qui nous permettra, à l'occasion de notre prochaine rencontre, de dresser un bilan encore plus substantiel de nos réalisations.

Voilà qui m'amène à soulever une dernière question. Au cours de notre rencontre, nous avons accepté officiellement l'offre généreuse de la République argentine de recevoir le prochain Sommet des Amériques. Je suis heureux et fier de passer le flambeau du Sommet à l'Argentine — un pays avec lequel le Canada et tous les membres de la *gran familia* des Amériques entretiennent d'excellentes relations.

Mesdames et messieurs, il est maintenant temps de conclure ce Troisième Sommet des Amériques.

Au moment de nous quitter, je tiens à dire combien je suis impatient de vous saluer en grand nombre en septembre prochain, alors que les Nations Unies tiendront à New York une session extraordinaire consacrée aux enfants. Cette session sera une occasion de réaffirmer notre engagement en faveur de nos enfants.

Et j'espère qu'elle suscitera un vif intérêt de la part de la *gran familia* des Amériques.

Mes chers amis, cela a été, pour Aline et moi, et pour tous les Canadiens, un honneur de vous accueillir et de vous faire découvrir certains des charmes de notre pays.

Nous entamons aujourd'hui une nouvelle ère de coopération hémisphérique. À la maturité et à la confiance de 1998 se sont ajoutées l'unité et la solidarité.

Voilà un héritage précieux. Un héritage qui doit dès maintenant être mis au service des rêves et des espoirs des citoyens des Amériques.

Je vous remercie.



Allocution de Son Excellence Fernando de la Rúa Président de la République argentine

Mesdames et messieurs les chefs d'État et de gouvernement des Amériques, mesdames et messieurs les délégués des pays de l'hémisphère, je suis très heureux de pouvoir, de nouveau, m'adresser à vous, cette fois pour faire état des résultats des négociations sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

Il y a trois ans, à l'occasion du précédent sommet, nous avons demandé à nos ministres du Commerce d'entamer des négociations à l'échelle de l'hémisphère et d'accomplir des progrès concrets avant l'an 2000.

Aujourd'hui, nous pouvons dire, sans l'ombre d'un doute, qu'ils se sont entièrement acquittés de la tâche qui leur avait été confiée.

Grâce au travail réalisé pendant ces 36 mois de négociations — dont 18 sous la responsabilité de mon pays — nous disposons désormais d'une première ébauche d'un accord hémisphérique.

Par ailleurs, nous avons mis en oeuvre un nombre important de mesures de facilitation pour les affaires, mesures de la plus grande utilité pour notre communauté de gens d'affaires et qui nous permettent de constater que le processus d'intégration est en branle.

Des progrès de cette ampleur mettent en évidence l'engagement des 24 pays de l'hémisphère à l'égard de la zone de libre-échange continentale.

Nous sommes conscients que, sans une ferme volonté politique, il n'aurait pas été possible de parvenir à ces résultats, quels que soient les efforts qu'auraient déployés nos techniciens dans le cadre de cette initiative.

Ce nouveau sommet est, pour nous, l'occasion idéale de confirmer que nous sommes dans la bonne voie, et de préciser encore davantage notre objectif qui est de conclure les négociations dans les délais prévus.

Par conséquent, nous demandons instamment à nos ministres du Commerce de continuer à travailler pour en arriver, d'ici janvier 2005, à un accord sur la ZLEA.

L'intégration régionale constitue l'une des principales priorités de la politique étrangère de l'Argentine. Comme tous les pays de l'Amérique, nous sommes conscients de l'importance croissante des processus d'intégration, non seulement pour renforcer les économies en jeu, mais aussi pour encourager des modes d'association plus vastes et plus globaux.

C'est donc pour cela que, au sein du Mercosur, nous avons collaboré activement au processus de la ZLEA, convaincus que nos efforts d'intégration sous-régionale constituent une expérience d'apprentissage de l'intégration d'une valeur indéniable.

Nous savons tous que le chemin est semé d'embûches.

Un accord bénéfique pour tous exige un judicieux équilibre d'intérêts et d'engagement général qui permette d'inclure, sans distinction aucune, tous les thèmes qui font partie du programme des négociations.

L'intégration hémisphérique parfaite qui tiendrait compte des intérêts distincts des 24 participants ne sera possible qu'avec un travail conjoint, qui demeure la méthode la plus efficace pour surmonter les difficultés actuelles.

Nous savons aussi que l'initiative hémisphérique ne peut être réalisée avec la seule participation des gouvernements; elle nécessite l'apport constructif de tous les secteurs de la société civile, bénéficiaires directs de l'intégration du continent.

Nous, gouvernements de l'hémisphère, sommes fermement engagés vis-à-vis de la transparence, principe directeur de tout exercice démocratique.

Cet engagement nous a menés à approuver la diffusion de la première ébauche d'accord et, dans le même esprit, nous continuerons à informer nos peuples des progrès enregistrés durant le processus des négociations de la ZLEA.

Les accords de ce type n'ont aucune valeur s'ils ne sont pas considérés comme des instruments servant à renforcer les économies nationales — en les rassurant et en les dotant d'outils de prévision — et principalement tout ce qui sert à améliorer le niveau de vie des peuples que nous représentons.

C'est pour cela qu'il faut considérer le libre-échange et l'intégration économique comme des éléments indispensables du programme global du Sommet des Amériques.

Comme nous l'avons déjà dit, le défi est de taille, mais nous sommes convaincus qu'une vaste intégration, étayée par des valeurs et des intérêts communs, constitue une occasion unique que nous, pays de l'hémisphère, ne pouvons laisser passer.

C'est la raison pour laquelle nous ratifions notre engagement envers le processus d'intégration embryonnaire et que nous réitérons notre entière disposition à mettre en œuvre avec succès la Zone de libre-échange comme nous en avons l'intention lorsque nous nous sommes engagés sur cette difficile voie à la fin de 1994.

Nous espérons que le prochain sommet, que nous accueillerons, nous permettra d'annoncer au monde que nous avons accompli notre objectif initial, soit l'établissement d'une zone de libre-échange à l'échelle du continent, dans laquelle seront progressivement éliminés les obstacles au commerce et à l'investissement.

Nous saurons, alors, que nos efforts en valaient la peine.



Délégations officielles au Troisième Sommet des Amériques

Chefs d'État et de gouvernement

Antigua-et-Barbuda

L'honorable Lester Bryant Bird
Premier ministre d'Antigua-et-Barbuda

Argentine

Son Excellence Fernando de la Rúa
Président de la République argentine

Bahamas

Le très honorable Hubert Alexander Ingraham
Premier ministre du Commonwealth des Bahamas

Barbade

Le très honorable Owen Seymour Arthur
Premier ministre de la Barbade

Belize

Le très honorable Said Musa
Premier ministre du Belize

Bolivie

Son Excellence le général Hugo Banzer Suárez
Président de la République de Bolivie

Brésil

Son Excellence Fernando Henrique Cardoso
Président de la République fédérative du Brésil

Canada

Le très honorable Jean Chrétien
Premier ministre du Canada

Chili

Son Excellence Ricardo Lagos Escobar
Président de la République du Chili

Colombie

Son Excellence Andrés Pastrana Arango
Président de la République de Colombie

Costa Rica

Son Excellence Miguel Ángel Rodríguez Echeverría
Président de la République du Costa Rica

Dominique

Le très honorable Pierre Charles
Premier ministre du Commonwealth de la Dominique

République dominicaine

Son Excellence Hipólito Mejía Domínguez
Président de la République dominicaine

Équateur

Son Excellence Gustavo Noboa Bejarano
Président de la République de l'Équateur

États-Unis d'Amérique

Son Excellence George W. Bush
Président des États-Unis d'Amérique

Grenade

Le très honorable Keith Claudius Mitchell
Premier ministre de la Grenade

Guatemala

Son Excellence Alfonso Portillo Cabrera
Président de la République du Guatemala

Guyana

Son Excellence Bharrat Jagdeo
Président de la République coopérative du Guyana

Haïti

Son Excellence Jean-Bertrand Aristide
Président de la République d'Haïti

Honduras

Son Excellence Carlos Roberto Flores Facusse
Président de la République du Honduras

Jamaïque

Le très honorable Percival James Patterson
Premier ministre de la Jamaïque

Mexique

Son Excellence Vicente Fox Quesada
Président des États-Unis du Mexique

Nicaragua

Son Excellence Arnoldo Alemán Lacayo
Président de la République du Nicaragua

Panama

Son Excellence Mireya Elisa Moscoso Rodriguez
Présidente de la République du Panama

Paraguay

Son Excellence Luis González Macchi
Président de la République du Paraguay

Pérou

L'honorable Javier Pérez de Cuéllar
Président du Conseil des ministres et ministre des Affaires étrangères du Pérou

Saint-Kitts-et-Nevis

Le très honorable Denzil Douglas
Premier ministre de Saint-Kitts-et-Nevis

Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Le très honorable Ralph Gonsalves
Premier ministre de Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Sainte-Lucie

Le très honorable Kenneth Anthony
Premier ministre de Sainte-Lucie

Salvador (El)

Son Excellence Francisco Guillermo Flores Pérez
Président de la République d'El Salvador

Suriname

Son Excellence Runaldo Ronald Venetiaan
Président de la République du Suriname

Trinité-et-Tobago

Le très honorable Basdeo Panday
Premier ministre de la République de Trinité-et-Tobago

Uruguay

Son Excellence Jorge Batlle
Président de la République orientale de l'Uruguay

Venezuela

Son Excellence Hugo Rafael Chávez Frías
Président de la République bolivarienne du Venezuela

Chefs des institutions partenaires

**La Commission économique pour
l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)**

M. José Antonio Ocampo
Secrétaire exécutif

La Banque interaméricaine de développement (BID)

M. Enrique Iglesias
Président

L'Organisation des États américains (OEA)

Son Excellence César Gaviria
Secrétaire général

L'Organisation panaméricaine de la santé (PAHO)

M. George A.O. Alleyne
Directeur

La Banque mondiale

M. James D. Wolfensohn
Président

Table ronde avec la société civile

Transcription d'une allocution de l'honorable John Manley Ministre des Affaires étrangères du Canada

Merci, Monsieur le Président. Je me réjouis d'être ici pour participer à cette nouvelle discussion.

Comme vous l'avez mentionné, tant le ministre du Commerce international que moi-même avons pris part à des rencontres avec bon nombre des personnes qui sont autour de cette table. En outre, nos représentants se sont rencontrés à maintes reprises — je crois qu'il y a eu des réunions avec un total de 1 000 représentants — au cours des mois qui ont précédé cet important Sommet.

De nombreux groupes — en fait, je pense, tous les groupes qui se trouvent autour de la table — ont apporté d'importantes contributions aux travaux préliminaires au Sommet. J'ai avec moi le livre intitulé *Contribution de la société civile au processus du Sommet des Amériques*, qui est une combinaison des déclarations et des recommandations qui nous sont parvenues. Cette information a été fournie au Sommet et aux chefs de gouvernement qui y participent ainsi que d'autres informations concernant les résultats d'autres sommets, dont le Sommet de la jeunesse, celui des maires, celui des peuples autochtones et le Sommet des peuples, leur ont aussi été fournies. Cette contribution a donc déjà été transmise.

Pierre et moi-même rencontrerons le Premier ministre Chrétien après cette discussion d'aujourd'hui, afin de le tenir au courant des sujets qui auront fait l'objet de cette discussion et de l'information que nous recevrons.

Je sais qu'il estime important de recevoir l'information reliée aux discussions en cours ici, et je suis certain que, dans la préparation du plan d'action, plusieurs choses témoigneront des mémoires que nous avons reçus jusqu'à maintenant.

Je puis vous dire, par exemple, que la clause sur la démocratie a suscité une ample discussion. Nous considérons cette clause comme un résultat capital du Sommet. Pendant des mois, elle a été fermement soutenue par de nombreuses organisations, de nombreux groupes, aussi divers que le Centre Carter, Participa du Chili, FOCAL du Canada, et bien d'autres.

Nous avons vu l'appel de Transparency International en faveur de la convention de l'OEAC contre la corruption. Les travaux seront évidents à cet égard. Les dirigeants autochtones qui se sont réunis, tant à Guatemala qu'à Ottawa, ont exhorté à la prise de mesures en matière d'éducation, de santé et de responsabilité sociale des entreprises.

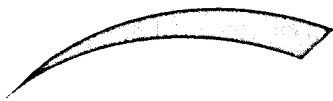
Je crois que vous trouverez dans le *Plan d'action* des réponses à ce sujet. Bien des groupes ont aussi demandé instamment un renforcement du système des droits de la personne dans l'ensemble des Amériques, la promotion de l'égalité des sexes et la protection de la diversité culturelle.

Il faut dire qu'à notre avis, ces points sont essentiels pour le Sommet, car il y a trois thèmes : la démocratie, la prospérité et la réalisation du potentiel humain. Beaucoup de choses touchent directement non seulement les politiques économiques, mais aussi les politiques sociales, et nous comprenons et croyons qu'il est impossible d'avoir un système de commerce international efficace sans un grand respect pour les principes de droit et les droits de la personne.

Avant de laisser la parole au ministre du Commerce international, Monsieur le Président, permettez-moi de dire qu'il me semble fondamental que les éléments nécessaires à l'obtention d'un système de commerce international vigoureux, c'est-à-dire le respect de la primauté du droit, un système judiciaire indépendant, l'absence de corruption politique et bureaucratique, la protection contre le comportement criminel et la protection de la personne, soient aussi les exigences fondamentales pour la concrétisation d'une société respectueuse des droits de la personne.

De plus, la mentalité d'un État qui exerce ses droits économiques de manière arbitraire, sans application régulière de la loi, sans examen par un système judiciaire indépendant, est exactement la même que celle qui conduira des personnes en prison sans processus pénal établi. Ainsi, les programmes des droits de la personne et de la croissance économique se chevauchent fondamentalement dans bon nombre de choses que nous essayons de faire ici aujourd'hui.

Nous attendons avec intérêt vos réflexions à ce sujet.



Transcription d'une allocution de l'honorable Pierre S. Pettigrew Ministre du Commerce international du Canada

Merci beaucoup. Je serai bref car nous sommes surtout ici pour entendre ce que vous avez à dire.

Je crois que vous avez déjà une bonne idée de ce que j'ai à dire. J'ai souvent l'occasion de m'exprimer sur des thèmes qui sont extrêmement importants.

D'abord, j'aimerais souligner la présence de nombreux collègues, ministres du Commerce et ministres des Affaires étrangères, qui se sont joints à nous aujourd'hui et qui représentent leur pays, leur gouvernement, et qui sont ici également pour entendre ce que la société civile et notre gouvernement ont à exprimer.

Je les remercie donc d'avoir accepté de participer à cette rencontre et je pense que nous sommes dans de ce que j'appellerais « l'esprit de Buenos Aires ». Je voudrais également souligner la présence des représentants, à vrai dire des dirigeants des grandes organisations de notre hémisphère, telles l'Organisation des États américains, la Banque inter-américaine de développement et la Banque mondiale qui sont représentées ici par M. Wolfensohn, M. Gaviria et M. Iglesias, que je remercie aussi de participer à cette rencontre. Vous voyez donc l'importance que nous attribuons à ce forum.

Il y a eu, à Buenos Aires, une percée historique qui fait en sorte que plus jamais nous n'effectuerons les négociations commerciales internationales de la même manière.

Nous, les ministres du Commerce international, avons unanimement décidé de rendre publique l'ébauche de l'accord en cours de négociation à ce moment-ci, c'est-à-dire trois ans et demi avant la fin des négociations. Il s'agit bien d'une percée historique.

Je pense que nous devons établir un dialogue entre nous à partir de ces textes et j'ajouterais que je considère que l'appui unanime accordé à cette recommandation représente vraiment, à mon avis, un progrès en ce qui a trait aux choses dont nous avons souvent discuté ensemble.

J'ai été aussi très heureux de la décision suivante prise à Buenos Aires : les ministres du Commerce ont convenu de construire et d'institutionnaliser un dialogue avec la société civile au niveau de l'hémisphère.

Comme vous le savez, certains pays ont pensé que nous devrions peut-être régler certaines questions pays par pays, que les gouvernements devraient aborder ces questions avec leurs propres sociétés civiles, et je crois que le fait que la zone de libre-échange des Amériques puisse institutionnaliser ce dialogue dans l'ensemble de l'hémisphère constitue une percée extraordinaire.

En cela, j'affirme qu'il y a eu une importante amélioration dans l'ouverture des démarches relatives à ces négociations.

Je pense qu'il s'agit là d'un progrès dont on doit se féliciter. Nous attribuons, évidemment, une grande importance à plusieurs dossiers, dont celui de l'environnement, par exemple.

J'ai eu le plaisir de participer, plus tôt cette semaine, à un symposium sur le commerce et l'environnement. Comme vous le savez, il est important pour le Canada que chaque accord de libre-échange soit aussi jumelé à un accord sur l'environnement. C'est ce que nous avons conclu avec le Chili. Nous possédons également un accord sur les normes de travail, et je crois sincèrement que nous pouvons faire des progrès dans ce sens.

J'apprécie vraiment le dialogue responsable et constructif qui est le nôtre. Hier soir, à la cérémonie d'ouverture, et je conclurai sur cela, j'ai été touché d'entendre les chefs de gouvernement qui se sont exprimés, surtout quand on connaît l'histoire des pays qu'ils représentent, sur ce lien immédiat et direct entre la démocratie, le respect des droits de la personne, la prospérité économique et la place du commerce dans tout cela.

Lorsque l'on pense à ce qui s'est vécu dans certains de ces pays, quand on nous dit qu'une économie ouverte est une bien meilleure garantie d'un système politique ouvert et que le système politique ouvert est également une grande contribution à une économie ouverte, je crois que nous avons fait déjà de grands progrès dans l'hémisphère et que nous devons en faire davantage, d'une façon constructive et responsable.

Je vous remercie de votre attention.



Transcription d'une allocution de l'honorable Maria Minna Ministre de la Coopération internationale du Canada

Monsieur le Président, je sais que le temps nous manque. Je ne prendrai que trente secondes.

J'aimerais simplement dire que nous avons réalisé de grands progrès dans cette région en développement, mais que la pauvreté y demeure encore la plus grande disparité.

Les systèmes éducatifs de la région restent faibles, tant en ce qui concerne l'étendue de la couverture, qui est principalement urbaine et axée sur l'élite, que la qualité de l'éducation des institutions fondamentales, comme les systèmes judiciaires, les organes législatifs, les élections, les commissions et les partis politiques.

L'intégration à l'échelle de l'hémisphère peut contribuer au développement des pays de la région. Cependant, nous ne devons pas considérer l'intégration comme une fin en soi, mais comme un outil qui, correctement utilisé, nous aidera à parvenir au développement durable.

Dans mon ministère, à l'ACDI, nous croyons fermement que les organisations constructives de la société civile ont un rôle crucial à jouer dans le développement de leurs sociétés, car aucun développement ne saurait être durable sans la participation de la société civile.

J'en resterai là, et souhaiterais entendre ce que nos amis ont à dire. Je suis heureuse de vous rencontrer tous aujourd'hui.

Je vous remercie d'être venus.



Transcription d'une allocution de M^{me} Maria Soledad Alvear Ministre des Affaires étrangères du Chili

Bonne après-midi à tous. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de participer à cette rencontre au cours de laquelle j'aimerais, tout d'abord, dire que le Chili accorde à la société civile une importance particulière. En effet, le gouvernement du président Lagos a choisi d'incorporer la société civile dans diverses instances gouvernementales comme un des éléments clés du développement communautaire intégré, efficace et équitable. Pourquoi cette option a-t-elle été retenue comme politique d'État au niveau des ministères? Il existe en effet un ministère tout spécialement chargé d'enregistrer les organismes de la société civile et de relier ces organismes aux diverses actions et politiques entreprises dans notre pays. C'est pourquoi tant la politique intérieure que la politique extérieure, dans chacun de nos pays, sont plus axées sur les personnes que sur les gouvernements ou les États — et c'est peut-être là un élément clé de la différence entre le XX^e siècle qui vient de s'achever et le XXI^e siècle qui commence à peine. Le fait d'axer la définition des politiques sur les personnes signifie que nous devons les considérer au moment d'élaborer ces définitions. Mais qu'est donc la société civile pour nous? Nous la tenons comme l'ensemble des associations, des regroupements et des entités de tout genre émanant du monde civil et dont le but est de discuter des problèmes qui touchent les divers segments de la société et de promouvoir certaines valeurs communes, ce qui, en sciences politiques modernes, s'appelle « le capital social ». Nous savons tous que pour progresser, une société a besoin de son capital physique, qui comprend l'argent, l'épargne, les machines, les investissements et les biens tangibles. Nous avons aussi besoin du capital humain, représenté par l'éducation, la formation, les connaissances et, enfin, nous avons besoin de ce « capital social », défini comme un ensemble de réseaux et de structures qui existent dans nos sociétés.

Dans le contexte des Sommets, la société civile a joué un rôle de plus en plus important. Je suis fière de pouvoir dire que nous avons eu avec eux des contacts pour la préparation de divers documents et que nous avons bénéficié de la participation très active de groupes qui se sont coordonnés pour faire des propositions. Déjà, l'an dernier, à l'occasion de l'Assemblée générale de l'OEA, qui s'est tenue à Windsor, au Canada, nous avons pu présenter un document préparé par la société civile. Nous maintenons le dialogue et travaillons avec empressement pour parfaire cette approche, même si des préoccupations peuvent être exprimées quant au processus de communication et aux genres de réactions auxquelles nous avons été témoins.

Pour pouvoir vous comprendre et pour que vous nous compreniez, j'aimerais seulement vous rappeler que ces Sommets des Amériques nous ont permis de réaliser d'importants progrès dans nos pays. En effet, le processus qui mènera à un Accord de libre-échange des Amériques s'inspire d'une idée qui semblait très difficile à atteindre

lorsqu'elle est née. Nos chefs d'État et présidents ratifieront bientôt un accord auquel ils sont parvenus à Buenos Aires voici dix jours, en vue de la création d'une ZLEA d'ici 2005. Mais d'autres priorités et d'autres objectifs ont aussi été fixés et ont suscité des plans d'action dans chacun de nos pays. Je fais allusion à l'éducation, qui a suscité un ensemble de politiques publiques dans chacun de nos pays; je me réfère aussi au thème de la justice proposé au Sommet de Santiago, qui a justement abouti à des modifications très importantes dans les systèmes d'administration de la justice, notamment dans notre pays, où nous avons réalisé une réforme en profondeur, la plus importante qui ait été effectuée au cours des 100 dernières années, ou encore au domaine des drogues, qui s'est traduit par l'approche que nous avons adoptée, je veux parler du Mécanisme d'évaluation multilatéral (MEM), et au rapport sur la liberté d'expression de la Commission interaméricaine des droits de la personne.

Cela résume bien les progrès concrets qui découlent des Sommets. Certains pays, dont le Chili, ont entrepris un exercice utile, soit un suivi du *Plan d'action* par l'intermédiaire de divers ministères pour vérifier jusqu'à quel point ils avaient atteint les objectifs proposés aux Sommets en matière de politique intérieure.

Dans cette optique, nous avons présenté publiquement, voici quelques jours, le travail accompli par notre pays à cet égard. Nous croyons que refléter la contribution que la société civile souhaite apporter à ce processus constitue, sans doute possible, une approche constructive et positive, et nous l'apprécions à sa juste valeur.

Après avoir mentionné ces divers points, permettez-moi de souligner le contexte qui entoure ce Sommet. Je veux parler, en particulier, des fortes divergences d'opinion qui existent entre nous tous ici présents, qui sommes assis à cette table afin de nous écouter les uns les autres, et ceux qui, à l'extérieur, tentent de protester contre la mondialisation et le libre-échange.

Il est probable qu'il s'agit là du résultat d'un manque de communication. Nous sommes capables de démontrer — comme l'a dit hier le président Lagos — que le libre-échange, la démocratie et l'intégration sont des instruments fondamentaux pour parvenir à une plus grande égalité des chances et que le libre-échange n'est pas une fin en soi mais un instrument.

D'autre part, il me semble important de comprendre que ceux qui manifestent à l'extérieur expriment un sentiment que nous ne pouvons dédaigner. Un sentiment qui, dirais-je, est plus proche de la frustration et de l'isolement que de la violence. Un sentiment qui, enfin, n'est que l'expression du désir des gens de participer à l'édification de l'avenir.

Quand cet objectif — le désir de participer — s'exprime par des moyens pacifiques, mon gouvernement et mon pays saluent ces expressions qui, en fin de compte, contribuent à améliorer les processus auxquels nous participons. Néanmoins, quand ils s'expriment sous forme de violence, nous les condamnons avec la même force.

À l'issue de ce Sommet, il faudra peut-être analyser en profondeur la question de la société civile, de sa relation avec le monde de la politique et de la création de mécanismes de participation, qui nous permettront d'éviter de devoir tenir nos Sommets derrière des grilles pour nous protéger, phénomène récent mais combien regrettable.

Je vous remercie.



Transcription d'une allocution de l'honorable Robert Zoellick Représentant au Commerce des États-Unis

Merci beaucoup, monsieur le Président.

Je suis très heureux de l'occasion qui m'est donnée d'être ici parmi vous tous, et je tiens à vous remercier, car je pense qu'il est essentiel pour nous, si nous voulons élargir notre base de compréhension et, je l'espère, appuyer les questions de libre-échange, de pouvoir nous inspirer de vos idées et de celles de personnes comme vous.

À mon avis, la pierre angulaire de tout effort visant à faire progresser le commerce comprendra deux éléments : la transparence et le dialogue. Comme beaucoup d'entre vous le savent, au sein du système des États-Unis, nous disposons de mécanismes officiels à cet effet. Pour orienter notre négociateur, nous avons mis sur pied un groupe consultatif formé de représentants de l'environnement et du travail.

En effet, l'une des premières mesures prises par l'administration de M. Bush et faisant intervenir le secrétaire au département du Commerce, M. Evans, la secrétaire au département de l'Agriculture, M^{me} Veneman, et moi-même, a été d'élargir cette contribution pour y inclure quelques groupes d'un niveau très technique, là où nous souhaitions élargir la base de notre soutien.

Comme l'a mentionné le ministre Pettigrew, la transparence va également être l'élément principal de cette négociation de la ZLEA, en partie en raison d'une chose que je n'ai jamais vue auparavant dans les dossiers internationaux en plus de 20 ans : la publication de l'ébauche du texte de négociation.

Permettez-moi ici d'offrir mes compliments à mon collègue du Canada, car je sais que même avant que je ne sois en scène, le ministre Pettigrew a été l'une des voix les plus fermes à ce sujet, et qu'il a été l'un des dirigeants qui nous a amenés à cela, alors même que nous étions à Buenos Aires.

Nous pensons également qu'il y a d'autres moyens d'obtenir des commentaires, surtout après que vous aurez lu le texte, que vous aurez dégagé vos propres idées et vos propres suggestions sur ce qui devrait être fait. Le recours à des examens environnementaux nous paraît important. Les États-Unis ont déjà lancé un processus d'examen environnemental pour la Zone de libre-échange des Amériques et, cette semaine, nous venons d'annoncer que, peut-être dans un élan d'espoir au sujet du cycle de l'OMC, nous lancerions également un examen environnemental sur le programme intégré pour l'OMC, c'est-à-dire sur la question des services et de l'agriculture, et j'espère qu'une fois le cycle lancé, nous pourrons aller plus loin.

Nous demandons aux autres, avec insistance et sincérité, de se joindre à nous. Nous invitons les autres gouvernements à procéder à de tels examens et nous vous

demandons, à vous établissements universitaires et autres, de terminer nos travaux, car c'est dans le libre esprit du débat que nous puiserons les meilleures idées à ce sujet.

Actuellement, dans le cadre de ma pratique quotidienne en tant que représentant du commerce, je dois participer à une quantité de réunions informelles, entre autres avec des représentants du travail et de l'environnement. D'ailleurs, cette semaine, j'ai été très impressionné par ma rencontre avec une coalition qui avait été formée, encore une fois avant mon arrivée en scène, pour prendre des mesures à l'égard d'un projet de loi adopté l'an dernier avec l'Afrique : la Coalition AGOA (*The Africa Growth and Opportunity Act*).

Oui, cette coalition m'a impressionné, particulièrement parce qu'elle rassemblait non seulement certains des groupes que j'ai mentionnés, mais aussi parce qu'elle englobait des organisations fondées sur la foi, des groupes oeuvrant en faveur des droits civils; il y a un éventail extrêmement large de groupes d'intérêts et, ce qui m'a particulièrement enchanté est non seulement qu'ils veulent soutenir le commerce avec l'Afrique, mais qu'ils cherchent aussi des possibilités de collaborer avec nous concernant d'autres problèmes touchant l'Afrique, qu'il s'agisse du VIH/sida ou de la croissance économique, et qu'ils s'intéressent maintenant à un ensemble plus vaste de questions commerciales.

Je pense qu'un autre aspect essentiel de la ZLEA sera cet effort structuré pour atteindre la société civile. D'une certaine façon, c'est un processus inhabituel que d'organiser la société civile, car la nature même du processus est de la laisser circuler librement dans notre démocratie.

Toutefois, il me semble aussi qu'il existe un mécanisme de retour et, tandis que nous profiterons de la société civile, je crois fermement que cette dernière bénéficiera du libre-échange dans tout l'hémisphère. Je crois en outre qu'au coeur du libre-échange se trouve la liberté : la liberté des idées, la liberté des peuples et de l'échange des idées, la liberté du débat, de l'ouverture, de la transparence. La liberté, c'est construire un climat de confiance dans les institutions gouvernementales et faire luire l'ouverture afin d'identifier la corruption liée à la réglementation et aux formalités administratives. Finalement, je pense que notre succès à long terme s'appuiera sur la création d'un environnement dans lequel les groupes locaux de partout dans l'hémisphère pourront fixer leurs propres racines et élaborer leurs propres liens avec les relations démocratiques de leur système politique pour promouvoir les causes environnementales, les syndicats libres et une quantité d'autres organisations oeuvrant en faveur des droits de la personne ou dans d'autres domaines.

Permettez-moi, pour conclure, d'aborder brièvement ce sujet : je sais que certaines personnes remettent en question le rôle de l'ALENA et c'est là, à mon avis, au-delà des questions économiques, un point politique extrêmement important. J'ai fait affaires pour la première fois avec le Mexique au milieu des années 1980, pendant la crise de l'endettement, et le Mexique d'aujourd'hui est un pays très différent du Mexique de cette époque.

L'exemple le plus frappant a été l'exposé du président Fox aujourd'hui. Vous avez ici le premier président élu issu de l'opposition depuis la révolution du Mexique. Cet homme est en train de changer le pays selon des orientations que nous croyons tous importantes, et le changement survenu dans certaines de ces questions de transparence n'est pas le moindre. Vous ne pourriez donc avoir de meilleur exemple de la manière dont l'ouverture du commerce modifie les sociétés.

Pour ceux qui peut-être ont moins d'expérience de l'Amérique latine, j'aimerais, pour conclure, reconnaître le long chemin que nous avons parcouru. Cet hémisphère est celui qui a consacré la Doctrine de Calvo, en partie en réponse à quelques actions antérieures de mon pays.

La Doctrine de Calvo a, de toute évidence, pris une position extrêmement ferme sur la violation de la souveraineté par des étrangers. En une décennie, il y a eu la clause sur la démocratie au sein de l'OEA, nous l'avons vue également dans le Mercosur, et nous l'avons maintenant dans le processus de ce Sommet. Il s'agit d'un instrument politique qui a déjà fait ses preuves dans des pays comme le Pérou, le Paraguay, Haïti et même le Guatemala, au début des années 1990.

À mon avis, le processus des échanges commerciaux est important pour les efforts économiques, mais il est tout aussi important pour le rayonnement de la liberté au sein de la société civile.

Je vous remercie.



Table ronde avec la société civile

Au moment du Sommet, un programme de trois jours a été organisé pour les représentants de la société civile. Les organisations et les réseaux du Canada et de l'hémisphère, dont des associations de gens d'affaires, qui avaient mené des consultations, organisé des conférences ou publié des articles pour contribuer à l'élaboration du *Plan d'action* du Sommet des Amériques ont été invités à participer à ce programme et à faire connaître leurs recommandations. Celles-ci avaient été comprises dans un livre intitulé *Contribution de la société civile au Sommet des Amériques*, présenté aux chefs d'État et de gouvernement au début du Sommet. La Table ronde avec les ministres et les chefs d'État des cinq institutions régionales partenaires du Sommet a été le principal événement de ce programme.

Projets :

AmériContact 2001

Hamad, Sam

Président

Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain

Assemblée générale de l'OEA modèle

Gamache Hutchison, David

Secrétaire général

OEA modèle

Deuxième Sommet des peuples (*absent*)

Anderson, Luis

Secrétaire général

Organisation régionale interaméricaine des travailleurs

Barr, Gerry

Directeur exécutif

Conseil canadien pour la coopération internationale

Georgetti, Kenneth

Président

Congrès du travail du Canada

Massé, Henri

Président

Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec

Colloque sur l'intégration interaméricaine au-delà du libre-échange

Bélanger, Louis

Directeur

Institut québécois des hautes études internationales

Université Laval

Bernier, Ivan

Directeur du Programme de maîtrise en relations internationales

Institut québécois des hautes études internationales

Université Laval

Feinberg, Richard

Codirecteur

Conseil suprême des Sommets interaméricains

Mace, Gordon

Directeur du groupe de recherche et d'études en relations internationales

Institut québécois des hautes études internationales

Université Laval

Pastor, Robert A.

Professeur

Département de science politique

Université Emory

Rosenberg, Robin L.

Directeur adjoint

Centre Dante B. Fascell Nord-Sud

Codirecteur

Conseil suprême des Sommets interaméricains

Stark, Jeffrey

Directeur de la recherche et des études

Centre Dante B. Fascell Nord-Sud

Conférence sur la démocratie dans les Amériques

McCoy, Jennifer

Directrice — Programme de l'Amérique latine et des Caraïbes

Centre Carter

Conférence sur le leadership des femmes dans les Amériques

Caivano, Joan

Directrice

Conférence sur les menaces faites à la démocratie dans les Amériques

Cameron, Maxwell A.

Professeur

Département de la science politique

Université de la Colombie-Britannique

Conférence sur le Sommet des Amériques

Hakim, Peter

Président

Dialogue interaméricain

Forum jeunesse des Amériques

Watt, Marie-Michèle

Représentante des jeunes

Commission canadienne des étudiants et étudiantes

Panel sur le Sommet des Amériques 2001

Randall, Stephen

Doyen des Sciences sociales

Université de Calgary

Réunion de consultation finale avec 900 organisations de la société civile de l'hémisphère

Daubon, Ramon

Directeur — Programme de la société civile

Esquel Group Foundation

Robinson, Nobina

Directrice exécutive

Fondation canadienne pour les Amériques (FOCAL)

Sanhueza, Andrea

Directrice exécutive

Corporación Participa

Sommet des peuples autochtones

Audette, Michèle

Présidente

Association des femmes autochtones du Canada

Coon-Come, Matthew

Chef national

Assemblée des Premières Nations

Dewar, Veronica
Présidente
Association des femmes inuites

Genaille, Sheila
Présidente
Conseil national des femmes métisses inc.

Morin, Gerald
Président
Ralliement national des Métis

Symposium hémisphérique sur le commerce et la durabilité

Johnson, Pierre-Marc
Président du Symposium

Leff, Enrique
Gestionnaire de programme
UNEP – ROLAC

Runnalls, David
Président
Institut international du développement durable

**Symposium sur la gouvernance et l'administration publique
dans les Amériques**

Comeau, Paul-André
Directeur du Symposium
École nationale d'administration publique

Coulon, Jocelyn
Directeur
Bureau de Montréal du Centre canadien international Lester B. Pearson
pour la formation en maintien de la paix

Morisson, Alex
Président
Centre canadien international Lester B. Pearson pour la formation
en maintien de la paix

**Symposium sur l'intégration hémisphérique et la démocratie
dans les Amériques**

Allmand, Warren
Président
Droits et démocratie

Réseaux et organisations :

Amnistie internationale Canada

Neve, Alex

Secrétaire général — Section canadienne (anglophone)

Archidiocèse de Québec

Couture, M^{gr} Maurice

Archevêque de Québec

Association des universités et collèges du Canada

Brown, Sally

Vice-présidente principale

Centre de coordination régional pour les recherches économiques et sociales — CRIES

Jacomé, Francine

Directrice

Centre de recherche pour le développement international

Schryer, Chantal J.

Chef, Affaires publiques et relations avec le gouvernement

Centre du Sommet des Amériques

Gamarra, Eduardo

Directeur

Centre pour la justice et le droit international (CEJIL)

Aztholz, Roxana

Avocate

Chambre de Commerce des États-Unis

Donahue, Tom

Président

Chambre de Commerce du Canada

Hughes Anthony, Nancy

Présidente et directrice générale

Coalition pour la diversité culturelle

Curzi, Pierre

Coprésident

Confédération des associations latino-américaines

Ramos, Victor
Président

Confédération nationale des industries du Brésil

Coelho Fernando, José Augusto
Directeur général

Conseil canadien des chefs d'entreprises

d'Aquino, Thomas
Président-directeur général

Conseil canadien pour le commerce international

Keyes, Robert J.
Président

Conseil du patronat du Québec

Taillon, Gilles
Président

Conseil interaméricain du commerce et de la production (CICYP)

Estrany y Gendre, Antonio
Président

Conseil pour les Amériques

McNamara, Ambassadeur Thomas E.
Président-directeur général

Ostrovski, Halina
Présidente nationale — Canada

Coordonnatrice nationale pour les droits de la personne — Pérou

Macher, Sofia
Secrétaire générale

Diocèse anglican de Québec

Stavert, Le très révérend Bruce
Évêque de Québec

Fédération canadienne des municipalités

Graham, John
Expert-conseils

Human Rights Watch

Vivanco, José Miguel

Directeur exécutif — Section des Amériques

Institut interaméricain des droits de la personne

Cuellar, Roberto M.

Directeur exécutif

Institut Nord-Sud

Culpeper, Roy

Président

Manufacturiers et exportateurs du Canada

Beatty, L'honorable Perrin

Président-directeur général

Manufacturiers et exportateurs du Québec

Huot, Paul-Arthur

Président

Nature Conservancy

Watson, Alexander F.

Vice-président et directeur exécutif

NETO-EDSAT

Weinstein, Shelley

Présidente-directrice générale

Oxfam-Québec

Véronneau, Pierre

Directeur

Projet Envireform

Kirton, John

Professeur et chercheur

Université de Toronto

Réseau continental afro-américain XXI (absent)

Murillo, Hernando

Coordonateur

**Réseau interaméricain des commissions nationales
pour les droits de la personne — Mexique**

Soberanes, José Luis
Président

Réseau interaméricain pour la démocratie

Villada, Martha Cecilia
Coordonnatrice
Programme de participation des citoyens
Directrice
Partenaires des Amériques

Sierra Club du Canada

May, Elizabeth
Directrice exécutive

Transparency International

Cragg, Wesley
Président du conseil d'administration — Canada

Zucker-Boswell, Nancy
Directrice générale — États-Unis d'Amérique

Université de l'Alberta

Stevenson, Brian J.R.
Vice-président associé (International)



LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01018815 2

DOCS

CA1 EA 2001A17 MUL

Actes du Sommet de Québec, Avril
2001. --

18535748(E)

18-535-754(F)



Department of Foreign Affairs
and International Trade

Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Canada